

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>I / Théorisation des concepts de culture et de ruralité</b>	<b>9</b>
<b>1 / Le concept de culture</b>	<b>9</b>
1.1 / L'approche substantielle de la culture	9
1.1.1 / La tradition herméneutique et/ou définition anthropologique	9
1.1.2 / La culture moderne	12
1.1.3 / Les textes fondateurs	13
1.1.3.1 / La déclaration universelle des droits de l'homme	13
1.1.3.2 / La déclaration de Mexico sur les politiques culturelles	13
1.1.3.3 / La convention sur la diversité culturelle	14
1.1.3.4 / Les droits culturels. Déclaration de Fribourg	15
1.2 / L'éclairage complémentaire des sciences sociales	15
1.3 / La culture et ses politiques	17
1.3.1 / Le champ culturel	17
1.3.2 / Démocratisation de la culture versus démocratie culturelle	18
1.3.3 / Les textes légaux	19
<b>2 / Le concept de ruralité</b>	<b>20</b>
2.1 / L'Europe et la ruralité	20
2.2 / L'OCDE et la ruralité	22
2.3 / La Région wallonne et la ruralité	23
2.4 / Le GEVERU et la ruralité	24
2.5 / Le CAPRU et la ruralité	26
2.6 / L'évolution de la ruralité	27
2.6.1 / Emigration vers le sillon industriel et exode rural	27
2.6.2 / Opposition idéologique entre mondes rural et urbain	28
2.6.3 / Mécanisation de l'agriculture	28
2.6.4 / Absence d'anticipation et reconversion industrielles	29
2.6.5 / La crise structurelle des années septante	29
2.6.6 / L'heure des rénovations	30

<b>II / Analyse des politiques et processus culturels de trois communes rurales : Doische, Havelange, Momignies + essais de typologie</b>	<b>31</b>
<b>1 / Le rapport à l'environnement dit rural</b>	<b>32</b>
1.1 / La commune de Doische	32
1.1.1 / Les caractéristiques générales de la commune de Doische	32
1.1.1.1 / La situation géographique	32
1.1.1.2 / La population	32
1.1.1.3 / La situation socio-économique	33
1.1.1.4 / L'aménagement du territoire	34
1.1.1.5 / La mobilité et les infrastructures de transport	35
1.1.1.6 / La situation agricole	36
1.1.2 / La commune de Doische à l'épreuve des critères de ruralité	36
1.1.2.1 / Doische et les critères de ruralité selon l'Europe	36
1.1.2.2 / Doische et les critères de ruralité selon l'OCDE	37
1.1.2.3 / Doische et les critères de ruralité selon la Région wallonne	38
1.1.2.4 / Doische et les critères de ruralité selon le GEVERU	39
1.1.2.5 / Doische et les critères de ruralité selon le CAPRU	39
1.1.3 / La commune de Doische et l'évolution de la ruralité	39
1.1.4 / La commune de Doische et les représentations de la ruralité	40
1.2 / La commune de Havelange	42
1.2.1 / Les caractéristiques générales de la commune de Havelange	42
1.2.1.1 / La situation géographique	42
1.2.1.2 / La population	42
1.2.1.3 / La situation socio-économique	43
1.2.1.4 / L'aménagement du territoire	44
1.2.1.5 / La mobilité et les infrastructures de transport	44
1.2.1.6 / La situation agricole	45
1.2.2 / La commune de Havelange à l'épreuve des critères de ruralité	46
1.2.2.1 / Havelange et les critères de ruralité selon l'Europe	46
1.2.2.2 / Havelange et les critères de ruralité selon l'OCDE	47
1.2.2.3 / Havelange et les critères de ruralité selon la Région wallonne	48
1.2.2.4 / Havelange et les critères de ruralité selon le GEVERU	48
1.2.2.5 / Havelange et les critères de ruralité selon le CAPRU	49

1.2.3 / La commune de Havelange et l'évolution de la ruralité	49
1.2.4 / La commune de Havelange et les représentations de la ruralité	50
1.3 / La commune de Momignies	51
1.3.1 / Les caractéristiques générales de la commune de Momignies	51
1.3.1.1 / La situation géographique	51
1.3.1.2 / la population	52
1.3.1.3 / La situation socio-économique	52
1.3.1.4 / L'aménagement du territoire	53
1.3.1.5 / La mobilité et les infrastructures de transport	54
1.3.1.6 / La situation agricole	54
1.3.2 / La commune de Momignies à l'épreuve des critères de ruralité	55
1.3.2.1 / Momignies et les critères de ruralité selon l'Europe	55
1.3.2.2 / Momignies et les critères de ruralité selon l'OCDE	56
1.3.2.3 / Momignies et les critères de ruralité selon la Région wallonne	56
1.3.2.4 / Momignies et les critères de ruralité selon le GEVERU	57
1.3.2.5 / Momignies et les critères de ruralité selon le CAPRU	57
1.3.3 / La commune de Momignies et l'évolution de la ruralité	57
1.3.4 / La commune de Momignies et les représentations de la ruralité	58
1.4 / Essai de typologie des territoires dits ruraux	59
1.4.1 / Quelle ruralité pour Doische ?	60
1.4.2 / Quelle ruralité pour Havelange ?	60
1.4.3 / Quelle ruralité pour Momignies ?	61
<b>2 / Le type de dynamique organisationnelle qui préside aux choix</b>	<b>62</b>
2.1 / Les rapports associatifs, culturels et politiques de Doische	63
2.1.1 / Les partenaires associatifs et institutionnels	63
2.1.1.1 / La Communauté française de Belgique	63
2.1.1.2 / La Région wallonne	63
2.1.1.3 / La Commune de Doische	64
2.1.1.4 / Le Foyer culturel de Doische	65
2.1.1.5 / L'association "La Pireuse"	65
2.1.2 / Les acteurs individuels	66
2.1.2.1 / L'animateur-directeur	66
2.1.2.2 / L'échevin de la culture	66
2.1.3 / Les organes de gestion	66

2.1.3.1 / Le conseil d'administration	66
2.1.3.2 / Le bureau	67
2.1.3.3 / Le conseil culturel	67
2.1.4 / Les modes de fonctionnement	67
2.1.5 / Les subventions et aides indirectes	68
2.2 / Les rapports associatifs, culturels et politiques de Havelange	70
2.2.1 / Les partenaires associatifs et institutionnels	70
2.2.1.1 / La Communauté française de Belgique	70
2.2.1.2 / La Région wallonne	71
2.2.1.3 / La Commune de Havelange	71
2.2.1.4 / Le Centre culturel de Havelange	72
2.2.1.5 / L'association "Centre culturel Fernand Pater"	73
2.2.2 / Les acteurs individuels	75
2.2.2.1 / L'animatrice-directrice	75
2.2.2.2 / L'échevine de la culture	75
2.2.3 / Les organes de gestion	76
2.2.3.1 / Le conseil d'administration	76
2.2.3.2 / Le bureau	77
2.2.3.3 / Le conseil culturel	77
2.2.4 / Les modes de fonctionnement	77
2.2.5 / Les subventions et aides indirectes	79
2.3 / Les rapports associatifs, culturels et politiques de Momignies	80
2.3.1 / Les partenaires associatifs et institutionnels	80
2.3.1.1 / La Communauté française de Belgique	80
2.3.1.2 / La Région wallonne	80
2.3.1.3 / La Commune de Momignies	80
2.3.1.4 / Le Centre culturel de Momignies	81
2.3.1.5 / L'association "Culture et loisirs de la Thiérache"	82
2.3.2 / Les acteurs individuels	83
2.3.2.1 / L'animatrice-directrice	83
2.3.2.2 / L'échevin de la culture	84
2.3.3 / Les organes de gestion	85
2.3.3.1 / Le conseil d'administration	85
2.3.3.2 / Le bureau	85

2.3.3.3 / Le conseil culturel	86
2.3.4 / Les modes de fonctionnement	86
2.3.5 / Les subventions et aides indirectes	87
2.4 / Essai de typologie des processus culturels	88
2.4.1 / Quelle dynamique organisationnelle pour Doische ?	88
2.4.1.1 / Les rapports culturels et politiques	88
2.4.1.2 / Les rapports culturels et associatifs	89
2.4.2 / Quelle dynamique organisationnelle pour Havelange ?	90
2.4.2.1 / Les rapports culturels et politiques	90
2.4.2.2 / Les rapports culturels et associatifs	90
2.4.3 / Quelle dynamique organisationnelle pour Momignies ?	91
2.4.3.1 / Les rapports culturels et politiques	91
2.4.3.2 / Les rapports culturels et associatifs	91
<b>3 / Les contenus de la politique culturelle</b>	<b>92</b>
3.1 / Les contenus culturels du Centre culturel de Doische	94
3.1.1 / Diffusion & mise en valeur du patrimoine	94
3.1.2 / Education permanente, identités & formation	96
3.1.3 / Création, créativité et expression	97
3.1.4 / Communication et promotion	98
3.2 / Les contenus culturels du Centre culturel de Havelange	98
3.2.1 / Diffusion & mise en valeur du patrimoine	98
3.2.2 / Education permanente, identités & formation	100
3.2.3 / Création, créativité et expression	101
3.2.4 / Communication et promotion	102
3.3 / Les contenus culturels du Centre culturel de Momignies	103
3.3.1 / Diffusion & mise en valeur du patrimoine	103
3.3.2 / Education permanente, identités & formation	104
3.3.3 / Création, créativité et expression	105
3.3.4 / Communication et promotion	105
3.4 / Essai de typologie des politiques culturelles	106
3.4.1 / Quels contenus de politique culturelle pour Doische ?	107
3.4.2 / Quels contenus de politique culturelle pour Havelange ?	107
3.4.3 / Quels contenus de politique culturelle pour Momignies ?	108

<b>Conclusions</b>	<b>109</b>
Le rapport à l'environnement dit rural	109
Le type de dynamique organisationnelle qui préside aux choix	110
Les contenus de la politique culturelle	111
<b>Recommandations</b>	<b>112</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>113</b>
+ <b>Annexes</b> : Cartographie des communes & Script des interviews - via support informatique.	

## INTRODUCTION

A l'aube d'importantes mutations - entrée en vigueur d'un nouveau décret modifiant, en tout ou en partie, les missions des Centres culturels -, les professionnels de la culture s'interrogent, non sans une pointe d'appréhension, quant à leur devenir. La volonté de rénover les politiques culturelles en Communauté française est bien réelle. *« L'enjeu de la réforme est de préciser l'identité, la place et les missions des Centres culturels en prenant en compte leur environnement, dans une logique de décloisonnement et de concertation. Les Centres culturels seront ainsi invités à déterminer leurs objectifs et leurs priorités d'action à partir d'un diagnostic territorial...<sup>1</sup> »*

Nous le voyons, interroger les politiques culturelles en regard de contextes davantage locaux demeure pertinent, ne fut-ce que pour rappeler l'importance du travail de terrain.

Dès lors, tout acteur de changement se doit de réfléchir un instant quant à ses pratiques professionnelles, bonnes ou moins bonnes, de sorte à les évaluer, les critiquer. De cet exercice réflexif, en ressort conclusions, voire recommandations ; exigence formative dans le cas présent : *« Il est absolument légitime et désirable de réaliser un mémoire qui serve à orienter l'action concrète dans les organisations ou les domaines où l'étudiant est impliqué.<sup>2</sup> »*

Modestement, ce projet de recherche souhaite s'inscrire dans cette dynamique utile, afin de comprendre la place et l'action d'un Centre culturel, tout spécialement en milieu rural.

Quelle place un Centre culturel peut-il prétendre localement ? Quelles relations doit-il tisser avec les partenaires associatifs et institutionnels ? Quelles actions doit-il idéalement mener afin de dynamiser culturellement le territoire dit rural ? Comment intéresser le grand public à ses enjeux, son mode de fonctionnement, ses concrétisations, quand d'autres préoccupations plus urgentes guettent ? Comment fédérer une population, elle-même diversifiée : néo-ruraux, ruraux de souche... ?

---

<sup>1</sup> ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *La vie des Centres culturels*, Bruxelles, P. DUPONT/ACC, 2011.

<sup>2</sup> UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN - FACULTE OUVERTE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE, *Vade-Mecum mémoire. Guide de l'étudiant pour la réalisation d'un mémoire à la FOPES*, Louvain-la-Neuve, FOPES, 2008.

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, l'animateur culturel est en droit/devoir de se les poser ; à lui, à sa conscience. Véritable creuset d'attentes et d'idées, il ne travaille pas dans un but personnel, mais bien au service de la collectivité. Un instrument à disposition de l'autre, en somme.

Concernant la typicité rurale, celle-ci sera abondamment détaillée plus loin. La ruralité - tout comme l'urbanité, d'ailleurs -, vit aussi des transformations sociales multiples et profondes depuis maintes décennies. « *Développement économique durable, préservation du patrimoine, maintien de l'agriculture, coexistence des néo-ruraux avec les natifs et les agriculteurs, offre de services publics et administratifs, emploi aux citoyens et mobilité sont autant de défis auxquels le milieu rural doit répondre.*<sup>3</sup> »

Le présent travail n'a pas pour ambition démesurée d'apporter réponse à chaque problème. Tout au plus, il tentera une mise en lumière des politiques et processus culturels, au niveau local. **Comment se déploient, de manière effective, les politiques culturelles locales dans un certain nombre de Centres culturels ?** L'objet final de la recherche sera alors d'aboutir à une typologie raisonnée de ces mêmes politiques et processus culturels. Quels sont les différents modèles en action ? Comment se différencient-ils ?

Pour ce faire, l'étude aura pour fil conducteur les trois axes d'analyse suivants :

- **Le rapport à l'environnement dit rural ;**
- **Le type de dynamique organisationnelle qui préside aux choix ;**
- **Les contenus de la politique culturelle.**

Viendront ensuite quelques mots de conclusion et les traditionnelles recommandations, utiles pour l'action.

En vous souhaitant une lecture productive.

---

<sup>3</sup> CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, Gembloux, CAPRU, 2007.



## **I / THÉORISATION DES CONCEPTS DE CULTURE ET DE RURALITÉ**

Le chercheur scientifique crée peu de choses. Tout au plus, il relève certaines oppositions ; critique ; met en lumière écrits et idées d'auteurs. En outre, la démarche scientifique appelle la prise de distance, la rupture avec le sens commun. Nulle autre prétention n'est affichée ici. La nécessaire théorisation des concepts de culture et de ruralité devrait garantir la neutralité d'analyse, pour peu qu'elle poursuive un but opérationnel.

### **1 / LE CONCEPT DE CULTURE**

« *Peu de termes sont aussi polysémiques que le mot "culture"...*<sup>4</sup> » En effet, la signification varie fortement selon le substantif assigné. La culture "anthropologique" n'est pas la culture "cultivée". De même, la culture "populaire" ne contient pas, en tout ou en partie, la culture "underground". Quant à parler de "culture politique", cela ne s'apparente en rien à une forme de "politique culturelle".

#### **1.1 / L'APPROCHE SUBSTANTIELLE DE LA CULTURE**

##### **1.1.1 / LA TRADITION HERMENEUTIQUE ET/OU DEFINITION ANTHROPOLOGIQUE**

Trouvant sa source dans la philosophie et la théologie, le schème herméneutique propose une interprétation par compréhension de l'implicite qui se cache derrière toute réalité visible. Il interprète la pensée mythique, religieuse, les données symboliques.

« *Dans les traditions philosophiques et sociologiques, héritières proches ou lointaines de l'herméneutique, la "culture" apparaît souvent comme l'ensemble des ressources de sens partagées par les acteurs appartenant à de mêmes ensembles socio-historiques, ce que certains courants sociologiques appellent aussi "le monde vécu".*<sup>5</sup> »

---

<sup>4</sup> GENARD JL., *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles, Labor, 2001.

<sup>5</sup> GENARD JL., *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles, Labor, 2001.

La culture comme réservoir identitaire n'est pas une utopie. Dès notre plus jeune âge, nous sommes confrontés à un univers codifié et interprétatif, le nôtre. Avant même d'en saisir tous les enjeux, nous en assimilons certains traits culturels, soit par imitation ou éducation.

*« La culture est toujours déjà là, elle est un "savoir" d'emblée disponible, même si c'est le plus souvent à l'état préréflexif...<sup>6</sup> »*

La compréhension de ce qui nous entoure n'est pas affaire d'individualité mais bien de groupe social. Cependant, nos expérimentations personnelles induisent des points de comparaison : pourquoi telle personne agit-elle de la sorte, alors que j'agis différemment dans pareille situation ?

*« Ainsi comprise, la culture apparaît comme l'horizon à partir duquel se forme notre familiarité avec le monde, au travers duquel nous l'appréhendons comme nous construisons notre rapport aux autres et à nous-mêmes.<sup>7</sup> »*

Pour Hans-Georg GADAMER, théoricien allemand de l'herméneutique, *« l'individu apparaît fondamentalement enraciné dans sa culture et en particulier dans les structures symboliques déposées dans sa langue.<sup>8</sup> »* Les mots, les discours, les textes sont par convention porteurs de sens. Ils constituent des *« signes<sup>9</sup> »*, tout comme le sont les images et les gestes.

*« C'est pourquoi l'herméneutique de GADAMER aboutit d'ailleurs à une réhabilitation de la tradition et des préjugés contre ce qui apparaît alors comme l'illusion portée par les Lumières. Illusion selon laquelle la raison pourrait vaincre les "ténèbres" portées par l'héritage du passé... Selon GADAMER, tradition et préjugés sont, qu'on le veuille ou non, ce à partir de quoi s'opère la construction du sens.<sup>10</sup> »*

A ce stade, soulignons l'importance du débat idéologique entre raison et émotion, constitutif de l'avènement de la culture moderne<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> GENARD JL., op. cit., p. 12.

<sup>7</sup> GENARD JL., op. cit., p. 12.

<sup>8</sup> GENARD JL., op. cit., p. 12.

<sup>9</sup> Ainsi dénommés par Ferdinand DE SAUSSURE, considéré comme le fondateur de la linguistique.

<sup>10</sup> Idem, pp. 12-13.

<sup>11</sup> Cf. 1.1.2 / La culture moderne.

En 1871, l'anthropologue américain Edward Burnett TYLOR définit la culture comme étant « *une totalité complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les lois, la morale, la coutume, et toute autre capacité acquise par l'homme en tant que membre de la société.*<sup>12</sup> » Cette définition extensive semble n'exclure du champ de la culture que ce qui relève de la nature. « *Tendanciellement, tout est culturel.*<sup>13</sup> »

Un second élément que nous devons à Jürgen HABERMAS admet que : « *nous considérons les cultures ou les sociétés comme des structures symboliques... celles-ci portent en elles des prétentions à la validité.*<sup>14</sup> » Ainsi le partage des rôles masculin et féminin prétend-t-il être juste et conforme à la nature de l'homme et de la femme.

Dans la vie quotidienne, « *nous nous fions naïvement à une quantité incalculable de telles prétentions à la légitimité.*<sup>15</sup> » Caractéristiques des faits culturels, ces prétentions à la validité sont confortablement ancrées dans nos habitus. A tel point que ces dernières s'affranchissent de tout questionnement et esprit critique. « *Elles s'imposent par leur évidence ou paraissent assises sur des fondements incontestables, par exemple religieux.*<sup>16</sup> »

A titre d'exemple, il est terrible légitimité pour un petit « Billy ELLIOT<sup>17</sup> » que de s'entendre dire : « La danse, c'est pas pour les garçons. »

Quant aux plus audacieux qui s'aventureraient plus avant, il reste toujours la légitimité ultime, imparable : « *C'est ainsi, ça va de soi.*<sup>18</sup> »

La définition anthropologique de la culture possède donc un important pouvoir de description des groupes et sociétés. En soi, l'attrait des salles de danse au détriment des clubs de boxe importe peu. En revanche, la modification des rapports aux loisirs et temps libres contient un phénomène sociologique qu'il faut étudier comme tel, quel que soit le jugement de valeur moral qu'on porte sur lui. Ce qui est réellement, l'est sociologiquement.

---

<sup>12</sup> WARNIER JP., *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, 2008, (Repères).

<sup>13</sup> GENARD JL., op. cit., pp. 7-8.

<sup>14</sup> GENARD JL., op. cit., p. 9.

<sup>15</sup> HABERMAS J., *Sociologie & théorie du langage*, Paris, Armand Colin, 1995.

<sup>16</sup> GENARD JL., op. cit., p. 9.

<sup>17</sup> Comédie dramatique réalisée par le britannique Stephen DALDRY.

<sup>18</sup> Extrait du cours de LIENARD G., *Sociologie des inégalités*, Couvin, FOPES, 2009.

### 1.1.2 / LA CULTURE MODERNE

La culture moderne a vu le jour au 18<sup>ème</sup> siècle sous l'effet conjugué des Lumières s'opposant aux Romantiques, et inversement. Les premiers défendaient la raison et la science, les seconds « *la sensibilité, l'inconscient et le génie individuel.*<sup>19</sup> »

Au-delà de la simple référence historique, ces deux mouvements ont véritablement façonné nos rapports à la culture. A travers les Lumières, s'affirmait l'émergence de la critique, tandis que les Romantiques positionnaient « *la subjectivité créatrice*<sup>20</sup> » au-dessus de toute raison.

Ceci dit, qu'en est-il aujourd'hui ? Les fondamentaux idéologiques de la culture moderne sont-ils définitivement datés ? Ne se rappellent-ils pas épisodiquement à notre bon souvenir ?

L'éducation permanente, chère aux yeux de nombreux acteurs culturels, est-elle incompatible avec l'idéal critique des Lumières ? Certes, la culture élitiste prônée par les intelligences du 18<sup>ème</sup> siècle n'est en rien comparable avec l'éducation populaire du 20<sup>ème</sup> siècle.

De même, l'importance de la création artistique - pour ne pas dire de la souveraineté de l'art - au sein des milieux culturels contemporains ne rejoint-elle pas, sur le fond, l'amour passionné et dé-raisonné des Romantiques d'autrefois ?

Le sociologue Daniel BELL semble trancher la question en englobant le concept de culture : « *Pour une société, un groupe ou un individu, la culture est un moyen continu de maintenir son identité grâce à un point de vue esthétique logique, à une conception morale de soi-même et à un style de vie qui témoigne de ces idées, par les objets qui ornent la maison et la personne, et par le goût qui révèle ses opinions. La culture est par conséquent le domaine de la sensibilité, de l'émotion, du caractère moral et de l'intelligence ; elle cherche à ordonner ces sentiments.*<sup>21</sup> »

---

<sup>19</sup> Extrait du cours de DE MUNCK J., *Mutations culturelles dans la société contemporaine*, Couvin, FOPES, 2010.

<sup>20</sup> Extrait du cours de DE MUNCK J., *Mutations culturelles dans la société contemporaine*, Couvin, FOPES, 2010.

<sup>21</sup> BELL D., *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979. Extrait du cours de DE MUNCK J., *Mutations culturelles dans la société contemporaine*, Couvin, FOPES, 2010.

### 1.1.3 / LES TEXTES FONDATEURS

Quelques textes fondateurs ont rayonné mondialement de par leur portée socio-historique, leur universalité de fond, leur prestige institutionnel, si ce n'est pour l'ensemble de ces mêmes raisons. Passons en revue certains d'entre eux.

#### 1.1.3.1 / LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948 à Paris, la présente déclaration stipule dans l'article 27 §1 : « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*<sup>22</sup> »

#### 1.1.3.2 / LA DECLARATION DE MEXICO SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

La conférence mondiale sur les politiques culturelles, organisée par l'UNESCO<sup>23</sup> du 26 juillet au 6 août 1982 à Mexico, convient :

- « *que, dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances,*
- *et que la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent.*<sup>24</sup> »

---

<sup>22</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be>  
Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Déclaration universelle des droits de l'homme. (Mars 2011).

<sup>23</sup> Pour rappel, l'acronyme UNESCO signifie en français : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

<sup>24</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be>  
Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. (Mars 2011).

### 1.1.3.3 / LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE CULTURELLE

La conférence générale de l'UNESCO adopte, le 20 octobre 2005 à Paris, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La conférence considère le fait que *« la culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et que cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité.<sup>25</sup> »*

De même, elle souligne notamment *« l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général, et en particulier sa contribution à l'amélioration du statut et du rôle des femmes dans la société.<sup>26</sup> »*

A l'article 4 de la présente Convention, la conférence générale de l'UNESCO définit une série de termes. Parmi ceux-ci, relevons la « diversité culturelle » et les « politiques et mesures culturelles ».

*« Diversité culturelle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés.<sup>27</sup> »*

*« Politiques et mesures culturelles renvoie aux politiques et mesures relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus,*

---

<sup>25</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be>  
Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. (Mars 2011).

<sup>26</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be>  
Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. (Mars 2011).

<sup>27</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be>  
Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. (Mars 2011).

*groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci.*<sup>28</sup> »

#### 1.1.3.4 / LES DROITS CULTURELS. DECLARATION DE FRIBOURG

La déclaration sur les droits culturels a été adoptée le 7 mai 2007 à Fribourg, par le groupe de travail international appelé « Groupe de Fribourg ». En effet, celui-ci prend sa source au départ de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg, en Suisse.

Dans l'article 2 §a : « *le terme "culture" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.*<sup>29</sup> »

Nous le constatons, ces différents paradigmes culturels s'avèrent suffisamment "généreux" pour ne pas se limiter exclusivement au champ artistique. Dans un certain sens, ils valident la définition anthropologique de la culture, exprimée ci-après.

## 1.2 / L'ÉCLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE DES SCIENCES SOCIALES

Les sciences sociales, et plus particulièrement la sociologie, possèdent une longue tradition en matière de définition du concept de culture. Diverses disciplines et écoles de pensée se sont intéressées de prêt à cette notion si prégnante pour les sociétés, qu'elles soient primitives ou contemporaines, occidentales ou non. La culture participe pleinement de la vie des individus et collectivités.

---

<sup>28</sup> Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. (Mars 2011).

<sup>29</sup> Texte transmis par LEVÊQUE S., Coordinatrice du Service de la Direction des Centres culturels, Bruxelles, octobre 2010 ; consultable via le site Internet : Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique : <http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Les droits culturels. Déclaration de Fribourg.

*« La culture permet à l'homme non seulement de s'adapter à son milieu, mais aussi d'adapter celui-ci à lui-même, à ses besoins et à ses projets, autrement dit la culture rend possible la transformation de la nature.<sup>30</sup> »*

Quant à la sémantique même du mot culture, elle est jalouée en raison de son haut pouvoir descriptif. Avec comme conséquence directe, l'exacerbation d'enjeux, notamment sociétaux.

*« Les luttes de définition sont en réalité des luttes sociales... Les hiérarchies sociales déterminent les hiérarchies culturelles, ce qui ne signifie pas que la culture du groupe dominant détermine le caractère des cultures des groupes socialement dominés.<sup>31</sup> »*

Le concept scientifique de culture ne s'est pas répandu universellement, de façon homogène. Pour ainsi dire, il est apparu en même temps que l'ethnologie.

*« Il n'y aura pas entente entre les différentes écoles sur la question de savoir s'il faut utiliser le concept au singulier (la culture) ou au pluriel (les cultures), dans un sens universaliste ou particulariste.<sup>32</sup> »*

La prudence est de mise lorsqu'on cherche à définir une culture et ses composantes. En effet, *« La recherche scientifique n'est jamais totalement indépendante du contexte dans lequel elle est produite.<sup>33</sup> »*

En outre, la culture est par essence évolutive. Elle ne reste jamais irrémédiablement figée dans le temps : *« les modèles culturels évoluent constamment et amènent les individus à réviser le modèle intériorisé dans l'enfance.<sup>34</sup> »*

---

<sup>30</sup> CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, (Grands repères manuels).

<sup>31</sup> CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, (Grands repères manuels).

<sup>32</sup> CUCHE D., op. cit., p. 18.

<sup>33</sup> Idem, p. 33.

<sup>34</sup> Ibidem, p.53.



## 1.3 / LA CULTURE ET SES POLITIQUES

### 1.3.1 / LE CHAMP CULTUREL

*« En Belgique, les "matières culturelles" ont été définies juridiquement au cours du processus de fédéralisation de l'Etat. Ces matières, au nombre de dix, forment les prérogatives des Communautés. Il s'agit de la défense et de l'illustration de la langue ; de l'encouragement à la formation des chercheurs ; des beaux-arts, y compris le théâtre et le cinéma ; du patrimoine culturel, des musées et des autres institutions scientifiques culturelles ; des bibliothèques, discothèques et services similaires ; de la radiodiffusion et de la télévision ; de la politique de la jeunesse ; de l'éducation permanente et de l'animation culturelle ; de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air ; des loisirs et du tourisme.<sup>35</sup> »*

Ainsi, les frontières culturelles dépendent d'un contexte historique, d'une institutionnalisation étatique. C'est dire la richesse des systèmes et délimitations possibles.

*« Au sein de l'administration de la Communauté française de Belgique, on trouve une administration générale de la culture et (bizarrement) de l'informatique dont les compétences incluent principalement les Centres culturels, les arts de la scène, le patrimoine et les arts plastiques, le livre et les lettres, la jeunesse et l'éducation permanente. Comme on le voit, le destin politique de la culture peut varier considérablement selon les pays.<sup>36</sup> »*

Quant aux relations entre champs, faut-il rappeler que l'autonomie de la culture est relative ? Tout d'abord par rapport à un pouvoir politique qui subventionne son fonctionnement, mais aussi et surtout par rapport au secteur économique qui voit en elle un espace marchand providentiel.

*« La culture fait aujourd'hui alliance avec l'économie. Et de cette alliance, certes contre nature, peut naître le pire ou le meilleur, suivant que l'on utilise l'économie pour les messages qu'elle peut transmettre, et pour ceux-là seulement, ou bien que l'on se met à exiger de la culture qu'elle produise des "retombées positives" pour qu'elle mérite d'être financée.<sup>37</sup> »*

---

<sup>35</sup> GENARD JL., op. cit., pp. 8-9.

<sup>36</sup> GENARD JL., op. cit., p. 9.

<sup>37</sup> BENHAMOU F., *L'économie de la culture*, Paris, La Découverte, 2008, (Repères).

### 1.3.2 / DEMOCRATISATION DE LA CULTURE VERSUS DEMOCRATIE CULTURELLE

Les deux grandes notions de la culture, à savoir démocratie et démocratisation culturelles, ont longtemps polarisé l'espace social, divisé les acteurs culturels en deux camps distincts. D'ailleurs, un débat vif, passionné et porteur de sens s'est fortement "cristallisé" autour des questions fondamentales de politiques culturelles, et ce dès les années soixante et septante.

Quelles caractéristiques majeures renferment ces deux concepts ?

*« Une politique de "démocratisation" vise à diffuser plus largement le goût de la "haute" culture, en favorisant l'éducation artistique, en stimulant la consommation artistique, etc. Elle défend une notion conventionnelle de la qualité en art et contribue à une plus grande homogénéité. Une politique de "démocratie culturelle" repose au contraire sur une acception pluraliste de la qualité en art, et soutient tout. Elle contribue automatiquement à une plus grande diversité.<sup>38</sup> »*

Ce qui est valable pour l'art, l'est pour la culture. Il s'agit ici de deux visions diamétralement opposées. L'une souhaite "intellectualiser" les classes sociales, l'autre "soutenir" davantage les goûts culturels de l'ensemble d'une société, base incluse. Dans le premier cas, la politique est qualifiée de descendante ; dans le second, d'ascendante.

*« Un gouvernement doit-il défendre une idée intellectuelle de l'art, et du grand art, et essayer de la faire accepter et apprécier par un public plus vaste ? Ou doit-il favoriser le pluralisme, et soutenir toute forme de culture plébiscitée par une fraction importante de la population ?<sup>39</sup> »*

Si nous percevons clairement les atouts et limites de chaque position, le choix n'en devient pas moins cornélien pour autant. Prenons l'exemple d'un responsable culturel devant établir la programmation théâtrale annuelle. Celui-ci orientera-t-il ses choix vers un répertoire pointu - pièces théâtrales d'avant-garde, thématiques sociétales -, ou bien cherchera-t-il l'adhésion plus large d'un public friand de théâtre populaire, façon humour seul en scène, comédies de boulevard, créations patoisantes ?

---

<sup>38</sup> BECKER H., op. cit., p. 199.

<sup>39</sup> BECKER H., op. cit., p. 199.

### 1.3.3 / LES TEXTES LEGAUX

Les Centres culturels reconnus par la Communauté française de Belgique doivent répondre au décret datant du 28 juillet 1992 - modifié par le décret du 10 avril 1995 - fixant les conditions de reconnaissance et de subvention de ces derniers.

L'article 3 du présent décret stipule que « *Par développement socioculturel il faut entendre l'ensemble des activités destinées à réaliser des projets culturels et de développement communautaire fondés sur la participation active du plus grand nombre, avec une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Ces activités doivent, notamment, tendre à :*

- *Offrir des possibilités de création, d'expression et de communication ;*
- *Fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente ;*
- *Organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local, régional, communautaire, européen, international et francophone ;*
- *Organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du Centre.<sup>40</sup> »*

En outre, un arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels, datant du 22 juillet 1996 - modifié par l'arrêté du 08 novembre 2001 - définit dans ses annexes une grille de critères<sup>41</sup> pour le classement des Centres culturels.

---

<sup>40</sup> Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique : <http://www.centres-culturels.be>  
Portail Bibliothèque, Décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels (modifié par le décret du 10 avril 1995). (Septembre 2009).

<sup>41</sup> La grille dite MANGOT, du nom de sa conceptrice Thérèse MANGOT.

## 2 / LE CONCEPT DE RURALITÉ

La ruralité est une notion complexe, difficile à cerner. En effet, de nombreuses acceptions coexistent au travers d'organisations et études éparses. Certains critères et significations s'avèrent complémentaires, d'autres non. De même, il existe divers niveaux d'étude allant de la micro à la macro-analyse. En outre, quelques nations possèdent une sensibilité toute particulière liée à cette question de la ruralité.

Cependant, on peut affirmer que : « *Avant les années 1950, l'espace rural paraît facile à définir : il s'agit de l'espace agricole, opposé à la ville. Depuis cette époque, des mutations d'ordre économique, démographique, social et administratif ont abouti à une évolution des paysages ruraux menant à une extension des espaces urbanisés, une banalisation architecturale de l'habitat rural, des reconversions et éliminations de bâtiments agricoles traditionnels, le développement de voies de communication, etc.*<sup>42</sup> »

Quant aux critères les plus fréquemment utilisés pour définir la ruralité, ceux-ci sont :

- Les critères physiques (faible densité de population, mode de peuplement...);
- Les critères économiques et politiques (importance du secteur primaire, faible taux d'emploi...);
- Les critères socioculturels (mode de vie, comportement solidaire...).

### 2.1 / L'EUROPE ET LA RURALITÉ

D'un point de vue global, le concept de ruralité est appelé à "s'eupéaniser". Pour rappel, le second pilier de la Politique Agricole Commune se trouve être le développement rural. Evidemment, cette tendance à la généralisation pose question quant à l'harmonisation des notions. En Europe occidentale, l'on peut dégager trois conceptions distinctes de la ruralité.

---

<sup>42</sup> GODART MF. et DECONINCK M., "Développement territorial en milieu rural : quelques exemples en Région wallonne", in *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5, décembre 2003, pp. 909-924.

Brièvement, il s'agit des visions :

- Anglo-saxonne : La ruralité, c'est le paysage. Cette représentation esthétique est due aux théoriciens du paysage du XVIII<sup>ème</sup> siècle ;
- Française : Délibérement agricole. Faut-il rappeler le poids de l'agriculture et de la P.A.C.<sup>43</sup>, en France ? ;
- Germanique : Plus traditionnelle, elle oppose la ville et la campagne.<sup>44</sup>

La Belgique se situe quelque part entre ces trois visions. Bien entendu, nos campagnes deviennent de plus en plus résidentielles. En ce sens, notre pays cultive certains points communs avec l'Angleterre.

Ceci étant, le Conseil de l'Europe définit l'espace rural par « *une zone intérieure ou côtière, y compris les villages et petites villes, dans laquelle la majeure partie des terres sont utilisées pour :*

- *L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche ;*
- *Les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) ;*
- *L'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (ou de réserves naturelles) ;*
- *D'autres usages tels que le logement.<sup>45</sup> »*

Cette définition, inscrite dans la Charte européenne de l'espace rural, termine par l'opposition rural/urbain (cf. vision germanique) : « *les parties agricoles et non agricoles d'un espace rural forment une entité distincte d'un espace urbain, qui se caractérise par une forte concentration d'habitants et des structures verticales ou horizontales.<sup>46</sup> »*

---

<sup>43</sup> Pour rappel, l'acronyme P.A.C. signifie Politique Agricole Commune.

<sup>44</sup> Entretien qualitatif avec MOTTET M., Responsable du Centre d'Activation des Ressources Documentaires de la Fondation Rurale de Wallonie, Namur, décembre 2010.

<sup>45</sup> Conseil de l'Europe - Assemblée Parlementaire : <http://www.assembly.coe.int> Portail Working documents, Charte européenne de l'espace rural. (Janvier 2011).

<sup>46</sup> Conseil de l'Europe - Assemblée Parlementaire : <http://www.assembly.coe.int> Portail Working documents, Charte européenne de l'espace rural. (Janvier 2011).

En outre, l'analyse de la ruralité comprend une dimension territoriale. L'importance des terres et parcs agricoles annexes (superficies boisées, espaces naturels, bâtiments et infrastructures) démontrent que les agriculteurs gèrent plus de la moitié du territoire européen. Coefficient qui serait revu à la hausse en cas d'élargissement de l'Union européenne vers l'est.

## 2.2 / L'OCDE ET LA RURALITÉ

Dans un texte de 1994 intitulé « Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale », l'Organisation de Coopération et de Développement Economique présente une terminologie rigoureuse pour différencier les territoires. Ceux-ci sont classés de la manière suivante :

- *« Essentiellement ruraux : les territoires dont plus de 50 % de la population vit dans des communautés rurales (une communauté rurale a une densité de population de moins de 150 habitants/km<sup>2</sup>) ;*
- *Relativement ruraux : les territoires dont 15 à 50 % de la population vit dans des communautés rurales ;*
- *Essentiellement urbains : les territoires dont moins de 15 % de la population vit dans des communautés rurales.<sup>47</sup> »*

La densité de population est donc le critère permettant la distinction entre les communautés rurales et urbaines. Le seuil décisif étant fixé à 150 habitants au km<sup>2</sup>.

Cependant, l'OCDE souligne que *« la distinction entre les types de territoires ruraux est d'abord fonction de l'éloignement géographique et économique par rapport aux centres urbains.<sup>48</sup> »* En conséquence, il se dégage trois prototypes de zones rurales :

- *« Les zones rurales économiquement intégrées : ces zones sont en croissance économique et démographique. Elles sont souvent situées à proximité d'un centre urbain, avec des revenus généralement supérieurs au revenu rural moyen. Si les*

---

<sup>47</sup> ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994.

<sup>48</sup> ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994.

*agriculteurs n'en constituent qu'une petite partie de la population active, le revenu agricole est supérieur à la moyenne ;*

- *Les zones rurales intermédiaires : ces zones sont relativement éloignées dans l'espace mais la qualité de l'infrastructure permet un accès aisé aux centres urbains. Ce sont des zones traditionnellement tributaires de l'agriculture et des activités connexes, notamment en termes d'emplois, bien qu'elles soient caractérisées par une diversité croissante des secteurs d'activité tels que l'industrie de transformation et les services ;*
- *Les zones rurales reculées : ces zones sont habituellement peu peuplées et souvent situées dans des régions périphériques très éloignées des centres urbains. Elles se caractérisent par une faible densité démographique, un vieillissement de la population, une infrastructure et des services réduits au minimum, des revenus et qualifications peu élevés et une faible intégration au reste de l'économie.<sup>49</sup> »*

*Selon l'OCDE, cette classification peut concourir à « révéler la diversité des zones rurales ; révéler les options et les possibilités de développement rural ; garantir la prise en compte des différences territoriales dans l'analyse des politiques.<sup>50</sup> »*

### **2.3 / LA RÉGION WALLONNE ET LA RURALITÉ**

*« Sur le plan institutionnel, la Belgique est régie par trois niveaux de pouvoirs : l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. La plupart des compétences concernant directement ou indirectement l'aménagement et la gestion sont du ressort régional... La Région wallonne couvre une superficie de 16.844 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié de la Belgique.<sup>51</sup> »*

Qu'il s'agisse de l'Europe (cf. supra) ou de la Région wallonne, la question de la ruralité et de son développement suscite un intérêt sans cesse grandissant.

---

<sup>49</sup> ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994.

<sup>50</sup> ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994.

<sup>51</sup> GODART MF. et DECONINCK M., art. cit., pp. 909-924.

Pour preuve, le décret du 6 juin 1991 instituant le développement rural comme une politique à part entière en Région wallonne.

A la suite de ce décret, diverses études se sont attelées à caractériser l'espace rural wallon. Parmi elles, citons les travaux du GEVERU (Groupe d'Etude pour la Valorisation de l'Espace Rural et Urbain) et du CAPRU (CAP Ruralité). Des experts wallons consultés, il en ressort que le seuil des 150 habitants au km<sup>2</sup>, initialement défini par l'OCDE, demeure pertinent au vu des caractéristiques régionales. Il s'agit donc de la valeur seuil permettant la catégorisation des communes wallonnes comme rurales ou non. Mais d'autres critères ont été envisagés :

- Présenter une superficie non bâtie supérieure à 80% ;
- Présenter une occupation du sol agricole supérieure à 54% ;
- Présenter une occupation du sol forestière supérieure à 17%.<sup>52</sup>

A titre de comparaison, 31,7% du territoire wallon est occupé par des prairies ; 26,3% par des cultures ; 31,4% par des forêts ; 11,2% par des bâtiments et voies de communications.

## **2.4 / LE GEVERU ET LA RURALITÉ**

Conduite en 1991 par les sociologues BRONCHART, DENONVILLE et MARISSAL (ULB), l'étude est alors financée par le Ministre de la Région wallonne ayant la rénovation rurale dans ses attributions. En 1993, le GEVERU est incorporé à l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire).

Malheureusement non actualisée à ce jour, l'étude du GEVERU avait notamment pour objet la réalisation d'une classification des régions rurales wallonnes, et ce dans le but d'établir le champ d'application du décret sur le développement rural. Quelques critères statistiques devaient fournir les premiers outils d'analyse :

- La démographie (densité de population, pourcentage de population comprise dans des noyaux de plus de 50 habitants...) ;

---

<sup>52</sup> GOUVERNEMENT WALLON, *Note d'orientation sur la création d'un Fonds d'Impulsion du développement économique rural*, Namur, 2005.



- La population active (structure de la population active selon les trois secteurs d'activités) ;
- Les agriculteurs (pourcentage d'agriculteurs dans la population active) ;
- Les navettes (pourcentage d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence) ;
- Les rapports avec la ville (concentration des services ou institutions typiquement urbains) ;
- L'occupation du sol (part des superficies agricole et forestière dans la superficie communale).

Maintes tentatives d'affinage ont permis d'aboutir à cette typologie des communes wallonnes, basée sur le degré de ruralité :

0. Communes avec moins de 50% d'espace non bâti ;
1. Rural agricole (communes typiquement agricoles, généralement éloignées des zones urbaines) ;
2. Rural agricole à tendance résidentielle ;
3. Rural agricole avec petit centre d'emploi tertiaire (présence notable de l'agriculture, mais avec croissance des variables indiquant un centre aux fonctions plus urbaines) ;
4. Rural agricole avec centre d'emploi tertiaire renforcé ;
5. Rural agricole à fonction résidentielle importante (communes au caractère agricole évident, mais avec une fonction résidentielle marquée : taux de navettes...) ;
6. Rural agricole à fonction résidentielle importante, proche d'un centre d'emploi ;
7. Rural à petites industries locales ;
8. Bourg ou petite ville attractive de main-d'œuvre, à périphérie rurale ;
9. Bourg à périphérie rurale résidentielle ;
10. Ville attractive de main-d'œuvre, à périphérie morphologiquement résidentielle ;
11. Grande ville attractive de main-d'œuvre, périphérie morphologiquement résidentielle ;
12. Périphérie industrielle (ou villages ouvriers ; communes présentant un pourcentage élevé de résidents employés dans le secondaire et à fonction dortoir marquée) ;
13. Ville à périphérie ouvrière ;
14. Résidentiel de périphérie urbaine.<sup>53</sup>

---

<sup>53</sup> MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *Critères de ruralité*, Namur, MRW, 1991.

Cette typologie, sensée nuancer la diversité des situations, s'avère aujourd'hui quelque peu datée en regard des évolutions rencontrées par les zones rurales au cours des vingt dernières années. Néanmoins, saluons l'originalité d'approche typiquement sociologique.

## 2.5 / LE CAPRU ET LA RURALITÉ

*« Une typologie plus récente centrée sur une des préoccupations majeures liées à la ruralité wallonne d'aujourd'hui, à savoir le phénomène de rurbanisation, a été réalisée par la Cellule CAPRU<sup>54</sup> », composée essentiellement d'agronomes (GEMBLoux).*

La Cellule CAPRU, consciente des caractères multidisciplinaire et dynamique du concept rural, a décidé de s'arrêter sur la problématique particulière de l'accessibilité aux services. A l'instar de pays limitrophes tels la France et l'Angleterre, l'accessibilité aux services et à l'emploi constituent toujours des critères pertinents pour définir les territoires dits ruraux.

*« Selon la DATAR<sup>55</sup>, les habitants de l'espace rural se posent les deux questions suivantes : le territoire que j'habite est-il suffisamment équipé en services divers ? Si je ne dispose pas de telle ou telle catégorie de services, ou de leur combinaison, sur ma commune, combien de kilomètres dois-je parcourir pour y accéder, ou combien de temps me faut-il pour y accéder ?<sup>56</sup> »*

Novatrice dans la démarche, la cellule CAPRU incorpore l'environnement des communes afin d'éviter le cloisonnement de celles-ci. *« D'une représentation absolue où n'est considéré que le potentiel de la commune, on passe donc à une représentation relative dans laquelle la commune est successivement mise en relation avec les autres communes périphériques.<sup>57</sup> »*

---

<sup>54</sup> CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, Gembloux, CAPRU, 2007.

<sup>55</sup> Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale, la DATAR prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'Etat français.

<sup>56</sup> CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, Gembloux, CAPRU, 2007.

<sup>57</sup> CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, Gembloux, CAPRU, 2007.

Un autre élément essentiel de l'étude CAPRU est la construction de critères simples et clairs qui, combinés, "parlent" davantage au grand public que ne le ferait un indicateur composite et unique dont la construction serait alambiquée. Cet effort de vulgarisation est à souligner.

Ces critères simples et clairs sont l'indice de périphéralité permettant de quantifier l'influence de l'espace environnant de chaque commune, ainsi que l'indice de temps mesurant les durées des trajets nécessaires pour se rendre à un pôle d'emploi et de services.

## **2.6 / L'ÉVOLUTION DE LA RURALITÉ<sup>58</sup>**

Retracer l'évolution de la ruralité à travers les époques de l'Histoire relève du défi. Tout au plus, cette partie s'attachera à esquisser quelques traits d'évolution généraux, quelques mouvements fondamentaux explicitant les mutations des campagnes wallonnes. Qui sait si, de cet exercice, il émerge quelque chose de plus profond ? Peut-être un semblant de réponse à la question suivante : d'où provient la conscience d'un monde rural ?

*« La période de 51 avant J.-C. à 1830 marque une croissance continue des campagnes dans toute l'Europe occidentale. L'économie rurale se développe, la population rurale est en constante augmentation, les paysages sont travaillés par la main de l'homme : il se développe une civilisation de type agraire.<sup>59</sup> »*

La période charnière du siècle des Lumières a engendré connaissances, progrès, révolutions et transformations pérennes. Désormais, l'avenir est en marche.

### **2.6.1 / EMIGRATION VERS LE SILLON INDUSTRIEL ET EXODE RURAL**

*« Ainsi, en Belgique, au 19<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une double transformation : les campagnes se vident d'une partie de leur population par une émigration vers le sillon industriel - marqué par la production du charbon et de l'acier, le sillon s'étire d'Ouest en Est, de Valenciennes jusqu'à Aix-la-Chapelle - et la Flandre et la Wallonie rurales évoluent vers des physionomies*

---

<sup>58</sup> Cette partie a été largement inspirée de la lecture de l'ouvrage « La Wallonie et sa Fondation rurale ». Pour preuve, les annotations bibliographiques et régulières, en bas de pages.

<sup>59</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

*différentes : la campagne flamande se dépeuple moins mais le paysan flamand reste plus pauvre que le wallon.<sup>60</sup> »*

L'essor industriel de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle réclame toujours plus de main d'œuvre. Réserve de main d'œuvre notamment disponible dans les campagnes du pays. Nombreux seront alors les ruraux à s'échiner dans les bassins miniers et sidérurgiques. La dureté des conditions de travail et de vie et la faiblesse relative des salaires en désenchanteront plus d'un.

## 2.6.2 / OPPOSITION IDEOLOGIQUE ENTRE MONDES RURAL ET URBAIN

L'apparition du 20<sup>ème</sup> siècle voit l'exode rural s'accélérer sans qu'aucune réaction politique ne se fasse entendre. Les milieux catholiques de l'époque, philosophiquement opposés au monde ouvrier, développent une certaine idée du rural.

*« Pour ces milieux, le rural est un capital moral... La ville est un danger moral, la richesse du monde rural est menacée. Cette richesse est principalement symbolisée par la famille... L'identité rurale naît en quelque sorte par opposition "idéologique" avec le monde urbain et ouvrier.<sup>61</sup> »*

## 2.6.3 / MECANISATION DE L'AGRICULTURE

La Seconde Guerre Mondiale apporte avec elle son lot de techniques nouvelles. Le conflit terminé, les usages militaires laissent place à des reconversions commerciales dans la sphère civile. Ces "débouchés" classiques auront pour effet de modifier profondément les pratiques agricoles, en vigueur jusqu'ici.

*« Dès la fin des années quarante, la mécanisation de l'agriculture paraît inéluctable. Cette évolution entraîne une transformation parallèle de l'artisanat rural ; le nombre d'agriculteurs va décroître, celui des artisans aussi. Les navettes vers les villes et les bassins industriels se développent et la population rurale se diversifie puisqu'elle compte de plus en plus de non-agriculteurs, d'ouvriers et d'employés travaillant au loin.<sup>62</sup> »*

---

<sup>60</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

<sup>61</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

<sup>62</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

#### 2.6.4 / ABSENCE D'ANTICIPATION ET RECONVERSION INDUSTRIELLES

L'adage est connu : « *Le bonheur des uns fait le malheur des autres.*<sup>63</sup> » Si rétrospectivement, la naissance de la CECA<sup>64</sup> a jeté les bases d'une construction européenne indéniable, elle a surtout été source de répercussions négatives sur l'emploi wallon d'alors. Cette réorganisation européenne des secteurs du charbon et de l'acier a impacté structurellement notre économie.

*« La Wallonie perd tous ses charbonnages et une partie de son industrie mécanique lourde, en particulier celle qui fabriquait des produits à destination de ces industries de base : charbon, acier, chemin de fer. Bref, la Wallonie va manquer sa reconversion industrielle (l'industrie pétrolière, la mécanique, le montage automobile, les transports...).<sup>65</sup> »*

Gardons-nous de pointer quelques responsabilités, même si les effets de cette crise ne sont pas totalement dissipés, soixante ans après. Toutefois, il est bon de rappeler que le monde urbain, à travers ses cités industrielles, n'a pas été le seul à en payer le prix.

*« Pour le milieu rural, la crise est démographique, économique, sociale, culturelle aussi depuis que la chimie et la mécanique ont changé la profession agricole. Les villages deviennent un habitat déprimé, ayant perdu des forces vives et dont l'agriculture n'assure plus seule la cohésion.<sup>66</sup> »*

#### 2.6.5 / LA CRISE STRUCTURELLE DES ANNEES SEPTANTE

Les années septante ont amorcé un virage à 180 degrés. Tout d'abord, elles marquent la fin des "trente glorieuses", parenthèse enchantée où économie rimait avec bien-être, croissance, plein emploi et prospérité pour tous. Symptomatique de ce marasme ambiant, le choc pétrolier de 1973 allait déclencher le mécanisme infernal de la récession. Aux aléas socioéconomiques, s'additionnaient également des remous administratifs et politiques : la fusion des communes déchaînait les passions par endroits, tandis qu'elle se déroulait sereinement en d'autres.

---

<sup>63</sup> REY A. et CHANTREAU S., *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Le Robert, 1997, (Les usuels).

<sup>64</sup> Pour rappel, l'acronyme CECA signifie Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

<sup>65</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

<sup>66</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

*« Pour le milieu rural, la crise des années septante n'est plus morale. Elle est structurelle. Elle est aussi à la fois économique et écologique. Elle remet en question les modèles de société industrielle et urbaine, caractérisés par la concentration des hommes et des appareils de production, le gigantisme, la complexité.<sup>67</sup> »*

#### 2.6.6 / L'HEURE DES RENOVATIONS

Inlassablement, la Wallonie aspire au redressement de son économie. En réponse à ce désir, une poignée de précurseurs défendront une politique ambitieuse en matière de développement régional. De même, ils préconiseront quelques solutions locales, plus adaptées aux spécificités du monde rural.

*« L'idée de rénovation fait son chemin. Etant une politique régionale, elle sera différente en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Dès 1973-1974 démarre une politique de rénovation urbaine et en 1975-1976, une politique de rénovation rurale, toutes deux dites "globales". C'est une opération de redressement économique dont l'objectif fondamental est le redéploiement wallon.<sup>68</sup> »*

---

<sup>67</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

<sup>68</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004.

## **II / ANALYSE DES POLITIQUES ET PROCESSUS CULTURELS DE TROIS COMMUNES RURALES : DOISCHE, HAVELANGE, MOMIGNIES + ESSAIS DE TYPOLOGIE**

L'analyse des politiques et processus culturels des communes rurales de Doische, Havelange et Momignies s'opère au départ de leur Centre culturel respectif (point central de recherche).

Pour rappel, l'étude suit rigoureusement trois axes d'analyse :

- Le rapport à l'environnement dit rural ;
- Le type de dynamique organisationnelle qui préside aux choix ;
- Les contenus de la politique culturelle.

Plus précisément, l'analyse tente d'apporter les affirmations suivantes :

- Tel Centre culturel se trouve dans tel type de ruralité ;
- Tel Centre culturel entretient tel type de rapport avec le pouvoir politique et le tissu associatif ;
- Tel Centre culturel produit tel contenu culturel.

Naturellement, divers acteurs associatifs, culturels et politiques des communes précitées, expriment avis, questionnements et représentations quant à ces mêmes axes de recherche, véritables fils conducteurs méthodologiques.

Le résultat du traitement des données - documents administratifs et sociodémographiques, entretiens qualitatifs - vous est restitué fidèlement selon les principes scientifiques de « *clarté, faisabilité et pertinence.*<sup>69</sup> »

Enfin, l'axe 1 de la recherche - le rapport à l'environnement dit rural - reproduit une structure similaire facilitant la comparaison des données sociodémographiques entre communes.

---

<sup>69</sup> QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006, (Psycho sup).

## **1 / LE RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT DIT RURAL**

### **1.1 / LA COMMUNE DE DOISCHE**

#### **1.1.1 / LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE DE DOISCHE**

##### 1.1.1.1 / LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le répertoire des Centres culturels en Communauté française nous apprend que Doische est une « *commune rurale de 2.800 habitants répartis sur 10 villages (Doische, Gimnée, Romerée, Matagne-la-Petite, la-Grande, Vaucelles, Niverlée, Vaudelée, Gochenée, Soulme), jouxtant la frontière française à hauteur de la Botte de Givet.*<sup>70</sup> »

Située dans l'arrondissement de Philippeville, au Sud de la province de Namur, la commune de Doische est relativement étendue comme en témoigne sa superficie de 8.401,76 hectares, soit 84 km<sup>2</sup>. Cela traduit des distances entre villages assez importantes : plus de 18 kilomètres séparent les villages de Soulme et de Matagne-la-Grande.

*« Les autres villes les plus proches (Philippeville, Couvin, Florennes, Dinant) sont distantes d'au moins 20 kilomètres et sont trop petites pour servir de pôle d'attraction. Les grands centres commerciaux et culturels sont encore plus éloignés : Charleroi à 50 kilomètres, Namur à 60 kilomètres et Bruxelles à 110 kilomètres. La ville de Givet n'est qu'à 8 kilomètres de Doische-village, mais Givet, c'est la France !<sup>71</sup> »*

##### 1.1.1.2 / LA POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la population totale - belge et étrangère - domiciliée dans la commune s'élevait à 2.912 habitants<sup>72</sup>. Le nombre avancé dans le répertoire des Centres culturels (2.800

---

<sup>70</sup> MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE & ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, *Répertoire des Centres culturels en Communauté française*, Bruxelles, Martine Lahaye/Ministère de la Communauté française, 2002.

<sup>71</sup> FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Description du territoire*, Doische, Foyer Culturel de Doische asbl.

<sup>72</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).



habitants) correspond à l'année de publication de l'ouvrage, à savoir 2002. Ce qui signifie 4% d'accroissement de population, en quatre ans.

Dès lors, nous pouvons calculer la densité de population de Doische. 2.912 habitants divisés par 84 km<sup>2</sup> nous donne une densité de 34,666... habitants/km<sup>2</sup> que nous arrondissons à **35**.

La pyramide des âges<sup>73</sup> nous révèle que la tranche d'âge 40-49 ans bénéficie de la meilleure représentation communale, genres confondus. Une divergence, si minime soit-elle, apparaît au regard des secondes positions : 10-19 ans chez les femmes ; 30-39 ans chez les hommes. Chaque tranche d'âge exprimée ci-avant tourne autour des 7%, soit un total approximatif de 28% pour l'ensemble de ces dernières (plus d'un quart de la population communale).

#### 1.1.1.3 / LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

En 2005, le revenu annuel par habitant<sup>74</sup> était de 11.151,26 €<sup>75</sup>. Soit une hausse de près de 33%, en cinq ans. Les éléments fragmentaires recueillis permettent le signalement, non l'explication. S'agit-il d'une arrivée de résidents aux revenus supérieurs à la moyenne communale, ou bien d'une répercussion globale de sauts d'index successifs ? La première explication ne semble guère crédible constatant la répartition homogène de ces 33%, année après année.

*« Doische se particularise par un taux particulièrement élevé d'agriculteurs (43% des emplois d'indépendants) et particulièrement bas de commerçants (24% des indépendants). Cependant, les statistiques indiquent que contrairement à l'emploi salarié, l'emploi d'indépendant s'est développé. Cette progression se caractérise par des emplois d'indépendants à titre complémentaire (travail après journée...).<sup>76</sup> »*

Enfin, mentionnons l'absence totale de parc à finalité économique - type zoning industriel - sur l'ensemble du territoire communal.

---

<sup>73</sup> Pyramide des âges basée sur des classes d'âges de 10 ans et réparties par sexe, telle que définie par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.

<sup>74</sup> Revenu annuel net imposable moyen par habitant, tel que défini par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.

<sup>75</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

<sup>76</sup> FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Description du territoire*, Doische, Foyer Culturel de Doische asbl.

#### 1.1.1.4 / L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2006 a vu la commune de Doische délivrer pas moins de 18 permis d'urbanisme<sup>77</sup>, octroyés pour les nouveaux bâtiments<sup>78</sup>. C'est trois fois plus qu'en 2002 et 2003. En 2005, Doische annonçait déjà la tendance, puisque 15 permis étaient accordés. Ici aussi, il s'agissait du triple par rapport à l'année précédente. Faut-il donc y voir un début de résidentialisation de la campagne doischaise, un simple effet du hasard, ou une conjoncture favorable à l'approche des élections communales d'octobre 2006 ? Difficile à dire. L'examen minutieux du plan de secteur devrait nous éclairer davantage.

En 2001, il était recensé 1.118 logements<sup>79</sup>. Les âges de ceux-ci ont été examinés<sup>80</sup>. Il ressort que 52% des logements datent d'avant 1946, 27% sont déclarés d'âge inconnu, 10% ont été construits de 1971 à 1990, 8% de 1946 à 1970, enfin un maigre 3% témoigne de constructions depuis 1991.

Quels leçons tirer de ces résultats ? Premièrement, la Commune de Doische peut se targuer d'avoir pu conserver intacte l'essentiel de ses habitations d'avant 1946, période correspondant à la Seconde Guerre Mondiale, si destructrice en matière de patrimoine bâti. Deuxièmement, une maîtrise intelligente de son parc de logements - voulue ou non - a su limiter l'expansion de nouvelles constructions (21% post 1945). Enfin, il est bon de rappeler que la morphologie des habitats participe au caractère rural d'une commune. Il s'agit d'une vision anglo-saxonne, certes bucolique car touchant à l'esthétique des paysages, mais primordiale pour l'image qu'on se donne de la ruralité. Hors, « *perception is reality*.<sup>81</sup> »

---

<sup>77</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

<sup>78</sup> Permis d'urbanisme relatifs à des nouveaux bâtiments (résidentiels ou non résidentiels) délivrés dans l'année, tels que définis par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.

<sup>79</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

<sup>80</sup> Age du logement (date de construction) réparti en 4 classes d'âge : avant 1946, de 1946 à 1970, de 1971 à 1990, depuis 1991 ; tel que défini par l'enquête socio-économique générale de l'Institut National de Statistique.

<sup>81</sup> Expression bien connue des britanniques signifiant en français : la perception est la réalité.

### 1.1.1.5 / LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'étude menée en 2001 sur la mobilité des travailleurs<sup>82</sup> de Doische, nous informe qu'un peu plus de 89% des actifs résidant dans la commune, travaillent hors de la commune. Aussi, près de 61% des actifs travaillant à Doische, y résident également.

Pareille étude s'est attelée à la mobilité des élèves<sup>83</sup>. Cette fois, les données nous enseignent qu'un peu plus de 86% des élèves habitant Doische, poursuivent leur scolarité en dehors de la commune. Enfin, plus de 66% des élèves étudiant à Doische, y vivent également.

Les navetteurs représentent donc un certain pourcentage de résidents communaux. Dès lors, faut-il apparenter Doische à une zone dortoir ? Les chiffres semblent plaider en ce sens.

Question infrastructures de transport aérien, ferroviaire et naval<sup>84</sup>, il est fait mention d'un ULModrome dans le village de Matagne-la-Petite. En effet, l'aéroclub du Viroin y possède ses quartiers. Par contre, il n'existe ni gare, ni arrêt SNCB<sup>85</sup>. A l'instar du réseau ferroviaire, celui des voies navigables n'est guère mieux loti.

Pour terminer, Doische compte 190,8 kilomètres de routes, ventilés comme suit : 175,1 km de routes communales et 15,7 km de routes régionales. Notons l'absence du moindre kilomètre d'autoroutes. La densité du réseau routier présent sur la commune est inférieure à la moyenne wallonne (2,27 contre 3,36 km/km<sup>2</sup>).<sup>86</sup>

---

<sup>82</sup> Données issues de l'enquête socio-économique générale de l'Institut National de Statistique. Les actifs résidant hors de Belgique ne sont pas pris en compte dans les statistiques, car non enquêtés.

<sup>83</sup> Données issues de l'enquête socio-économique générale du SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Les élèves résidant hors de Belgique ne sont pas pris en compte dans les statistiques, car non enquêtés.

<sup>84</sup> Description des lieux d'arrêt et de départ des moyens de transport aérien (aéroport, aérodrome, ULModrome, base aérienne), ferroviaire (gares ou arrêts) et naval (port public) ; tels que définis par la Direction Générale des Transports du MET, la Composante Air de la Défense Nationale, le Centre de la documentation de la SNCB, la Direction Générale des Voies Hydrauliques du MET.

<sup>85</sup> Pour rappel, l'acronyme SNCB signifie Société Nationale des Chemins de fer Belges. Celle-ci voit le jour, le 23 juillet 1926.

<sup>86</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

#### 1.1.1.6 / LA SITUATION AGRICOLE

En 1999, Doische dénombrait 89 sièges d'exploitation agricole pour une superficie moyenne par siège<sup>87</sup> de 35,24 hectares. En 2007, ceux-ci étaient passés à 71 sièges d'exploitation - soit une perte de 18 sièges, en 8 ans - pour une superficie moyenne de 41,80 hectares.<sup>88</sup> Toujours en 2007, deux sièges uniques d'exploitation se revendiquaient de l'agriculture biologique<sup>89</sup>.

La commune de Doische a perdu 43,43 hectares de sa superficie agricole<sup>90</sup>, de 1990 à 2005. Soit une diminution relativement minime - en comparaison des 15 années écoulés -, de l'ordre de 1,11%.<sup>91</sup>

### 1.1.2 / LA COMMUNE DE DOISCHE A L'EPREUVE DES CRITERES DE RURALITE

#### 1.1.2.1 / DOISCHE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'EUROPE

La commune de Doische se définit comme une « zone intérieure » où la majeure partie de ses terres - en l'occurrence 90,9%<sup>92</sup> - sont utilisées pour :

- *L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche :*  
15,5% de terres cultivées et cultures permanentes + 30,2% de prés et pâtures + 43,4% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" ; soit un total de 89,1%.
- *Les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) :*  
0,1% de terrains occupés par des services publics et équipements communautaires + 0,3% de terrains occupés par des bâtiments agricoles ; soit un total de 0,4%.

---

<sup>87</sup> Nombre de sièges d'exploitation agricole et leur superficie moyenne sur base du recensement agricole, tel que défini par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.

<sup>88</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

<sup>89</sup> Système de production labellisé accordant beaucoup d'importance à la relation entre la plante, l'animal, l'homme et l'environnement ; tel que défini par la Direction Générale de l'Agriculture.

<sup>90</sup> Evolution de la superficie agricole sur base des données cadastrales de 1990 à 2005, telle que définie par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique.

<sup>91</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Doische. (Avril 2011).

<sup>92</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

- *L'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (ou de réserves naturelles) :*  
Néant.
- *D'autres usages tels que le logements :*  
1,4% de terrains résidentiels.

Répondant aux critères de ruralité ci-avant, l'Europe reconnaît Doische en tant que commune rurale.

#### 1.1.2.2 / DOISCHE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'OCDE

De par sa densité de population inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> - en l'occurrence 35 hab./km<sup>2</sup> - Doische est assimilée à une « *communauté rurale* », au regard de l'OCDE.

Ne disposant pas d'éléments adéquats permettant de corrélérer population et territorialité, il est impossible de déterminer Doische dans l'une de ces catégories : « *essentiellement rural* », « *relativement rural* » ou « *essentiellement urbain* » ; même si la connaissance subjective du milieu nous dirigerait vers la première.

Cependant, « *l'éloignement géographique et économique par rapport aux centres urbains* » reste le facteur déterminant dans la différenciation des territoires ruraux. Dans le cas présent, il faut en moyenne 21 minutes à un habitant de Doische pour se rendre à un hypermarché<sup>93</sup> ou supermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup> ; 24 minutes pour atteindre une gare<sup>94</sup> générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, ou un hôpital<sup>95</sup> général. D'ailleurs, 26 minutes seront nécessaires en moyenne aux doischais pour accéder au pôle d'influence présumé, à savoir Couvin.<sup>96</sup>

<sup>93</sup> Lieu fréquenté régulièrement de par son offre variée de produits consommés quotidiennement et ses prix plus compétitifs que dans les petits commerces, tel que défini par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité.

<sup>94</sup> Service de plus en plus utilisé (contexte éco-énergétique). Outre son service de transport, la gare a une fonction polarisatrice de services ; tel que défini par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité.

<sup>95</sup> Offre de soins nécessaires et parfois indispensables pour une large partie de la population. En outre, la majorité de la population a recours à ce service plus d'une fois au cours de sa vie (accouchement, intervention chirurgicale, contrôle médical, urgence, soins pour personnes âgées, etc.) ; tel que défini par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité.

<sup>96</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).

En conclusion, Doische s'apparente davantage à une « zone rurale reculée », de par :

- ses faibles effectifs en matière de population : 2.912 habitants ;
- sa faible densité démographique : 35 habitants/km<sup>2</sup> ;
- sa situation géographique particulière : proche du centre urbain de Philippeville, mais pourtant enclavée par la "Botte de Givet" (frontière française) ;
- son parc réduit de services : principalement des petits et moyens commerces.

#### 1.1.2.3 / DOISCHE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LA REGION WALLONNE

Nous l'avons déjà signalé, la densité démographique de la commune de Doische se situe bien en deçà de la valeur seuil des 150 habitants/km<sup>2</sup> - déterminant le caractère rural ou non d'une commune - communément admise par la Région wallonne, en sus de l'OCDE.

Néanmoins, d'autres critères ont été imaginés. Citons, de manière exhaustive :

- *Présenter une superficie non bâtie supérieure à 80% :*  
94,4% de terrains non artificialisés, distribués par ordre décroissant : 43,4% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" ; 30,2% de prés et pâtures ; 15,5% de terres cultivées et cultures permanentes ; etc.
- *Présenter une occupation du sol agricole supérieure à 54% :*  
44,7% de zone agricole selon le plan de secteur.
- *Présenter une occupation du sol forestière supérieure à 17% :*  
47,7% de zone forestière selon le plan de secteur, mais 43,4% selon la fiche reprenant les principales catégories d'utilisation du sol.<sup>97</sup>

---

<sup>97</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

#### 1.1.2.4 / DOISCHE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE GEVERU

La mise en relation de Doische avec l'étude du GEVERU et sa classification des communes wallonnes sur une échelle de ruralité, est présentée ici à titre purement indicatif. En effet, celle-ci n'a jamais été actualisée depuis sa sortie en 1991.

D'après la typologie du GEVERU, Doische est classée dans la catégorie 2 « *Commune rurale agricole à tendance résidentielle*<sup>98</sup> ».

#### 1.1.2.5 / DOISCHE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE CAPRU

En accord sensible avec la notion « *d'accessibilité aux services* » chère à l'OCDE, la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de ruralité a calculé un indice permettant de quantifier, en minutes, le temps de trajet nécessaire pour parvenir à un pôle de services et d'emploi. Le résultat, exposé plus haut, ne sera pas reconduit afin d'éviter les redites.

Tout au plus, communiquons « *l'indice de périphéralité*<sup>99</sup> » de la commune de Doische ; à ne pas confondre avec la densité de population. S'élevant à 279 habitants/km<sup>2</sup> pour un indice seuil fixé à 705, celui-ci s'avère relativement faible. Concrètement, cela signifie que l'espace périphérique de Doische - les communes belges de Hastière, Florennes, Philippeville et Viroinval - influent peu sur elle. Dès lors, c'est bien toute une région se trouvant à l'écart des grands centres attractifs et urbains, et non pas une seule commune, intrinsèquement isolée.

### 1.1.3 / LA COMMUNE DE DOISCHE ET L'EVOLUTION DE LA RURALITE

Disposant de données à courts délais - évolution de l'occupation du sol de 2001 à 2006<sup>100</sup> -, il convient de relativiser fortement la portée des indications ci-après. Il est clair qu'il eut été plus pertinent d'analyser l'évolution de la ruralité de Doische sur une période minimale de 30 ans.

---

<sup>98</sup> MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, *Critères de ruralité*, Namur, MRW, 1991.

<sup>99</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).

<sup>100</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

Néanmoins, quelles tendances pouvons-nous dégager à la lecture des tableaux ?

- La catégorie « *Carrières, décharges et espaces abandonnés* » des terrains artificialisés enregistre la plus forte progression (+196%). La nature cadastrale de celle-ci renferme, comme son nom l'indique, les carrières, les ruines et les terrils exploités.
- A l'inverse, la catégorie « *Terrains à usage industriel et artisanal* » recule de 87,9%. La nature cadastrale est très vaste à son sujet. Il peut s'agir, par exemple, d'abattoirs, d'ateliers de construction, mais aussi d'autorisations de bâtir (bâtiments industriels). De bassins industriels, de brasseries et briqueteries, de centrales électriques, chantiers, fabriques diverses et variées, forges, gazomètres, hangars, lavoirs, silos, verreries, etc.
- Dans une moindre mesure, notons les augmentations de 5,1% des « *Surfaces en eau* », et de 3,7% des « *Terrains résidentiels* » corroborant ainsi la politique d'aménagement du territoire, vue précédemment.

#### **1.1.4 / LA COMMUNE DE DOISCHE ET LES REPRESENTATIONS DE LA RURALITE**

Interrogés sur la question, les acteurs de Doische mettent en avant la faible densité de population de leur commune ; population répartie de façon inégale sur un territoire communal éclaté en superficie : 2.900 habitants répartis sur 10 villages, dont 1.000 d'entre eux absorbés par les deux principaux que sont Doische et Gimnée. Il en résulte la présence d'un habitat clairsemé.

Une des particularités géographiques de la commune de Doische est qu'elle se situe à la limite de deux arrondissements administratifs : le sien - arrondissement de Philippeville - et le voisin à moins de 2 km - arrondissement de Dinant. Cela dynamise les collaborations culturelles internes-externes.

Aussi, il a été constaté une arrivée récente de néo-ruraux dans la commune. Pour un certain nombre d'entre eux, il s'agit d'enfants et petits-enfants de deuxième, troisième génération, revenus habiter les maisons de leurs (grands-)parents. Essentiellement actifs, ces jeunes couples rejoignent les rangs des navetteurs de Doische.



Une autre tendance majeure est la rotation forte de la population. Des locataires viennent et repartent rapidement. Les écoles communales de l'entité le constatent au gré des présences et absences des élèves, suite aux déménagements quasi continus. Les revenus cadastraux étant relativement bas, les locations demeurent abordables. Ce qui explique le flux de population.

La problématique des rapports entre ruraux de souche et néo-ruraux, tout à fait prégnante pour les campagnes contemporaines, mérite de s'y attarder un instant. Les acteurs rencontrés nous rappellent toute l'importance d'une intégration réussie, c'est-à-dire proactive, y compris dans le sens culturel : « *se couler dans la tradition et dans la façon de vivre au niveau local.*<sup>101</sup> » A l'inverse, il est admis que les néo-ruraux et jeunes familles se montrent tendanciellement plus curieux que les ruraux de souche, plus ouverts à toute démarche culturelle, témoignant par là d'une habitude, d'une pratique antérieure. Cela ne signifie pas que les ruraux de souche ne possèdent aucune vision culturelle. Tout au plus, elle s'avère différente, davantage ancrée dans un souci d'échange, de partage et de convivialité festive. Ces ruraux de souche un peu plus âgés, travaillant dans la commune, s'investissent plus vite au niveau d'une vie locale - comités de fêtes - que dans un projet culturel.

Au niveau agricole, il subsiste deux ou trois exploitations importantes par village. Le temps des fermes familiales, plus modestes, appartient au passé. Encore qu'une perception tronquée de la réalité reste possible, les données sociodémographiques recensant toujours 71 sièges d'exploitations, en 2007.

Historiquement, la commune de Doische procurait une réserve de main d'œuvre ouvrière importante pour les localités voisines. De nombreux ouvriers travaillaient dans la métallurgie, du côté de Couvin - les usines Efel - et Vireux, en France. Il s'agissait d'une ruralité ouvrière plutôt que de terre, en ce sens atypique.

Enfin, évoquons la fusion des communes inaugurant la création même de l'entité. 10 villages, sans accroche particulière, se sont alors retrouvés "embarqués" vers une destinée commune. D'ailleurs, le Foyer culturel a contribué grandement à ce que cette fusion se déroule sereinement, jouant un véritable rôle fédérateur entre villages. Les nombreuses sollicitations associatives en témoignent plus que jamais.

---

<sup>101</sup> Entretien qualitatif avec COULONVAUX S., Animateur-Directeur du Centre culturel de Doische, Doische, mars 2011.

## 1.2 / LA COMMUNE DE HAVELANGE

### 1.2.1 / LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE DE HAVELANGE

#### 1.2.1.1 / LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Havelange est une entité englobant 9 villages (Barvaux-Condroz, Flostoy, Havelange, Jeneffe, Maffe, Méan, Miécrot, Porcheresse, Verlée).

Etablie dans l'arrondissement de Dinant, au Nord-Est de la province de Namur, la commune de Havelange possède une superficie honorable de 10.473 hectares, soit près de 105 km<sup>2</sup>. Au carrefour de trois provinces - namuroise, liégeoise et luxembourgeoise -, l'emplacement géographique s'avère favorable.

*« Située au sud du sillon Sambre et Meuse, la commune fait partie de la vaste région agro-géographique du Condroz qui s'étend de Walcourt à l'Ouest à Chaudfontaine à l'Est. Havelange, située presque au centre de cette région, fait partie de ce qu'on appelle parfois le Vrai Condroz. Les communes limitrophes sont, en partant du Nord vers l'Est, Ohey, Clavier, Somme-Leuze, Hamois et Gesves.<sup>102</sup> »*

#### 1.2.1.2 / LA POPULATION

La population belge et étrangère résidant la commune s'élève à 5.080 habitants<sup>103</sup>.

*« Durant la deuxième moitié des années 1980, la commune a connu une forme de stagnation du nombre d'habitants autour des 4.300. Elle connaît depuis lors une croissance démographique continue qui l'amène à compter plus de 4.800 habitants aujourd'hui<sup>104</sup> », entendez par là au 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

---

<sup>102</sup> FONDATION RURALE DE WALLONIE, *Programme communal de développement rural - Commune de Havelange : description des caractéristiques socio-économiques de la commune*, Havelange, FRW, 1998.

<sup>103</sup> Union des Villes et Communes de Wallonie : <http://www.uvcw.be> Portail Fiches communales, Havelange. (Avril 2011).

<sup>104</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

Connaissant les effectifs de population et la superficie de la commune, il est donc facile de calculer la densité de population de Havelange. Divisons 5.080 habitants par 105 km<sup>2</sup>, nous obtenons une densité de 48,380... hab./km<sup>2</sup> que nous arrondissons à l'unité supérieure : **49**.

La pyramide des âges nous révèle que la tranche d'âge 10-19 ans est la mieux représentée sur la commune de Havelange, genres confondus. Cependant, elle est suivie de très près par la tranche d'âge 40-49 ans. Toutes deux se stabilisent au-dessus des 7%. Si asymétrie il y a, celle-ci est franchement insignifiante. Les troisièmes tranches d'âge les "plus" présentes sur Havelange sont les 0-9 ans chez les filles et les 30-39 ans chez les garçons. La population communale est donc constituée, pour partie, de jeunes familles avec enfants.

*« La population de Havelange, comme celle des communes qui l'entourent, présente une structure d'âge fort semblable à la moyenne wallonne où les moins de vingt ans représentent un quart de la population tandis que la catégorie des plus de soixante ans en représente un cinquième.<sup>105</sup> »*

#### 1.2.1.3 / LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

En 2005, le revenu annuel par habitant se montait à 12.003,71 €<sup>106</sup>. Autant dire une hausse de 38%, en cinq ans. C'est proportionnellement plus que la commune de Doische. Toutefois, *« Havelange n'est pas une commune à l'activité économique intense.<sup>107</sup> »*

En milieu rural, il est fréquent de voir les principaux villages capter l'exercice économique : *« Les activités commerciales sont principalement localisées à Havelange, où l'on retrouve les commerces de premières nécessités tels que les boulangeries et boucheries... Quelques garages et stations services sont présents sur l'entité. Le secteur Horeca compte plusieurs cafés et tavernes-restaurants mais pas d'hôtel.<sup>108</sup> »*

---

<sup>105</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

<sup>106</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

<sup>107</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

<sup>108</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

A l'instar de Doische, il existe peu d'entreprises et d'emplois locaux. Dans cet esprit, aucun parc à finalité économique n'est recensé sur l'entité. Ce qui n'est que temporaire vu le projet d'implantation d'un zoning industriel, rue de Hiétine à Havelange.

#### 1.2.1.4 / L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2006, la commune de Havelange a décerné 23 permis d'urbanisme<sup>109</sup> pour des nouveaux bâtiments. C'est plus du double qu'en 2004 et 2005. Par contre, le début des années 2000 - 2001 et 2002 - voyait déjà le nombre de permis dépasser les vingt unités.

En 2001, il était recensé 1.694 logements<sup>110</sup>. 49% d'entre eux datent d'avant 1946, 21% sont estimés d'âge inconnu, 13% ont été bâtis de 1971 à 1990, 10% de 1946 à 1970, enfin 7% de constructions sont érigées depuis 1991. La décomposition des périodes urbanistiques est identique à la commune de Doische. La différence réside au niveau des volumes d'affectation par période. Proportionnellement, Havelange possède plus de nouvelles bâtisses que Doische, construites à partir des années septante. A contrario, les habitations datant d'avant 1946 sont moins nombreuses à Havelange, tout comme celles déclarées d'âge inconnu.

*« En terme d'image urbanistique, la commune offre au départ un visage particulièrement attrayant, mais le fleurissement de lotissements pavillonnaires standards<sup>111</sup> et d'architectures passe-partout entraîne une banalisation de l'identité des villages et une dévalorisation (voire dans certains cas une dégradation) des paysages ruraux.<sup>112</sup> »*

#### 1.2.1.5 / LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les statistiques de 2001 sur la mobilité des travailleurs nous renseignent que 84,5% des actifs résidant Havelange, travaillent hors de la commune. Aussi, 55,5% des personnes travaillant à Havelange, y résident également.

---

<sup>109</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

<sup>110</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

<sup>111</sup> Lots de 10 ares avec 20 m de largeur et des zones de bâtisses en ordre ouvert isolé, qui se remplissent de villas vendues sur catalogue, tels que l'on en trouve partout en Wallonie : d'Arlon à Comines et de Waimes à Beaumont ; tels que définis par l'Agence Wallonne du Paysage + Environnement.

<sup>112</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

Concernant la mobilité des élèves, les données nous révèlent que 82% des élèves habitant Havelange, suivent leurs études en dehors de la commune. Enfin, 85% des élèves scolarisés à Havelange, y demeurent également. Ce taux important d'élèves scolarisés sur le lieu de vie s'explique, en partie, par la présence honnête d'établissements primaires et secondaire au sein du territoire communal.

*« Havelange dispose d'infrastructures publiques et communautaires de bonne qualité. Elle compte notamment 8 écoles (six communales dispensant les niveaux d'enseignement maternel et primaire, une du réseau libre dispensant également ces deux niveaux et un athénée de la Communauté française dispensant les niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire).<sup>113</sup> »*

Quant aux infrastructures de transport, Havelange ne possède ni réseau ferroviaire, ni réseau de voies navigables ; situation problématique s'il en est. La commune comptabilise 213,4 km de routes réparties selon la proportion : 172,7 km de routes communales et 40,6 km de routes régionales. Aucun tronçon autoroutier n'est à signaler. La densité du réseau reste inférieure à la moyenne wallonne (2,04 contre 3,36 km/km<sup>2</sup>).<sup>114</sup>

*« Eloignée des grands axes de communication (routiers comme ferroviaires), Havelange souffre depuis longtemps de la politique de rationalisation des transports publics (abandon de la ligne SNCB 126, nord de l'entité non desservi par les lignes TEC).<sup>115</sup> »*

#### 1.2.1.6 / LA SITUATION AGRICOLE

En 1999, Havelange comptait 132 sièges d'exploitation agricole pour une superficie moyenne par siège de 49,39 hectares. Hors, ceux-ci étaient passés à 109 sièges d'exploitation en 2007 - soit une perte de 23 sièges, en 8 ans - pour une superficie moyenne de 59,04 hectares.<sup>116</sup> En 2007 toujours, 9 sièges d'exploitation se revendiquaient de l'agriculture biologique pour une superficie moyenne de 84,77 hectares.

<sup>113</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

<sup>114</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

<sup>115</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

<sup>116</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

« Le secteur de la production bio et des produits du terroir s'est développé ces dernières années, surtout suite au programme européen Leader + et aux aides amenées par le Groupe d'Action Locale Pays du Condroz-Famenne. Cette production est diversifiée, on y retrouve des productions à base de fruits, de produits laitiers ou de charcuteries. Plusieurs coopératives axées sur ce genre de produits sont présentes sur l'entité, notamment la Coopérative Fermière de Méan, la ferme du Gros Chêne à Méan ou la coopérative Biolait à Maffe.<sup>117</sup> »

La commune de Havelange a perdu 164,32 hectares de sa superficie agricole, de 1990 à 2005. Soit une diminution de 2,42%, en 15 ans.<sup>118</sup>

## **1.2.2 / LA COMMUNE DE HAVELANGE A L'ÉPREUVE DES CRITERES DE RURALITE**

### 1.2.2.1 / HAVELANGE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'EUROPE

Tout comme Doische, la commune de Havelange se définit comme une « zone intérieure » où la majeure partie de ses terres - à savoir 94,7%<sup>119</sup> - sont utilisées pour :

- *L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche :*  
30,4% de terres cultivées et cultures permanentes + 32,4% de prés et pâtures + 28,5% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" + 0,2% de plans d'eau et principaux cours d'eau ; soit un total de 91,5%.
- *Les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) :*  
0,2% de terrains occupés par des services publics et équipements communautaires + 0,6% de terrains occupés par des bâtiments agricoles + 0,1% de terrains à usage industriel et artisanal ; soit un total de 0,9%.

---

<sup>117</sup> AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004.

<sup>118</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Havelange. (Avril 2011).

<sup>119</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

- *L'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (ou de réserves naturelles) :*  
Néant.
- *D'autres usages tels que le logements :*  
2,3% de terrains résidentiels.

Répondant aux critères de ruralité exprimés ci-dessus, Havelange est synonyme de commune rurale aux yeux de l'Europe.

#### 1.2.2.2 / HAVELANGE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'OCDE

De par sa densité de population inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> - précisément 49 hab./km<sup>2</sup> -, l'OCDE reconnaît Havelange en tant que « *communauté rurale* ».

Attardons-nous un instant sur « *l'éloignement géographique et économique par rapport aux centres urbains* », critère décisif dans la définition des territoires ruraux. Dans le cas qui nous occupe, il faut en moyenne 16 minutes à un habitant de Havelange pour rejoindre un supermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup>, ou une gare générant des flux supérieurs à 1.170 voyageurs. Quant à l'hôpital, les havelangeois mettront 21 minutes pour l'atteindre. En outre, 17 minutes lui seront nécessaires en moyenne pour parvenir au pôle d'influence présumé, à savoir Ciney.<sup>120</sup>

Le cas d'Havelange est intéressant car il additionne atouts et faiblesses de deux typologies rurales. Néanmoins, la balance pencherait plutôt du côté d'une « *zone rurale intermédiaire* ».

- Croissance démographique avérée, mais pas de croissance économique significative ;
- Proximité des centres urbains - rayon de 20 à 30 km -, mais absence d'accès aisés ;
- Revenus légèrement supérieurs au revenu rural moyen ;
- Moindre dépendance à l'agriculture et ses activités annexes.

---

<sup>120</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).

### 1.2.2.3 / HAVELANGE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LA REGION WALLONNE

Avec ses 49 habitants/km<sup>2</sup>, la commune de Havelange se trouve bien en dessous du seuil des 150 hab./km<sup>2</sup>, essentiel pour la Région wallonne en matière de définition des territoires ruraux.

Ceci dit, quelques critères complémentaires ont été élaborés. Qu'en est-il pour Havelange ?

- *Présenter une superficie non bâtie supérieure à 80% :*  
92,5% de terrains non artificialisés, ventilés par ordre décroissant : 32,4% de prés et pâtures ; 30,4% de terres cultivées et cultures permanentes ; 28,5% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" ; etc.
- *Présenter une occupation du sol agricole supérieure à 54% :*  
62,5% de zone agricole selon le plan de secteur.
- *Présenter une occupation du sol forestière supérieure à 17% :*  
29% de zone forestière selon le plan de secteur, mais 28,5% selon la fiche mentionnant les principales catégories d'utilisation du sol.<sup>121</sup>

### 1.2.2.4 / HAVELANGE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE GEVERU

L'étude du GEVERU n'ayant jamais été réactualisée depuis sa parution, la confrontation de Havelange à cette classification des communes wallonnes sur une échelle de ruralité s'opère à titre purement informatif.

D'après la typologie du GEVERU, Havelange se classe dans la catégorie 2 « *Commune rurale agricole à tendance résidentielle*<sup>122</sup> ».

---

<sup>121</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

<sup>122</sup> MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, *Critères de ruralité*, Namur, MRW, 1991.



### 1.2.2.5 / HAVELANGE ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE CAPRU

« *L'indice de périphéralité*<sup>123</sup> » de la commune de Havelange se monte à 381 habitants/km<sup>2</sup> pour un seuil déterminé à 705. Cela exprime une faible influence de l'espace environnant de Havelange - les communes de Clavier, Gesves, Hamois, Ohey et Somme-Leuze - sur elle-même. Les centres urbains que sont Ciney, Dinant, Huy, Marche-en-Famenne et Namur se localisent tous dans une zone périphérique plus large - moyenne de 30 km -, à l'influence rehaussée.

### 1.2.3 / LA COMMUNE DE HAVELANGE ET L'EVOLUTION DE LA RURALITE

Uniquement en possession de données récentes - évolution de l'occupation du sol de 2001 à 2006<sup>124</sup> -, il s'agit ici d'une photographie évolutive des natures cadastrales, non comparable à une étude de ruralité conduite sur une période couvrant plusieurs décennies.

- La plus forte progression est à mettre à l'actif de la catégorie « *Terrains résidentiels* » (+10,6%). Cette nature cadastrale contient les bâtis du type garages, immeubles à appartements, jardins, maisons, remises... mais aussi les autorisations de bâtir.
- Le recul le plus important concerne la catégorie « *Carrières, décharges et espaces abandonnés* » avec -20,5%. Probablement a-t-elle alimenté les terrains résidentiels en superficie. Un transfert de nature cadastrale réhabilitant de l'espace abandonné en zone habitable.

Beaucoup plus anecdotiques sont les augmentations de 3,5% des « *Terrains occupés par des bâtiments agricoles* » et « *Terrains à usage industriel et artisanal* ».

---

<sup>123</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).

<sup>124</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

#### **1.2.4 / LA COMMUNE DE HAVELANGE ET LES REPRESENTATIONS DE LA RURALITE**

Les protagonistes rencontrés sur Havelange confirment le caractère rural, voire ultra rural de leur commune. Le pôle agricole et ses activités connexes y occupent toujours une place prépondérante. Bien sûr, l'agriculture a évolué ces 30-40 dernières années. Les fermes de 10 à 15 vaches ont disparu pour de plus grosses exploitations, au final moins nombreuses. Celles qui subsistent, continuent d'accroître leurs hectares et têtes de bétail.

La situation économique n'est guère satisfaisante : peu de travail disponible sur Havelange. En conséquence, les habitants se rendent sur Liège, Namur, Bruxelles ou Ciney, plus proche. Le phénomène de cité dortoir est perceptible. Quant aux activités commerciales et de services, ces dernières se concentrent essentiellement sur le village de Havelange, alimentant quelques frustrations dans les autres bourgs de l'entité. L'esprit de clocher n'a pas totalement disparu.

Ceci dit, de nombreux jeunes actifs - en couple, avec enfant(s) - désirent rentrer au pays pour s'y installer : achat ou construction d'une maison. Il s'agit d'une tendance forte, davantage vérifiée aujourd'hui qu'il y a 10-15 ans. Les raisons invoquées sont le rapprochement familial et la qualité de vie inhérente à la campagne.

Une certaine mentalité villageoise - ou rurale - anime encore le cœur des habitants. De nature terriblement festive, les havelangeois apprécient les fêtes populaires où l'on peut rire, danser et partager un verre. En ce sens, kermesses et fêtes de quartier ont droit de cité. A contrario, certains assimilent toujours la culture à une forme d'élitisme.

Les 9 villages typiques de Havelange constituent un patrimoine rural à préserver. Il existe ici différentes perceptions quant à l'évolution urbanistique. L'idée d'un développement canalisé par une vision très protectrice et harmonieuse de l'environnement contraste avec les nouvelles constructions sorties de terre, ci et là.

Située au carrefour de trois provinces, Havelange n'en développe pas moins un fort sentiment d'isolement. En cause, l'accès ardu aux grands axes de communication : entrée d'autoroute à plus de 10 km, gare SNCB à 15 km. S'il existe un attrait culturel pour la ville, les habitants

de Havelange se rendront plus vite à Liège - surtout les jeunes - et Namur. Excentrés de leur chef-lieu d'arrondissement, ils ne se précipiteront pas vers Dinant.

Selon les avis recueillis, il existe peu de contacts entre ruraux de souche et néo-ruraux, malgré les efforts de ces derniers pour s'imbriquer dans la population. L'étiquette d'adoption peut ressurgir bien des années après.

Pionnière en la matière, la commune de Havelange a déjà bénéficié de deux opérations de développement rural. D'ailleurs, la Fondation Rurale de Wallonie y possède une antenne, en plein centre du village.

Côté atouts, le territoire recèle de balades touristiques, très attractives. Le cadre communal, assez vert, n'y est pas étranger. Aussi, la vie associative et culturelle propose de multiples activités. Dès lors, il est difficile de s'y ennuyer. Quant à l'enseignement, il est plus que bien représenté. « *En général, l'havelangeois est content d'être à Havelange.*<sup>125</sup> »

### **1.3 / LA COMMUNE DE MOMIGNIES**

#### **1.3.1 / LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE DE MOMIGNIES**

##### 1.3.1.1 / LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le répertoire des Centres culturels en Communauté française nous informe que « *Momignies est une commune de 5.200 habitants réunissant 7 villages, située dans la "Botte du Hainaut", en bordure de la frontière française. Milieu rural avec un habitat dispersé, éloigné des axes de communication. Population d'agriculteurs. Vie associative intense.*<sup>126</sup> »

Logée à l'extrême Sud de l'arrondissement de Thuin, en province de Hainaut, la commune de Momignies possède une superficie de 8.557 hectares, soit 85 km<sup>2</sup>. Elle réunit les villages

---

<sup>125</sup> Entretien qualitatif avec VAN NIEUWENHOVEN R., Président de l'Association Centre culturel Fernand PATER, Havelange, avril 2011.

<sup>126</sup> MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE & ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, *Répertoire des Centres culturels en Communauté française*, Bruxelles, Martine Lahaye/Ministère de la Communauté française, 2002.

de Beauwelz, Forge-Philippe, Macon, Macquenoise, Momignies, Monceau-Imbrechies, Seloignes.

*« Elle constitue une enclave dans la France. Les  $\frac{3}{4}$  de son pourtour, soit environ 37 km, sont la frontière française et, chose particulière voire unique, la nouvelle commune fusionnée jouxte trois Départements français : l'Aisne, à Macquenoise ; les Ardennes, à Cendron, hameau de Forge-Philippe ; le Nord, à Momignies, Macon et Beauwelz.<sup>127</sup> »*

### 1.3.1.2 / LA POPULATION

La population belge et étrangère installée à Momignies totalise 5.266 habitants<sup>128</sup>. Le chiffre des 5.200 habitants communiqué via le répertoire des Centres culturels coïncide à l'année de publication de l'ouvrage, en l'occurrence 2002. Nous sommes donc en mesure de calculer la densité de population de Momignies. 5.266 habitants fractionnés par 85 km<sup>2</sup> nous donne une densité de 61,952... habitants/km<sup>2</sup> que nous ajustons à **62**.

La pyramide des âges nous dévoile une relative symétrie entre les genres. La population âgée de 40 à 49 ans est la mieux représentée sur le territoire communal, taquinant les 16% hommes et femmes réunis. En deuxième et troisième places respectives, les 10-19 ans et les 50-59 ans. Ensuite, il apparaît une légère différence entre sexes. Les hommes de 30 à 39 ans arrivent en quatrième position avec un pourcentage proche des 6,5%, tandis que le "classement" féminin mentionne 6% de jeunes filles âgées de 0 à 9 ans.

### 1.3.1.3 / LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Courant 2005, le revenu annuel par habitant s'élevait à 10.270,76 €<sup>129</sup>. Soit une augmentation de 35,5% en cinq ans, semblable à l'évolution d'autres communes (38% pour Havelange, 33% pour Doische).

---

<sup>127</sup> Commune de Momignies : <http://www.momignies.be> Portail Vie communale, Momignies ? En bref. (Avril 2011).

<sup>128</sup> Commune de Momignies : <http://www.momignies.be> Portail Vie communale, Momignies ? En bref. (Avril 2011).

<sup>129</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

« Selon les statistiques émises dans la presse, Momignies fait partie des 10 communes les plus pauvres du Royaume : revenu moyen le plus bas par habitant. Causes selon nous :

- Situation géographique : enclave dans la France - seul exutoire belge, Chimay ;
- Eloignement des grands centres belges ;
- Manque de mobilité ;
- Proximité de la France, fuite des gros revenus (moins imposés en France), plus grand réservoir de main d'œuvre, protection différente ;
- Nombreux indépendants aux petits revenus déclarés ;
- Manque de formation.<sup>130</sup> »

Toujours en 2005, il est cité - cf. fiche environnementale de Momignies<sup>131</sup> - un parc d'activité économique d'une superficie de 30,54 hectares, dont le gestionnaire est IGRETEC<sup>132</sup>.

« Sur le plan économique, le pôle le plus important reste les Nouvelles Verreries. Un deuxième pôle d'attraction économique, c'est l'Heureux Abri, une école d'enseignement spécial et un Centre d'hébergement pour adultes handicapés. Dans l'ordre d'importance, le troisième pourvoyeur d'emplois est la Commune même. Quelques PME<sup>133</sup> se sont aussi installées sur son territoire.<sup>134</sup> »

#### 1.3.1.4 / L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2006, la commune de Momignies a accordé 21 permis d'urbanisme<sup>135</sup> pour de nouvelles habitations, soit 13 permis de plus qu'en 2005. C'est une constante, la construction s'accélère en milieu rural et Momignies n'échappe pas à la règle. Des emplacements existent et les coûts cadastraux sont plus avantageux qu'en ville. Ceci traduit, en partie, les raisons d'un tel succès.

---

<sup>130</sup> CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache".

<sup>131</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

<sup>132</sup> IGRETEC signifie Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques. Basée à Charleroi, IGRETEC regroupe 68 villes et communes.

<sup>133</sup> Pour rappel, l'acronyme PME signifie Petites et Moyennes Entreprises.

<sup>134</sup> CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache".

<sup>135</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

En 2001, il était dénombré 2.006 logements<sup>136</sup>. 49% d'entre eux datent d'avant 1946, 31% sont proclamés d'âge inconnu, 9% sont sortis de terre entre 1971 et 1990, 6% de 1946 à 1970, 5% depuis 1991. Rien d'extraordinaire dans ces résultats, ils rejoignent la moyenne des autres communes : ventilation quasi identique à Doische et Havelange.

#### 1.3.1.5 / LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'enquête de mobilité des travailleurs menée en 2001 nous apprend que 68,8% des actifs habitant Momignies, travaillent en dehors de la commune. En outre, 65,8% des personnes exerçant leur profession à Momignies, y demeurent également.

Cette fois, examinons la mobilité des élèves : 84,8% des élèves résidant à Momignies, suivent leur scolarité hors de la commune. Aussi, 75,3% des élèves étudiant au sein de la commune, y vivent également.

Par rapport aux infrastructures de transport, la situation de Momignies n'est guère plus enviable que celles de Doische et de Havelange. La commune ne dispose ni de gare et arrêt SNCB, ni de voie navigable. Question réseau routier, Momignies enregistre tout de même 290,2 km de routes, distribuées en 266,9 km de voiries communales et 23,3 km de voiries régionales. Pas un kilomètre d'autoroute n'est présent sur le territoire momignien. La densité du réseau routier de Momignies est supérieure à la moyenne wallonne (3,39 km/km<sup>2</sup> contre 3,36 km/km<sup>2</sup>).<sup>137</sup>

#### 1.3.1.6 / LA SITUATION AGRICOLE

En 1999, Momignies incluait 142 sièges d'exploitation agricole pour une superficie moyenne de 32,07 hectares par siège. Huit ans plus tard, il en persistait 100 - soit une perte de 29,5% - pour une superficie moyenne de 41,75 hectares.<sup>138</sup> Cette même année 2007, un seul siège d'exploitation s'était lancé dans l'agriculture biologique.

---

<sup>136</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

<sup>137</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

<sup>138</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

La commune de Momignies a perdu 87,09 hectares de sa superficie agricole, de 1990 à 2005. Soit une diminution de 1,7%, en 15 ans.<sup>139</sup>

### **1.3.2 / LA COMMUNE DE MOMIGNIES A L'EPREUVE DES CRITERES DE RURALITE**

#### 1.3.2.1 / MOMIGNIES ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'EUROPE

La commune de Momignies s'apparente à une « zone intérieure » où la majeure partie de ses terres - 95,5%<sup>140</sup> d'entre elles - sont utilisées pour :

- *L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche :*  
2,8% de terres cultivées et cultures permanentes + 55,9% de prés et pâtures + 32,3% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" + 0,7% de plans d'eau et principaux cours d'eau ; soit un total de 91,7%.
- *Les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.) :*  
0,2% de terrains occupés par des services publics et équipements communautaires + 0,6% de terrains occupés par des bâtiments agricoles + 0,3% de terrains à usage industriel et artisanal ; soit un total de 1,1%.
- *L'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (ou de réserves naturelles) :*  
Néant.
- *D'autres usages tels que le logements :*  
2,7% de terrains résidentiels.

Momignies satisfait aux critères de ruralité ci-avant. Dès lors, l'Europe la considère comme une commune rurale à part entière.

---

<sup>139</sup> Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche environnementale de Momignies. (Avril 2011).

<sup>140</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

### 1.3.2.2 / MOMIGNIES ET LES CRITERES DE RURALITE SELON L'OCDE

Sa densité de population étant inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> - exactement 62 hab./km<sup>2</sup> -, l'OCDE admet Momignies en tant que « *communauté rurale* ».

Etendons-nous quelque peu sur « *l'éloignement géographique et économique par rapport aux centres urbains* », critère primordial dans la reconnaissance des zones rurales. Ici, il faut en moyenne 16 minutes à un habitant de Momignies pour rejoindre un supermarché de plus de 1.500 m<sup>2</sup> et 61 minutes pour une gare générant des flux supérieurs à 1.170 voyageurs. Côté santé, les momigniens mettront 16 minutes pour se rendre à l'hôpital le plus proche. De même que 16 minutes seront de mise pour atteindre le pôle d'influence pressenti, en l'occurrence la ville de Chimay.<sup>141</sup>

La commune de Momignies ressemble davantage à une « *zone rurale intermédiaire* » :

- Relativement éloignée dans l'espace, mais accès aisé vers Chimay ;
- Traditionnellement tributaire de l'agriculture ;
- Présence d'une activité industrielle de transformation - cf. les Nouvelles Verreries.

### 1.3.2.3 / MOMIGNIES ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LA REGION WALLONNE

Avec ses 62 habitants/km<sup>2</sup>, Momignies se positionne bien en deçà du seuil des 150 hab./km<sup>2</sup>, déterminant pour la Région wallonne en matière d'identification des territoires ruraux.

Néanmoins, il existe quelques critères additionnels. Petit exercice d'application :

- *Présenter une superficie non bâtie supérieure à 80% :*  
92,5% de terrains non artificialisés, distribués par ordre décroissant : 55,9% de prés et pâtures ; 32,3% de forêts, bois et production de "sapins de Noël" ; 2,8% de terres cultivées et cultures permanentes ; etc.

---

<sup>141</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).



- *Présenter une occupation du sol agricole supérieure à 54% :*  
58,4% de zone agricole selon le plan de secteur.
- *Présenter une occupation du sol forestière supérieure à 17% :*  
32,4% de zone forestière selon le plan de secteur.<sup>142</sup>

#### 1.3.2.4 / MOMIGNIES ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE GEVERU

Tout comme Doische et Havelange, la comparaison de Momignies à cette classification des communes wallonnes sur une échelle de ruralité s'effectue d'abord à titre didactique, l'étude du GEVERU n'ayant jamais été actualisée depuis sa sortie en 1991.

D'après la typologie du GEVERU, Momignies se classe dans la catégorie 2 « *Commune rurale agricole à tendance résidentielle*<sup>143</sup> ».

#### 1.3.2.5 / MOMIGNIES ET LES CRITERES DE RURALITE SELON LE CAPRU

La commune de Momignies possède un « *indice de périphéralité*<sup>144</sup> » de 260 habitants/km<sup>2</sup> pour un seuil délimité à 705. L'espace environnant exerce donc une très faible influence sur Momignies. Ceci s'explique par l'enclavement important - ¾ de son pourtour - que la commune connaît, en regard de la France. En effet, la seule commune belge adjacente n'est autre que Chimay, son pôle d'influence avéré.

### 1.3.3 / LA COMMUNE DE MOMIGNIES ET L'EVOLUTION DE LA RURALITE

Sans prétention aucune, l'évolution de l'occupation du sol de 2001 à 2006<sup>145</sup> dévoile quelques tendances quant à la modification des natures cadastrales. Bien sûr, il n'y a pas d'analogie possible avec une étude conduite sur une période historique plus longue, permettant de pointer certaines mutations rurales, fondamentales pour les milieux campagnards.

<sup>142</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

<sup>143</sup> MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, *Critères de ruralité*, Namur, MRW, 1991.

<sup>144</sup> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru> Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011).

<sup>145</sup> Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales. (Mai 2011).

- La plus forte progression est due à la catégorie « *Carrières, décharges et espaces abandonnés* » (+78,9%). Aussi, elle est à relativiser de par sa faible superficie totale : 1,4 hectares en 2006.
- La diminution la plus vive va à la catégorie « *Infrastructures de transport et terrains de nature inconnue* » avec -20,1%. Sans doute, une affectation plus précise des natures cadastrales a été opérée.

De même, signalons les augmentations suivantes : +12,9% de « *Milieus naturels* », + 12,4% de « *Surfaces en eau* », + 11,6% de « *Terrains résidentiels* », et dans une moindre mesure + 7,3% de « *Terrains occupés par des bâtiments agricoles* ».

### **1.3.4 / LA COMMUNE DE MOMIGNIES ET LES REPRESENTATIONS DE LA RURALITE**

Momignies motive son caractère rural par l'implantation même de son habitat. Commune très étendue, l'éloignement géographique des villages exacerbe l'impression d'isolement. A titre d'exemple, Forge-Philippe se situe à près de 14 kilomètres du centre momignien.

De population stable, le nombre d'habitants - à peine + de 5.000 - en dit long sur la quiétude qui y règne. La superficie corrélée au petit nombre d'habitants détermine une faible densité de population, typique des zones rurales.

Toutefois, certains villages se sont fortement développés. C'est le cas de Seloignes qui a vu son habitat évoluer. Quantité de jeunes propriétaires s'y sont installés en raison de parcelles devenues habitables, aux coûts relativement attractifs. Mais l'enthousiasme pour Seloignes se justifie au-delà de simples contingences administratives et financières : le village se trouve en lien direct avec Chimay - Seloignes vit avec Chimay - ce qui constitue un authentique atout pour les nouveaux résidents.

Pour certains, il ne s'agit finalement que d'un retour aux sources. Ayant quittés le village d'origine pour entreprendre des études supérieures, ils reviennent bâtir dans leur belle région, attirés avant tout par une qualité de vie dont la nature environnante témoigne allégrement. En effet, le territoire communal concentre de nombreuses zones boisées et herbeuses.

Pour d'autres, la découverte est de mise. Natifs du Brabant wallon ou de Bruxelles-Capitale, ils acquièrent un bien sur Momignies - maison, terrain à bâtir... -, littéralement charmés par le calme ambiant. Ces néo-ruraux se présenteront via le Centre culturel, s'informant des animations se déroulant sur l'entité. Une fois le contact établi, ils participeront au moins à une activité. Certes, la cohabitation entre ruraux de souche et néo-ruraux peut s'avérer lente, toutefois elle est effective. Il n'est pas ressenti d'intégration difficile dans les quartiers de Momignies, même s'il persiste un esprit de clocher propre à chaque village de l'entité.

Néanmoins, des bémols existent. Une constatation veut qu'une certaine population provenant des régions de Charleroi, Beaumont et Chimay pose ses valises à Momignies. Les loyers bas expliquent, en partie, cette arrivée de néo-ruraux au profil quelque peu précarisé.

Aussi, Momignies s'apparente - du chef de ses habitants - au parent pauvre des projets politiques régionaux, notamment en regard de la ville de Chimay, toute proche. D'ailleurs, l'entente entre la commune momignienne et son pôle d'influence chimacien n'a pas toujours été des meilleures. Chimay, cité princière et ville bourgeoise, contrastait avec l'histoire ouvrière de Momignies, due à la verrerie.

Enfin, du fait même de sa caractéristique rurale, Momignies ressent parfois la désagréable impression de devoir se battre davantage pour son développement que ne le feraient d'autres communes. Des commerces d'appoint mettent la clé sous la porte faute de repreneur ; quand ce n'est pas un service postal, autrefois dit public, qui déserte la commune faute de rentabilité jugée suffisante. Situation frustrante, s'il en est.

#### **1.4 / ESSAI DE TYPOLOGIE DES TERRITOIRES DITS RURAUX**

Il ne fait aucun doute que Doische, Havelange et Momignies sont trois communes rurales. Ne fut-ce que par les faibles densités démographiques établies. Cependant, toutes n'affichent pas les mêmes caractéristiques explicatives et profondes. Dès lors, cet essai de typologie va s'atteler à relever les disparités entre communes, permettant une différenciation raisonnée de celles-ci.

Avant cela, souvenons-nous que la typologie existante du GEVERU avait classé nos trois communes dans la même catégorie, à savoir « *Commune agricole à tendance résidentielle* ». D'un autre côté, les critères de ruralité de l'OCDE avaient révélé une première dissemblance. Doische était clairement rangée du côté des « *zones rurales reculées* », tandis que Havelange et Momignies s'apparentaient plus à des « *zones rurales intermédiaires* », même si le cas de Havelange s'avérait plus incertain à l'analyse (cf. cumul d'atouts et faiblesses de deux typologies).

#### **1.4.1 / QUELLE RURALITE POUR DOISCHE ?**

Doische possède la plus faible densité de population des trois communes étudiées. En outre, son habitat naturel est le mieux préservé :

- parc de logements le plus réduit ;
- taux de résidentialisation le plus faible ;
- habitations proportionnellement plus anciennes<sup>146</sup> ;
- moindres voiries ;
- plus grand taux de terrains non artificialisés, notamment de forêts ;
- plus grand taux de navetteurs professionnels et scolaires.

Toutes ces caractéristiques environnementales - liées à l'habitat et au sol - inscrivent Doische dans une ruralité dite « **topographique** ».

#### **1.4.2 / QUELLE RURALITE POUR HAVELANGE ?**

Havelange détient la plus grande superficie des trois communes analysées. Moins "figée" que Doische, la définition de sa ruralité semble s'ancrer ailleurs :

- progressivité des revenus plus importante<sup>147</sup> ;
- plus grand taux de nouvelles constructions<sup>148</sup> ;
- offre d'emplois moindre au sein de la commune ;

---

<sup>146</sup> Datant d'avant 1946.

<sup>147</sup> Evolution du revenu annuel par habitant, de 2000 à 2005.

<sup>148</sup> Depuis 1991.

- plus grand nombre d'établissements scolaires ;
- plus grand nombre d'exploitations agricoles<sup>149</sup> ;
- moindre distance aux pôles commerciaux et infrastructures ferroviaires ;
- plus grand taux de zone agricole<sup>150</sup> ;
- espace environnant proportionnellement plus influent<sup>151</sup>.

Positives ou négatives, ces caractéristiques s'attachent principalement aux pratiques et usages socioprofessionnels. Les havelangeois vivent une ruralité avant tout « **économique** ».

### 1.4.3 / QUELLE RURALITE POUR MOMIGNIES ?

Momignies dispose de la plus forte densité de population des trois communes observées.

Par ailleurs, les données récoltées indiquent une situation assez contrastée :

- revenu annuel par habitant proportionnellement faible ;
- mais activité économique avérée<sup>152</sup> ;
- voiries importantes<sup>153</sup> ;
- mais éloignement des grands axes de communication ;
- pôle d'influence et de services proche ;
- mais faible attractivité<sup>154</sup> ;
- commune enclavée par la France ;
- mais taux de résidentialisation proportionnellement élevé.

Les particularités spatiales de Momignies entretiennent un fort sentiment d'isolement, malgré des données sociodémographiques nuancées par rapport à Havelange, et surtout Doische. En conséquence, Momignies se caractérise par une ruralité de type « **géographique** ».

---

<sup>149</sup> Recensées en 2007.

<sup>150</sup> D'après le plan de secteur 2008.

<sup>151</sup> D'après l'indice de périphéralité calculé en 2010 par le CAPRU.

<sup>152</sup> Présence d'un parc à finalité économique.

<sup>153</sup> Cf. densité du réseau routier supérieure à la Région wallonne.

<sup>154</sup> Au regard de l'indice de périphéralité calculé en 2010 par le CAPRU.

## 2 / LE TYPE DE DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE QUI PRÉSIDE AUX CHOIX

Pour être officiellement reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique, tout Centre culturel doit se conformer au statut juridique des ASBL<sup>155</sup>.

Entre autres, un Centre culturel local doit satisfaire aux conditions suivantes :

*« - Prévoir que les organes de gestions soient composés paritairement de représentants des personnes de droit public concernées et de représentants des associations de droit privé... »*

*On entend par représentant d'une personne désignée par un pouvoir public pour le représenter, un mandataire public ne pouvant être désigné comme représentant des associations privées durant l'exercice de son mandat.*

*- Comporter un Conseil culturel de 10 membres au moins, nommés par le Conseil d'administration en raison de leur compétence relativement aux activités poursuivies par l'association, ce Conseil culturel arrêtant le projet de programme général d'action de l'association, au moins une fois par an, le soumettant au Conseil d'administration et le transmettant à l'assemblée générale.*

*- Disposer d'un Animateur-Directeur chargé de l'application journalière des décisions du Conseil d'administration, siégeant au Conseil culturel, et avec voix consultative, au Conseil d'administration et à l'assemblée générale.<sup>156</sup> »*

Une fois reconnu, le Centre culturel entamera le développement socioculturel de son territoire, en regard du principe de démocratie culturelle.

---

<sup>155</sup> Au sens de la loi du 27 juin 1921. Pour rappel, l'acronyme ASBL signifie Association Sans But Lucratif.

<sup>156</sup> Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique : <http://www.centres-culturels.be>  
Portail Bibliothèque, Décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels (modifié par le décret du 10 avril 1995). (Septembre 2009).

## **2.1 / LES RAPPORTS ASSOCIATIFS, CULTURELS ET POLITIQUES DE DOISCHE**

### **2.1.1 / LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS**

*« L'ensemble des actions qui seront menées par le Centre culturel de Doische s'inscriront dans le cadre d'une politique de partenariat, de coopération et de collaboration avec le tissu associatif local.<sup>157</sup> »*

#### **2.1.1.1 / LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE**

Le Centre culturel développe deux sortes de relations avec la Communauté française, l'un de ses pouvoirs subsidiant. Les premières, purement administratives, se déroulent favorablement. Les secondes, plus étroites, ont permis au Centre culturel de mener à bien divers projets, fort du soutien de l'Inspection culturelle.

Collaborant par le biais de diverses conventions, le Centre culturel souhaite entrer pleinement dans le nouveau décret de "lecture publique", permettant la reconnaissance de sa bibliothèque comme une structure à part entière. Par définition non structurelles, les conventions parallèles connaissent des fins programmées. Ce qui ordonne de l'énergie pour tenter de les reconduire.

#### **2.1.1.2 / LA REGION WALLONNE**

Les relations avec la Région wallonne sont davantage circonscrites qu'avec la Communauté française. La culture n'étant pas de compétence régionale, les échanges se limitent aux aides pour l'emploi. Encore que certains projets permettent une recherche de subvention régionale. L'aménagement d'un ancien cimetière en espace public de convivialité admet l'intervention de la Région, de par la finalité patrimoniale du dessein. Incontournable, la Commune a bien entendu été associée à la démarche, de même que l'Office du tourisme en tant que partenaire objectif. Le Foyer culturel s'est avéré être l'étincelle réunissant les divers protagonistes.

---

<sup>157</sup> FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Contrat-programme 2009-2012*, Doische, Foyer culturel de Doische asbl.

### 2.1.1.3 / LA COMMUNE DE DOISCHE

La Commune de Doische se montre très proche du Centre culturel, au propre comme au figuré. En effet, la proximité des bâtiments communaux favorise de très bonnes relations, qualifiées d'exceptionnelles. Ceci dit, le Foyer culturel conserve toute son autonomie d'action. Le Foyer demeurant le Foyer, il ne suit pas toujours les orientations communales, même s'il reconnaît y rester attentif. En théorie, cette grande proximité pouvait révéler un risque réel de perte d'indépendance. Il n'en est rien, la Commune de Doische n'exerçant pas une influence prépondérante et étouffante au sein du Foyer culturel. Ce dont doivent jalouser d'autres Centres culturels, moins chanceux dans leurs relations aux politiques. « *C'est aussi l'avantage des petites communes rurales... les rapports sont quand même beaucoup plus des rapports de personnes que des rapports d'institutions.*<sup>158</sup> »

En cas de conflits ou plutôt de désaccords, les partenaires communaux et culturels engagent des discussions. L'atmosphère étant bonne, les problèmes se règlent aisément sans qu'il n'y ait d'autres répercussions. Maintenant, il n'est pas toujours facile pour le Foyer culturel de percevoir le mécontentement communal, étant donné la précaution de ménagement mutuel. Loin de se braquer sur des positions intangibles, les partenaires pratiquent l'art du compromis. Ce qui n'évite pas pour autant l'un ou l'autre dérapage épisodique.

Le pouvoir communal demeure très attentif à la qualité des services offerts aux associations. Celles-ci se montrant satisfaites à l'égard du Foyer, la Commune l'est à son tour. Finalement, le contentement des gens importe plus que les actions proprement dites ; le résultat par delà la manière. Toutefois, les édiles communaux apprécient les activités phares, médiatiquement porteuses. Parler de Doische, c'est faire bouger les choses.

La majorité politique défend l'idée d'un développement culturel à l'échelle de la commune, doublée d'une mise en valeur de la culture locale. Notamment par la valorisation des troupes de théâtre wallon, ou la promotion de groupements locaux de qualité - cf. fanfare de Matagne-la-Grande, école de danse "Variation".

---

<sup>158</sup> Entretien qualitatif avec COULONVAUX S., Animateur-Directeur du Centre culturel de Doische, Doische, mars 2011.



#### 2.1.1.4 / LE FOYER CULTUREL DE DOISCHE

Le Centre culturel de Doische s'appelle toujours officiellement "Foyer culturel", ancienne dénomination identifiant, de nos jours, un Centre culturel local. Son origine provient d'une volonté politique de résoudre la problématique liée à la fusion des communes. L'objectif d'alors était de rassembler les villages, en favorisant les contacts. Ce rôle fédérateur s'est avéré important pour la cohésion des villages. Il l'est encore aujourd'hui.

La Commune de Doische reconnaît le dynamisme forcené dont fait preuve le Centre culturel. Le déploiement d'activités est vaste et divers, tout en respectant la taille et les moyens de la Commune. Aussi, la bibliothèque du Centre culturel - citée en exemple - fait la fierté de ses responsables. L'unique déception serait plutôt de constater toujours les mêmes personnes aux activités du Foyer.

Seul opérateur culturel de l'entité, le Foyer se montre mitigé face à cette situation de quasi monopole. Ne souffrant d'aucune concurrence, il pourrait s'endormir à terme sur ses acquis.

Une des principales missions du Centre culturel demeure le soutien permanent à l'associatif local, dans la perspective de maintenir une vie au cœur des villages, tout en permettant aux groupements locaux de se réaliser pleinement. Ancrée dans l'esprit d'administrateurs, cette mission constitue la véritable pertinence du Foyer culturel. C'est grâce à cette dynamique associative et locale que continue à vivre une région rurale telle que Doische.

Les politiques communales d'accueils extrascolaire et temps libre sont prises en charge par le Centre culturel. D'ailleurs, une convention communale délègue officiellement ces missions. En tant qu'institution, le Foyer culturel coordonne et anime le tout - cf. plaines de vacances.

#### 2.1.1.5 / L'ASSOCIATION "LA PIREUSE"

Secrétaire et responsable artisans de l'association de quartier "La Pireuse", Mr. René Gramme reconnaît l'importance du Centre culturel, y compris dans son écoute associative. Il explique pousser régulièrement les portes du Foyer pour huiler la mécanique des rapports associatifs et culturels. A l'approche du marché d'art et d'artisanat - organisé conjointement - les contacts s'intensifient entre les deux structures. L'association délègue au Foyer le soin d'organiser

l'intendance logistique, la promotion et le pôle animation. La confiance est de mise, l'aide appréciée à sa très juste valeur. A l'instar du pouvoir communal, Mr. René Gramme souligne le dynamisme du Centre culturel en relevant l'abondance d'activités organisées à Doische.

## **2.1.2 / LES ACTEURS INDIVIDUELS**

### **2.1.2.1 / L'ANIMATEUR-DIRECTEUR**

Un Centre culturel n'est que le reflet des hommes qui le constituent. L'animateur-directeur - Mr. Stéphane Coulonvaux - semble très apprécié par le milieu associatif. Proche des gens, il se montre accueillant et serviable. Sans prétention, il dirige une équipe exécutant un travail de qualité. Du dire des membres affiliés, les engagements pris sont toujours honorés.

### **2.1.2.2 / L'ECHEVIN DE LA CULTURE**

Etant Vice-Président du Conseil d'administration, Mr. Philippe Belot - Echevin de la culture de Doische - incorpore également le Bureau. A ce titre, il est au courant de la politique et du travail mené quasi quotidiennement par le Centre culturel. Mr. Belot sert de relais entre le Collège communal et le Foyer culturel.

## **2.1.3 / LES ORGANES DE GESTION**

### **2.1.3.1 / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration du Foyer culturel comprend 18 personnes. L'Assemblée générale - organe souverain - en élit la moitié, les 9 autres étant des représentants communaux désignés par le pouvoir politique. Il revient aux administrateurs de définir le Bureau.

Très présent, le secteur associatif se montre plus dynamique que la représentation communale au sein de cet organe de gestion. Traditionnellement, le Président du Conseil d'administration est désigné parmi les associations. Non inscrite dans une convention, la pratique fait partie des sous-entendus.

Les statuts du Centre culturel prévoient que le Bourgmestre ou son délégué siège au Conseil d'administration, en qualité de Vice-Président de droit. Mr. Philippe Belot - Echevin de la culture de Doische - occupe ce poste.

#### 2.1.3.2 / LE BUREAU

Le Bureau du Centre culturel est composé de cinq personnes se départageant les fonctions suivantes : Président ; Vice-Président ; Secrétaire ; Trésorier ; plus un cinquième adhérent, sans fonction précise. Le Secrétaire du Bureau et cette cinquième personne sont membres de l'opposition politique. Cette clé de répartition garantit la connaissance de gestion quotidienne du Foyer au sein des diverses tendances. En apparence dépolitisée, l'élection du cinquième candidat s'est opérée sur sa personne et non sur son appartenance politique.

#### 2.1.3.3 / LE CONSEIL CULTUREL

Le Conseil culturel de Doische existe sous une forme plénière. Il se réunit une fois ou deux l'an, afin d'établir les grandes lignes programmatiques. Les groupes de travail, appelés aussi commissions, s'activent en relais. Nourrissant des contacts privilégiés avec le tissu associatif, le Centre culturel travaille naturellement les réalités du terrain.

### **2.1.4 / LES MODES DE FONCTIONNEMENT**

Les décisions liées aux activités culturelles se prennent en Bureau, sur base des propositions de l'équipe d'animation. Ensuite, les choix remontent au Conseil d'administration pour avis. Il est rare que le Bureau suggère des projets. Quant au Conseil d'administration, ça n'arrive jamais.

La gestion des différents organes du Foyer - Bureau et Conseil d'administration - ne laisse paraître aucun clivage politique. Les mandataires publics n'affichent pas leur appartenance au sein de ses organes. Si différentiel il y a, il se traduit plus en terme d'investissement, certains s'engageant moins que d'autres. Globalement, les membres délégués par les partis apportent une contribution constructive au débat, dans l'intérêt du développement du Foyer culturel et de la politique culturelle de la commune de Doische.

Très fréquemment - environ une fois par mois -, un membre de l'équipe culturelle se rend au Collège communal pour exprimer souhaits et demandes, entre autres logistiques. Dans ce cas, le contact direct évite la paperasserie administrative et favorise un suivi rapide des besoins.

Le Foyer culturel répond aux sollicitations associatives autant qu'il en impulse. Lorsqu'il s'agit d'attentes purement festives, l'équipe ne sait pas toujours quelle position adopter en retour. En dehors du cadre traditionnel, le Centre privilégie souvent le soutien organisationnel à la prise en charge autonome. Finalement, deux types d'associations coexistent : celles se limitant à de la demande d'aide service, d'autres s'impliquant dans des projets précis.

Pour une cotisation minimale de cinq euros, les associations ont l'opportunité de participer à l'élaboration d'un calendrier reprenant l'entièreté des manifestations socioculturelles. Aussi, elles peuvent prétendre à une certaine priorité dans la réservation des salles communales, en regard des demandes privées.

Maintenant, il existe énormément de partenariats entre Centres culturels de l'arrondissement. La programmation scolaire est réalisée en concertation, les subsides du secteur - Arts et vie - rassemblés dans un pot commun. Des biennales artistiques, des mini-festivals illustrent cette volonté de co-partenariats à l'échelle d'un territoire administratif.

Bon nombre de bénévoles s'investissant dans les structures du Centre culturel proviennent initialement de l'associatif. Représentant jadis un comité, ils ont lié connaissance au travers de la mission associative du Foyer.

### **2.1.5 / LES SUBVENTIONS ET AIDES INDIRECTES**

La proximité entre le Centre culturel et la Commune de Doische provient également du mode de subvention, où une bonne part est valorisée en aide service. L'acquisition d'un ancien carmel par le pouvoir communal a permis l'organisation d'expositions et de spectacles. La Commune de Doische signale avoir consenti un effort budgétaire pour permettre au Foyer culturel de mener à bien certaines manifestations.

« La Commune de Doische s'engage à verser au Centre culturel une subvention de :

- 36.270 € en 2009 ;
- 37.770 € en 2010 ;
- 39.270 € en 2011 ;
- 40.770 € en 2012.

L'intervention en services ou subventions indirectes de la Commune de Doische comprend :

- La mise à la disposition du bâtiment situé rue Martin Sandron 124, à Doische ;
- Travaux d'entretien nécessaires (soit les travaux qui incombent habituellement au propriétaire) ;
- Prise en charge la rémunération de la personne préposée au nettoyage de ce même bâtiment à raison de 8 heures/semaine ;
- Chauffage : combustible et entretien ;
- Electricité et eau ;
- Frais de téléphone : lignes + connexion Internet ;
- Prise en charge des frais postaux ;
- Mise à la disposition de l'équipement communal de multiplication de documents (photocopieuse, duplicopieur) et de mise en œuvre (rogneuse, assembleuse). Prise en charge des "consommables" (toner, encre, masters, etc.) et du papier (tous formats et grammages) liés à l'utilisation du matériel de duplication ;
- Prise en charge des frais d'impression et de distribution du périodique du Centre culturel (12 numéros de 4 pages A4 r/v, en moyenne distribués en 1.350 exemplaires) ;
- Prise en charge de l'assurance, la taxe et le carburant du véhicule de service du Centre culturel ;
- Assistance du service travaux : transport, manutention, travaux divers... ;
- Prise en charge du transport des enfants - activités vacances.<sup>159</sup> »

La valeur totale des aides indirectes est estimée à 22.650,46 €<sup>160</sup>.

---

<sup>159</sup> FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Contrat-programme 2009-2012*, Doische, Foyer culturel de Doische asbl.

<sup>160</sup> Cf. comptabilité communale 2007.

Concernant la politique de l'accueil temps libre, les subsides inhérents à cette matière arrivent directement au Centre culturel, sans transiter par la Commune de Doische. En somme, la mise en place d'un cadre cohérent entre une mission et les moyens pour la réaliser.

Les conventions particulières passées avec la Communauté française de Belgique gratifient le Centre culturel de moyens financiers supérieurs à sa catégorie de reconnaissance. Aussi, la Commune de Doische - par ses voies de subvention - distribue parfois un léger supplément de subsides correspondant au fonctionnement d'un projet.

Une reconnaissance en catégorie supérieure nécessiterait un effort financier trop important de la Commune. Par le jeu des conventions, celui-ci est davantage modulé. Monter de catégorie, c'est plus de moyens financiers pour plus d'exigences. Est-ce finalement si avantageux ? Pour la Commune de Doische, il convient de développer des projets s'inscrivant dans la mesure de ses moyens.

## **2.2 / LES RAPPORTS ASSOCIATIFS, CULTURELS ET POLITIQUES DE HAVELANGE**

### **2.2.1 / LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS**

#### 2.2.1.1 / LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Les liens avec la Communauté française ne sont pas très nombreux. Le précédent Inspecteur, parti à la retraite, n'a pas été remplacé endéans les deux ans. Le Centre culturel est donc resté deux ans sans Inspecteur nommé, désigné. Côté administratif, l'équipe culturelle renvoie ses dossiers d'évaluation chaque année.

Le précédent contrat-programme a recueilli des avis très favorables au sein des instances communautaires, avec pour conséquence directe une reconnaissance de l'action menée par le Centre culturel, prenant la forme d'une montée de catégorie et donc de subsides. Au final, les contacts sont plus administratifs - envoi et réception de courriers - que physiques.

### 2.2.1.2 / LA REGION WALLONNE

Bénéficiant d'un poste APE depuis 2009, le Centre culturel a déjà rencontré à deux reprises un Inspecteur régional. L'objet des visites étant de finaliser et évaluer l'engagement. Chaque mois, la directrice du Centre culturel retourne les documents inhérents au poste APE. En fin d'année, un dossier d'évaluation est complété. Ici aussi, il s'agit de courriers. Il est à signaler que le Centre culturel de Havelange a déjà sollicité une subvention dans le cadre de projets artistiques soutenus par la Commission des arts.

### 2.2.1.3 / LA COMMUNE DE HAVELANGE

Ne possédant ni cinéma et théâtre, la précédente majorité politique - MR/Ecolo - trouvait intéressante l'idée de créer un Centre culturel sur son territoire. Ceci dit, l'entité de Havelange n'était pas dépourvue de toute culture, de nombreuses associations s'activant dans les secteurs de l'éducation permanente et des sports. Citons la Maison des jeunes et son aura extra-locale.

Des réunions de travail entre le pouvoir communal d'alors et la Fondation Rurale de Wallonie entamaient déjà l'espoir de création d'un pôle culturel sur Havelange.

L'actuelle majorité CDH reconnaît le travail du Centre à travers les investissements culturels consentis dans la création d'une nouvelle salle de spectacles polyvalente, faisant la part belle aux desiderata techniques et acoustiques. Pour preuve, le Centre culturel s'est vu associé à la réflexion portant sur le choix d'un auteur de projet.

Le contrat-programme - ou plan quadriennal - a été revu en fonction des besoins et souhaits de la population. Les représentants politiques expriment deux désirs à l'égard du Centre culturel. Premièrement, que celui-ci se tourne davantage vers les associations havelangeoises. Deuxièmement, qu'il s'ouvre aussi aux autres villages de l'entité.

#### 2.2.1.4 / LE CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE

Reconnu officiellement en 2005, le Centre culturel de Havelange jouit d'une existence récente en comparaison d'autres lieux, créés dans les années septante. Au départ de celui-ci existait un Syndicat d'initiative qu'il a fallu liquider. D'ailleurs, le Centre culturel de Havelange est toujours identifié par certains comme un Syndicat d'initiative.

Les collaborations associatives dépendent en priorité des thèmes et opportunités à saisir. Bien entendu, la proximité avec certaines structures facilite les échanges et incite aux partenariats. Ex. la Maison du tourisme de Heure, le Conseil culturel de Somme-Leuze, la bibliothèque communale, la Maison des jeunes de Havelange, etc.

Cependant, le Centre culturel se montre conscient de ses propres limites en matière de soutien associatif : *« l'idéal serait de pouvoir épauler davantage les associations dans la réalisation de leurs projets et activités, toutefois le fait de fonctionner avec uniquement une animatrice-directrice ne nous permet pas de développer actuellement cette action. Le fait d'avoir engagé une animatrice dès 2009 va certainement permettre de développer cet axe de travail.<sup>161</sup> »*

La volonté de l'équipe professionnelle est de connaître davantage chaque association afin d'organiser conjointement une fête les mettant en valeur. L'occasion pour les havelangeois de partir à leur rencontre, de façon ludique. Il faut bien avouer que ce genre de dynamique partenariale capte énormément de temps et d'énergie. Toutefois, le Centre culturel rend déjà de nombreux services à l'associatif de Havelange : réalisation de photocopies, affiches, invitations ; aide administrative telle que le renvoi de documents SABAM<sup>162</sup>, demande de prêt de matériel au Centre de Naninne<sup>163</sup>.

Il est facile pour le Centre culturel de collaborer avec la Maison des jeunes. Premièrement, Mme Monique Dodet possède l'expérience des deux directions. Deuxièmement, les bâtiments ne se trouvent séparés que de quelques mètres. Chaque jour est propice à une correspondance.

---

<sup>161</sup> CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Dossier justificatif annuel 2008*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.

<sup>162</sup> Pour rappel, la SABAM est la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs.

<sup>163</sup> Centre de prêt de matériel de la Communauté française.



Mis en place par les mandataires de l'ancienne législature, tendance MR/Ecolo, le Centre culturel peine à éviter une prétendue appartenance politique. Etiqueté de la sorte, cela a entraîné incompréhension, ressentis et dissensions avec la nouvelle majorité politique CDH. Malgré cela, l'équipe communale a approuvé la politique culturelle définie par le Centre en apposant leur signature au bas du contrat-programme, les reliant de fait en tant que partenaires locaux.

De même, une problématique associée à l'organisation des "Journées du patrimoine 2010" a suscité une vive polémique entre responsables culturels et communaux. L'envoi malheureux d'un courrier de reproches à l'intention du Conseil communal a cristallisé les tensions, rigidifié les positions. Des Conseils d'administrations extraordinaires ainsi qu'une rencontre spéciale ont été planifiés entre les deux "camps" pour exprimer le malaise et solutionner les différends. Le mérite de ces réunions réside dans le fait d'avoir renoué un contact entre parties et restauré une confiance mutuelle. En pareille situation, rien de tel qu'une bonne communication pour arrondir les angles et aplanir les querelles.

#### 2.2.1.5 / L'ASSOCIATION "CENTRE CULTUREL FERNAND PATER"

Le Centre culturel Fernand Pater existe depuis 1965. Association reconnue et subsidiée en tant qu'organisme d'éducation permanente, elle comptabilise 40 membres bénévoles en ses rangs. Pratiquant essentiellement la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel, chaque mardi matin, le Centre culturel Fernand Pater n'a pas à proprement parler de politique.

Autrefois dénommé Centre culturel, l'ajout de Fernand Pater - en hommage à son fondateur décédé - a permis une légère différenciation entre l'association et le Centre culturel reconnu. Interrogé sur cette particularité, Mr. Roland Van Nieuwenhoven - Président actuel - explique ne pas vouloir agacer le Centre culturel officiel, mais bien rester fidèle à l'esprit et l'histoire de l'organisation, y compris dans sa dénomination. Hors, le Centre culturel reconnu souffre de la situation, celle-ci entraînant une confusion parmi le public : présence de deux Centres culturels à Havelange... Néanmoins, le Centre culturel Fernand Pater est affilié au Centre culturel officiel, celui-ci l'accueillant volontiers dans ses locaux pour pratiquer la peinture.

Constatant ce contexte farfelu, l'ancien Inspecteur culturel avait émis l'hypothèse de réduire la maigre subvention - +/- 800 € - accordée annuellement au Centre culturel Fernand Pater. On ne peut que s'interroger face à l'efficacité prétendue d'une telle mesure : est-ce bien raisonnable autant que dissuasif ? A ce jour, l'appellation "Centre culturel" n'est nullement protégée juridiquement.

La devise de l'association étant « *l'amitié par la peinture* », le Centre culturel Fernand Pater se donne l'ambition suivante : chercher à ce que les membres soient heureux de se rencontrer, tout en progressant dans leur art. Donc l'amitié, mais la formation aussi. Les statuts précisent que : « *le Centre poursuit des objectifs multiples, à savoir :*

- *Promouvoir l'éducation permanente, culturelle permanente de ses membres, principalement par la pratique collective et assistée de l'art pictural ;*
- *Promouvoir cette même éducation permanente dans l'ensemble de la Communauté française par le biais de manifestations - expositions, conférences, séances d'initiation, voyages à vocation culturelle - à larges spectres de rayonnement, susceptibles de générer une notable émulation ;*
- *Promouvoir les arts plastiques au sens large par l'enseignement, la pratique, la culture de toutes leurs disciplines périphériques - dessin, peinture, aquarelle, fusain, pastel ;*
- *Elargir l'émotion culturelle à la musique, la poésie et la littérature.<sup>164</sup> »*

Self-supporting, l'association ne réclame à ses membres qu'une cotisation modique de 25 €, l'an. Les frais des cours étant couverts, aucune autre intervention financière n'est nécessaire. Ce qui assure une indépendance et autonomie associatives.

Centrée sur une seule discipline artistique, l'association Fernand Pater ne jalouse aucunement le Centre culturel officiel qui déploie un éventail beaucoup plus large d'activités.

---

<sup>164</sup> Entretien qualitatif avec VAN NIEUWENHOVEN R., Président de l'association "Centre culturel Fernand Pater", Havelange, avril 2011.

## 2.2.2 / LES ACTEURS INDIVIDUELS

### 2.2.2.1 / L'ANIMATRICE-DIRECTRICE

Directrice de la Maison des jeunes, Mme Monique Dodet fut appelée par le Collège communal de l'époque - majorité MR/Ecolo - pour s'entendre proposer la création et le développement d'un Centre culturel. Après un moment de réflexion, Mme Dodet accepta l'offre. Le décret assimilé, il fallait mettre sur pied les organes internes de gestion - Conseils d'administration et culturel, etc. - puis fonder les statuts de l'association.

Présente sur la commune depuis 1985, Mme Dodet connaît suffisamment bien la population havelangeoise que pour lui expliquer l'action culturelle de son Centre : *« c'est tout un travail à faire en profondeur... Mais il faut avoir le temps de le faire.<sup>165</sup> »*

Aussi, Mme Dodet a le souci d'accueillir correctement les gens au sein des organes de gestion - Conseil d'administration, Conseil culturel, Commissions de travail... - ou lors de spectacles tout-public. Le sens de l'accueil est primordial dans un métier où les relations humaines sont constantes.

### 2.2.2.2 / L'ECHEVINE DE LA CULTURE

Mme Christine Botton - Echevine de la culture - a été "adoptée" par Havelange. Elue depuis quatre ans, elle chérit sa commune en raison de caractéristiques typiquement rurales. Aussi, Mme Botton signale l'existence d'associations dynamiques ainsi que la présence d'un Centre culturel proposant fréquemment des manifestations variées.

Très heureuse d'avoir reçu la culture dans ses attributions, Mme Botton a appris à connaître le Centre culturel. Véritable relais entre instances culturelles et politiques, Mme Botton passe chaque semaine discuter avec l'équipe professionnelle, qu'elle trouve agréable et serviable.

---

<sup>165</sup> Entretien qualitatif avec DODET M., Animatrice-Directrice du Centre culturel de Havelange, Havelange, janvier 2011.

En tant qu'échevine de la culture et Vice-Présidente du Centre culturel, Mme Botton aimerait que ce dernier élargisse son public-cible. Un pluralisme plus vaste serait de bon aloi. En outre, Mme Botton souligne l'effort de communication entrepris en ce sens.

Attachée à la mission d'éducation permanente, Mme Botton aspire à ce que le Centre culturel développe davantage ce genre de projets, tels des conférences et ateliers.

Si Mme Botton reconnaît avoir eu du mal à trouver une place au Centre culturel, elle indique que les choses se sont nettement améliorées depuis la rencontre entre responsables culturels et mandataires publics.

### **2.2.3 / LES ORGANES DE GESTION**

#### **2.2.3.1 / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration s'occupe de la gestion générale, administrative et légale. Il dirige l'engagement du personnel et adopte les budgets. Il n'intervient pas dans la programmation, il approuve uniquement. Le Conseil d'administration admet la compétence du Conseil culturel en la matière.

Il n'est jamais arrivé que le Conseil d'administration refuse un projet. La raison en est simple, les administrateurs ont une réelle confiance dans le Conseil culturel qui, à son tour, témoigne un soutien aux commissions de travail.

Le Conseil d'administration comprend 50% de représentants associatifs et 50% de politiques répartis entre la Commune de Havelange, la Province de Namur et la Communauté française de Belgique. En ce sens, l'obligation légale de parité est respectée.

La présidence du Conseil d'administration - donc du Centre culturel - a toujours été dévolue à un représentant d'association. L'ancien échevin de la culture, lui-même à la base de la création du Centre, ne souhaitait pas voir un représentant politique devenir Président. Ceci afin de préserver une certaine sérénité.

### 2.2.3.2 / LE BUREAU

Une des particularités du Bureau de Havelange est qu'il est revoté tous les trois ans. Cela ouvre considérablement le "jeu" en dynamisant la rotation des responsables, sans toutefois la garantir. En effet, il convient en retour que de nouveaux administrateurs se déclarent candidat pour occuper un poste dans cet organe plus qu'essentiel à la vie d'un Centre culturel.

### 2.2.3.3 / LE CONSEIL CULTUREL

Les conseillers culturels et l'équipe d'animation se déplacent en visionnage. C'est l'organe qui réfléchit et propose des spectacles. En constante évolution, le Conseil culturel intègre des membres du début à des nouvelles "recrues", stimulant ainsi les échanges et points de vue. Un sang neuf amène toujours de nouvelles idées.

Le Conseil culturel apparaît aussi comme un bon moyen d'intégration. Certains conseillers culturels ne s'y trompent pas. S'investir dans le Conseil culturel, c'est élargir son horizon à d'autres membres.

## **2.2.4 / LES MODES DE FONCTIONNEMENT**

Relativement pauvre en moyens techniques, le Centre culturel bénéficie du soutien régulier de leurs collègues dinantais, ainsi que de l'aide des ouvriers communaux de Havelange pour les préparatifs de spectacles. Sans infrastructure confortable, les manifestations se déroulent à la salle polyvalente de la Maison des jeunes, située face aux bureaux du Centre culturel. Loin de s'en morfondre, l'équipe met alors l'accent sur la qualité d'accueil. Un repas chaud est systématiquement offert aux compagnies théâtrales, à la suite des représentations. Ceci dit, le faible parc matériel dont le Centre culturel dispose reste à la disposition des associations.

Les réflexions issues des commissions de travail sont ramenées en Conseil culturel. Par souci de convivialité, les réunions se déroulent aux domiciles des participants. Ces dernières étant très nombreuses, les membres se retrouveraient chaque jour en les bureaux du Centre culturel. L'aspect convivial est à soigner car les bénévoles s'investissant dans les structures du Centre sont constamment sollicités pour aider, réfléchir et proposer. Dès lors, le plaisir doit permettre

la rencontre. Aussi, il faut lui laisser du pouvoir de décision, car le travail d'exécution seul ne suffira pas à retenir son investissement. En conséquence de quoi une délimitation claire des zones décisionnelles s'impose : *« quel pouvoir a le bénévole, quel pouvoir a l'équipe d'animation, quel pouvoir a la directrice, quel pouvoir a le Conseil d'administration. Donc, il faut pouvoir jouer avec tout ça et veiller à ce que tout le monde ait sa zone de pouvoir et qu'on puisse avancer.<sup>166</sup> »*

Les conseillers culturels ne se montrent pas toujours d'accord entre eux. Parfois, ça bataille sec. Néanmoins, les gens se respectent et s'apprécient beaucoup. Cela instaure une ambiance de travail agréable. La réunion levée, les désaccords s'estompent autour d'un verre.

Une subtilité de fonctionnement interne est à signaler : à l'instar de la Présidente, plusieurs administrateurs assistent au Conseil culturel. En retour, des conseillers culturels siègent au Conseil d'administration. En clair, les deux organes de gestion se mélangent. Ce qui facilite le flux d'information et encourage l'implication des membres. Néanmoins, les participants interviennent dans les discussions et débats en fonction de leur casquette du moment.

L'équipe professionnelle est très attentive au respect des procédures de travail. Lorsqu'une idée émerge, il convient de la mutualiser en Conseil culturel. Seul cet organe de gestion est habilité à trancher toute proposition.

Le principe de subsidiarité veut que le Centre culturel se garde d'attirer les ados, sachant que la Maison des jeunes, toute proche, s'adresse à ce public de façon spécifique. Maintenant, le Centre reste ouvert à tous. Aussi, le principe de suppléance fait que le Centre culturel a déjà solutionné l'arrêt d'un atelier théâtre pour adolescents - autrefois organisé par la Maison des jeunes - en accueillant les participants au sein de son atelier adulte, à un tarif préférentiel sans préjudice pour les jeunes gens.

Lors de l'élaboration du contrat-programme - ou plan quadriennal - les instances culturelles ont souhaité associer à la réflexion chaque acteur du Centre. Soit les commissions de travail, les ateliers, le Conseil d'administration, le Conseil culturel, ainsi que le public - concerné au premier chef, car bénéficiaire de la politique culturelle. Un grand nombre de réunions ont dès

---

<sup>166</sup> Entretien qualitatif avec DODET M., Animatrice-Directrice du Centre culturel de Havelange, Havelange, janvier 2011.

lors été nécessaires pour recueillir l'ensemble des avis et sentiments. La constitution du plan a pris finalement une année entière. Au final, un travail de longue haleine pour une belle récompense (cf. montée de catégorie).

### **2.2.5 / LES SUBVENTIONS ET AIDES INDIRECTES**

L'ancien échevin de la culture, assuré de voir son Centre culturel admis en catégorie 3, avait négocié par anticipation les moyens d'une telle reconnaissance, en Collège communal. Hors, le Centre culturel de Havelange fut agréé en catégorie 4, la catégorie d'entrée. Cette situation vit la perception d'un sur-subsidie par le Centre culturel fraîchement reconnu, en comparaison des obligations normales de financement.

La Commune de Havelange valorise une partie de son intervention financière, notamment par le biais d'infrastructures mises à la disposition du Centre culturel.

*« Bâtiments situés rue de Hiétine 2, à Havelange :*

- *Un bureau ;*
- *Une petite salle de réunion et activités pour 20 personnes ;*
- *Une grande salle de réunion et activités pour 100 personnes ;*
- *Une cuisine ;*
- *Des sanitaires ;*
- *Un local technique ;*
- *Un local de rangement à l'étage.*

*Maison qui bouge rue Bierwa 1, à Maffe :*

- *Une salle d'exposition à l'étage ;*
- *Trois salles polyvalentes au rez-de-chaussée ;*
- *Des sanitaires ;*
- *Une cave.*

*Ferme des Tilleuls, rue de Hiétine 6 - Foyer des jeunes :*

- *Une grande salle de spectacle à l'étage ;*
- *Une salle polyvalente au rez-de-chaussée ;*
- *Un local "loge" à l'étage.<sup>167</sup> »*

## **2.3 / LES RAPPORTS ASSOCIATIFS, CULTURELS ET POLITIQUES DE MOMIGNIES**

### **2.3.1 / LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS**

#### 2.3.1.1 / LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

A l'instar des autres communes, le Centre culturel de Momignies qualifie ses relations avec la Communauté française d'administratives. L'animatrice-directrice - Mme Micheline Masay - partage de bons contacts avec l'employée au secteur des Centres culturels. Employée qui l'informe, en retour, de l'actualité du cabinet ministériel.

Considérée avant tout comme un organe, un référent, un pouvoir subsidiant, le Centre culturel répond à ses demandes sans l'interpeller à outrance, excepté en ce qui concerne les dossiers d'infrastructures.

#### 2.3.1.2 / LA REGION WALLONNE

Le Centre culturel n'entretient, pour ainsi dire, aucune relation avec la Région wallonne.

#### 2.3.1.3 / LA COMMUNE DE MOMIGNIES

La majorité politique n'a jamais refusé un seul projet émanant du Centre culturel. Son unique souhait est que l'on parle de Momignies et de son potentiel. Au contraire, les responsables politiques constatent l'efficacité et le suivi adéquat lorsque le Centre culturel organise l'une ou l'autre activité. A l'instar du bal du mayer, ils n'hésitent pas à requérir ses services.

---

<sup>167</sup> CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Contrat-programme 2009-2013*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.



De l'aveu de Mr. Paul Lapôte - Echevin de la culture et Président du Centre culturel -, la politique ne peut faire de tort au Centre culturel étant donné qu'en Belgique, tout dépend du politique. Il est plus facile d'obtenir une aide quelconque lorsque l'appartenance politique est commune aux "donneurs et demandeurs".

La Commune et le Centre culturel de Momignies développent des collaborations à dates fixes, via un agenda commun - ex. fête du 21 juillet, commémoration du 8 mai, etc. Animés d'une semblable volonté, ils désirent que les animations culturelles rassemblent le plus large public.

Soutenant le pluralisme, la majorité politique n'a jamais rien imposé au Centre culturel, ni mis d'exclusive quant à ses collaborations et partenariats. « *La culture ne peut être que pluraliste. C'est la raison pour laquelle quand il y a un pouvoir fort, généralement, on commence par supprimer la culture.*<sup>168</sup> »

#### 2.3.1.4 / LE CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES

Le principe du Centre culturel de Momignies est de rassembler, unir les forces en présence plutôt que les séparer. Soit, faire grandir les partenaires. D'ailleurs, ceux-ci ne manquent pas comme en témoigne le tissu associatif, abondant et dynamique.

Petite structure s'il en est, le Centre culturel de Momignies se caractérise par une proximité envers le citoyen. En somme, un Centre d'écoute et d'expression appréciant le contact direct avec la population.

L'importance du Centre culturel dans la carte de Momignies n'est plus à prouver. Perçu comme une plaque tournante, la population vient y déposer ses idées. D'ailleurs, le politique ne s'y trompe pas en lui reconnaissant utilité et professionnalisme. Par exemple, Mr. Albert Depret - Bourgmestre de Momignies - oriente vers le Centre quiconque a un projet. Même son de cloche du côté des associations qui lui reconnaissent efficacité, potentiel, ainsi qu'un réseau appréciable.

---

<sup>168</sup> Entretien qualitatif avec LAPÔTRE P., Echevin de la culture et Président du Centre culturel de Momignies, Momignies, mars 2011.

Le Centre culturel collabore volontiers avec le pouvoir communal. Pour preuve, le projet de label "Commune propre". Une série d'animations - opération de recyclage... - via le parc à containers ont été pensées par les responsables communaux, tandis que le Centre culturel sensibilisait les écoles à l'environnement.

L'associatif n'est pas en reste. Des collaborations et partenariats rythment régulièrement la vie du Centre culturel. D'ailleurs, celui-ci cultive quelques relations amicales avec l'un ou l'autre groupement, tel "Hainaut Développement" ou les associations de femmes de Momignies. L'humain demeure un facteur très important pour la région.

Le tissu associatif a longtemps pensé que le Centre culturel allait prendre sa place. Il n'en est rien. Partenaires plutôt que concurrents, les associations de Momignies ont appris à fréquenter le Centre et développer des projets communs. De fait, les craintes du début se sont estompées petit à petit pour finalement disparaître complètement.

L'ancien animateur-directeur refusait toute coopération avec le politique. Davantage impliqué dans les mouvements de jeunesse, son travail s'ancrait fortement sur ce domaine d'activités. L'action actuellement menée par le Centre culturel s'inscrit dans une dynamique associative beaucoup plus large.

Sûr d'un avenir appelant au développement de projets régionaux, le Centre culturel se montre favorable à un rassemblement des forces vives et culturelles, sans perte d'autonomie pour les structures participantes. A terme, l'on pourrait mélanger les publics, concevoir des projets d'envergure. A cet effet, Momignies participe à une coordination culturelle reprenant Chimay et Sivry-Rance. Le décroisement géographique des Centres culturels est assez récent. Pour ce faire, il a fallu mûrir une relation de confiance entre acteurs et institutions.

#### 2.3.1.5 / L'ASSOCIATION "CULTURE ET LOISIRS DE LA THIERACHE"

"Culture et loisirs de la Thiérache" a été fondée dans les années septante. Ecole de musique, ateliers créatifs, expositions, et plus récemment cours de yoga, ont émaillé son existence. Actuellement, seuls les ateliers créatifs et cours de yoga subsistent toujours. Association de fait, elle ne souhaite pas évoluer en ASBL. Trop de paperasserie administrative pour le type d'activités qu'elle offre à ses membres.

Autosuffisantes, les cotisations servent à rémunérer le professeur de yoga ainsi que les achats et fournitures nécessaires aux ateliers créatifs. Ateliers gérés par une animatrice provinciale, détachée à Momignies depuis de nombreuses années.

De son côté, la Commune fournit gracieusement les locaux. Autrefois, un subside était versé à l'association via l'école de musique : +/- 250 € par audition publique. La présence d'édiles communaux aux organisations associatives est toujours un gage de reconnaissance. L'échange public rehausse quelque part les manifestations.

Mr. Albert Crowez - Responsable de "Culture et loisirs de la Thiérache" - reconnaît que son association fonctionne au ralenti. Pessimiste quant au futur de celle-ci, il ne lui donne pas dix années supplémentaires avant de disparaître. L'avenir s'entrevoit davantage d'année en année. Aussi, le statut de bénévole demeure un frein à la relève.

"Culture et loisirs de la Thiérache" a déjà collaboré avec le Centre culturel, principalement pour de l'édition et mise en place d'affiches. Apprécié pour son importance et ses contacts, le Centre permet de regrouper, gérer et faciliter le travail des associations.

Mr. Crowez admet que les associations aiment bien garder leur petite gestion. Pour lui, le rôle du Centre culturel réside avant tout dans l'aide aux associations ainsi que la mise en place des conditions permettant aux gens d'avancer. En outre, les efforts des responsables politiques pour aider les clubs et groupements associatifs à mieux vivre culturellement sont visibles et appréciés.

## **2.3.2 / LES ACTEURS INDIVIDUELS**

### **2.3.2.1 / L'ANIMATRICE-DIRECTRICE**

A son arrivée en mars 1990, Mme Micheline Masay a immédiatement posé les bases envers le politique. Sa première proposition de collaboration a été l'édition d'un journal d'information, à la fois communal et culturel. Aussi, l'animatrice-directrice de Momignies ne s'est jamais cachée politiquement. Elle admet que ses valeurs humaines et philosophiques transpirent au

travers de ses animations. A l'écoute des autres, Mme Masay défend des projets culturels, ouverts et pluralistes, tout en sollicitant la participation de tous.

Mme Masay reconnaît s'être beaucoup investie dans le Centre culturel, notamment en terme de créativité. Ses aspirations recherchent désormais alimentation et réflexion intellectuelles, plutôt rares en commissions de travail. De même, l'animatrice-directrice de Momignies doute qu'un Conseil culturel effectif puisse solutionner ce manque.

Les piliers associatifs de Momignies vieillissant comme partout, il n'est pas toujours simple d'entrevoir une possible relève. Cela inquiète Mme Masay qui pressent des années difficiles, autant par l'évolution individualiste de nos sociétés que par une probable rationalisation des moyens affectés à la culture.

Au fil des ans, Mme Masay a atteint crédibilité et reconnaissance - malgré des attaches de vie chimaciennes<sup>169</sup> - en prouvant quotidiennement sa force de travail. Belle réussite puisque Mme Masay incarne véritablement le Centre culturel de Momignies.

Micheline Masay avoue avoir obtenu ce qu'elle désirait pour le Centre culturel. La montée de catégorie acquise, le second challenge résidait dans la rénovation de la salle culturelle. Aujourd'hui, celle-ci est adaptée, fonctionnelle et performante. Le dernier objectif à atteindre est la transmission à l'équipe d'un espace de travail agréable. Selon ses dires, Mme Masay aura alors rempli sa tâche.

#### 2.3.2.2 / L'ECHEVIN DE LA CULTURE

Mr. Paul Lapôte, Echevin de la culture depuis mars 1989, s'est retrouvé Président du Centre culturel l'année suivante, suite à une démission collective du Conseil d'administration, ainsi que sur insistance de l'Inspecteur culturel souhaitant régulariser la situation. Depuis lors, Mr. Lapôte joue pleinement l'interface entre le Centre culturel et le Collège communal.

---

<sup>169</sup> Cf. 1.3.4 / La commune de Momignies et les représentations de la ruralité, §7.

Ne se connaissant pas bien au début, Mr. Lapôtre et Mme Masay ont mis un peu de temps avant de construire leur complicité actuelle. Surnommés le binôme, ils constituent tous deux l'ossature du Centre culturel.

Définissant la politique culturelle du Centre, Mr. Paul Lapôtre signale que celle-ci s'implique naturellement dans la politique communale. Plus qu'une action culturelle au sens étroit, le Centre réalise avant tout un travail socioculturel, collaborant notamment avec l'échevinat des affaires sociales. En outre, Mr. Lapôtre laisse beaucoup de liberté à l'équipe d'animation pour mettre en œuvre la politique, à proprement dite.

Il arrive parfois à Mr. Lapôtre de pester quand l'action culturelle ne rencontre pas ses attentes. En somme, quelques remarques prêtant à la réflexion.

### **2.3.3 / LES ORGANES DE GESTION**

#### 2.3.3.1 / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Majorité et minorité politiques siègent au Conseil d'administration. Tout le monde n'est pas toujours en phase avec les prises de décision, ni avec les méthodes d'exécution. Cependant, les remarques s'avèrent au mieux positives, au pire constructives. Il arrive que la majorité soit minoritaire au Conseil d'administration. Néanmoins, les décisions se prennent à l'unanimité.

#### 2.3.3.2 / LE BUREAU

Regroupant les fonctions suivantes : Président d'honneur, Président, Vice-Président milieu associatif, Vice-Président secteur public, Secrétaire, Trésorier, Membres, « *le Bureau a confié les missions du Conseil culturel au Conseil d'administration (élargi à l'équipe d'animation ainsi formée), qui est l'instance la plus active dans la réflexion, dans l'élaboration des activités et la plus proche des préoccupations des sociétés, lequel a créé des commissions pour le seconder dans ses tâches.*<sup>170</sup> »

---

<sup>170</sup> CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache".

### 2.3.3.3 / LE CONSEIL CULTUREL

Actuellement, Momignies est dépourvu de Conseil culturel. Des efforts ont été entrepris pour en constituer un, sans succès. Les membres associatifs identifiés comme personnes-ressources ont clairement manifesté leur désir de travailler des projets concrets plutôt que de s'investir dans un programme d'ensemble.

Dans cet esprit, il existe une série de commissions de travail regroupant divers bénévoles. Les représentants politiques ne s'y investissent pas. D'ailleurs, ils ne le souhaitent pas. Ils n'y sont présents qu'en cas d'absolue nécessité.

### 2.3.4 / LES MODES DE FONCTIONNEMENT

Le Centre culturel a développé une coordination sociale fédérant divers services. Par ce biais, des animations poursuivant une meilleure qualité de vie amènent le public à fréquenter la salle culturelle. La plate-forme de coordination sociale joue quelque part le rôle de Conseil culturel, ou plus exactement de Conseil socioculturel.

L'équipe d'animation et quelques personnes-ressources pensent le programme d'activités. Au départ de commissions de travail, la réflexion remonte jusqu'en Conseil d'administration pour avis et validation.

Les bureaux du Centre culturel ne sont pas cloisonnés, tout y est ouvert. A ce titre, il n'existe pas de bureau de direction spécifique. Si quelqu'un souhaite s'entretenir plus particulièrement avec l'animatrice-directrice, celle-ci s'isolera en salle de réunion située à l'étage. L'absence d'un système hiérarchique permet aux gens et associations de s'exprimer. De fait, le Centre culturel entend les remarques et suggestions.

Equipe professionnelle restreinte à trois équivalents temps plein, chacun mène ses projets du début à la fin. Lors d'événements le nécessitant, l'équipe fait bloc et travaille ensemble.

L'animatrice-directrice intervient beaucoup en Conseil d'administration. Toutes les décisions se prennent de façon démocratique, chacun pouvant s'exprimer à souhait. Dans des sujets ou projets plus sensibles, le Président transmet la parole à chaque membre via un tour de table.

La quasi totalité des associations de Momignies sont affiliées au Centre culturel. En effet, pour qu'une association puisse disposer d'une salle communale, elle doit se déclarer membre du Centre culturel et de son assemblée générale. Condition mise en place par la Commune de Momignies.

Le Centre culturel tente de délocaliser de plus en plus ses activités. Certaines interpellations faisaient remarquer que l'essentiel des animations se déroulaient à Momignies même. Depuis, l'équipe professionnelle a consulté chaque village, cherchant à cibler attentes et besoins spécifiques. En fonction des retours, le Centre culturel a fondé des groupes de travail locaux et placé des personnes-ressources, en relais.

### **2.3.5 / LES SUBVENTIONS ET AIDES INDIRECTES**

La subvention communale est respectée grâce aux aides indirectes. Deux tiers sont valorisés. Ce déséquilibre financier en apport de liquidité a amené de sérieuses discussions, notamment avec l'Inspection culturelle. Par manque de moyens et non de bonne volonté, la situation budgétaire de Momignies demeure délicate. En guise d'exemple, la Commune a dû mettre au chômage plusieurs employés. Catégoriques, les responsables communaux ne peuvent donner plus. En outre, le pouvoir politique constate que le Centre culturel s'en sort avec la dotation accordée. Un arbitrage communal priorisant la défense sociale à plus de culture.

Le Centre culturel de Momignies possède une autonomie de gestion quant à la salle culturelle "Le Kursaal", sans les contraintes financières liées à sa charge. En effet, le pouvoir communal subvient aux frais de fonctionnement. Cela fait partie de la valorisation budgétaire.

Les aides indirectes incluent les frais liés aux personnels administratif, technique et de charge ; aux services - chauffage, eau, électricité, téléphonie, transports logistiques et de personnes ; aux infrastructures - sept salles communales et chapiteau.

## **2.4 / ESSAI DE TYPOLOGIE DES PROCESSUS CULTURELS**

Avant la différenciation des processus culturels, relevons les convergences organisationnelles des trois Centres culturels de Doische, Havelange et Momignies.

Les relations avec la Communauté française sont qualifiées principalement d'administratives. Les courriers et dossiers supplantent les contacts humains. De même, peu voire aucun rapport n'est entretenu avec la Région wallonne. Rien d'anormal en soi, les matières culturelles étant de compétences communautaires.

Qu'ils occupent des postes (vice-)présidentiels au sein des Conseils d'administration ou non, les échevins de la culture servent souvent de relais entre les Centres culturels et les Pouvoirs communaux. Ce qui amène une certaine cohérence dans la fonction échevinale.

Exigence légale, la parité associative et publique des Conseils d'administration est respectée. La difficulté organisationnelle réside plutôt dans la constitution de Conseils culturels effectifs et opérationnels. Se pose alors la question de la validité des arrangements locaux pour éluder la règle : Conseils culturels pléniers, transfert de casquettes au sein des organes décisionnels, annexion par les Conseils d'administration, etc.

Les charges financières pesant de plus en plus sur les communes - ex. réformes des polices et services incendie -, les Pouvoirs locaux sont tentés de valoriser toujours plus d'aides services. Sans ces aides indirectes, rares seraient les communes à même de subventionner les structures culturelles.

### **2.4.1 / QUELLE DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE POUR DOISCHE ?**

#### **2.4.1.1 / LES RAPPORTS CULTURELS ET POLITIQUES**

Nous l'avons vu, le Centre culturel entretient de très bons rapports avec le Pouvoir politique :

- proximité physique des bâtiments et équipes ;
- rapports de personnes plutôt que d'institutions ;



- précaution de ménagement mutuel ;
- art du compromis ;
- délégation de missions communales ;
- absence de clivage politique au sein des organes culturels ;
- préférence du contact direct à l'administratif ;
- autonomie d'action du Centre culturel.

Ces caractéristiques sous-tendent des rapports simples, accessibles et chaleureux qualifiés de « **familiers** », à défaut de familiaux.

#### 2.4.1.2 / LES RAPPORTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS

Du côté associatif, le Centre culturel n'en demeure pas moins plébiscité :

- écoute attentive ;
- soutien permanent ;
- suivi efficace des sollicitations ;
- animateur-directeur proche des gens ;
- proposition d'organisations conjointes ;
- présidence associative du Centre culturel ;
- nombreux bénévoles culturels issus d'associations.

Aussi, le Foyer culturel exerce divers rôles à l'attention du tissu associatif :

- coordination : édition d'un calendrier annuel reprenant les manifestations de l'entité ;
- soutien : aides services aux associations et à leurs projets ;
- mise en valeur : relais médiatiques et promotionnels ;
- mise en réseau : suscite les échanges entre différents groupements ;
- politique partenariale : co-productions de fêtes et spectacles.

Il est significatif que le Centre culturel de Doische entretient des rapports « **d'entraide** » avec le tissu associatif.

## 2.4.2 / QUELLE DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE POUR HAVELANGE ?

### 2.4.2.1 / LES RAPPORTS CULTURELS ET POLITIQUES

Autre contexte, autre dynamique socio-politique :

- étiqueté politiquement... ;
- bien que les responsables culturels s'en défendent ;
- dissension entre partenaires culturels et politiques suite à l'organisation des "Journées du patrimoine 2010"... ;
- mais contact renoué et confiance retrouvée ;
- souhait communal d'un plus grand pluralisme... ;
- mais efforts de communication entrepris en ce sens.

Relations tendues voire conflictuelles à certains moments, une réunion "au sommet" a permis aux dirigeants culturels et politiques d'exprimer malaise et interrogations. Depuis, une certaine sérénité est réapparue suggérant des rapports « **pacifiés** ».

### 2.4.2.2 / LES RAPPORTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS

Que mettre en exergue au niveau associatif ?

- collaborations déterminées en fonction des thématiques et opportunités ;
- concentration et proximité d'associations à la Ferme des Tilleuls ;
- confusion due à la présence de deux Centres culturels ;
- effectifs professionnels réduits.

Toute la bonne volonté du monde ne peut suffire quand les moyens humains sont limités à ce point. Avant l'engagement d'une nouvelle recrue, l'équipe d'animation recensait un équivalent temps plein, soit l'animatrice-directrice. Les rapports associatifs en devenir ne peuvent être actuellement que « **lacunaires** ».

## 2.4.3 / QUELLE DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE POUR MOMIGNIES ?

### 2.4.3.1 / LES RAPPORTS CULTURELS ET POLITIQUES

De toute évidence, les acteurs culturels et politiques de Momignies s'apprécient :

- services culturels prisés par la Commune ;
- collaborations mutuelles à dates fixes, via agenda commun ;
- aucune exclusive quant aux collaborations du Centre culturel ;
- main tendue au politique par le Centre ;
- animatrice-directrice ne se cachant pas politiquement ;
- ouverture au pluralisme ;
- Centre culturel présidé par l'échevin de la culture ;
- complicité réelle entre représentants culturels et politiques ;
- implication de la politique culturelle dans la politique communale.

Complicité, entente, reconnaissance scellent le destin du Centre culturel à celui de la Commune, dans des rapports on ne peut plus « **fusionnels** ».

### 2.4.3.2 / LES RAPPORTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS

Côté associatif, même son de cloche ?

- volonté de rassemblement ;
- relations amicales avec certaines associations ;
- craintes associatives estompées - cf. peur de l'absorption ;
- coordination culturelle à l'échelle d'une région ;
- "facilitateur" du travail associatif ;
- inquiétude quant à la relève des sociétés ;
- système permettant un taux d'affiliation record - près de 100%.

Disponible et à l'écoute, le Centre culturel défend des rapports de « **proximité** » avec le tissu associatif local.

### 3 / LES CONTENUS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La grille de critères pour le classement des Centres culturels locaux - ou grille dite Mangot - détermine six missions et activités que les Centres culturels doivent exercer selon leur degré de reconnaissance. Hormis l'aide service, évoquée brièvement lors de l'axe 2 - Le type de dynamique organisationnelle qui préside aux choix -, citons les autres missions remplies par ces mêmes Centres, constituant en quelque sorte un canevas pratique pour le développement de politiques culturelles, spécifiques aux contextes, opportunités et envies.

« *Diffusion & Mise en valeur du patrimoine :*

- *CCL<sup>171</sup> de catégorie 4 : Programme occasionnel de diffusion d'œuvres.*
- *CCL de catégorie 3 : Programme régulier de diffusion d'œuvres pour des publics différenciés. Animation promotionnelle.*
- *CCL de catégorie 2 ou 1 : Programme important de diffusion d'œuvres de qualité. Ouverture sur l'art contemporain. Pédagogie de l'accès aux œuvres.*

*Education permanente, Identités & Formation :*

- *CCL de catégorie 4 : Organisation d'activité d'information.*
- *CCL de catégorie 3 : Organisation d'activités structurées d'information en rapport avec des problématiques portées par des groupes de la population.*
- *CCL de catégorie 2 ou 1 : Idem + Actions de formation développées avec des groupes sur des objectifs. Actions d'information d'où prise de conscience et citoyenneté responsable.*

*Création :*

- *CCL de catégorie 4 : Aide aux groupes d'amateurs pour leur permettre d'améliorer leurs performances.*
- *CCL de catégorie 3 : Idem + Accueil de groupes de création.*

---

<sup>171</sup> L'acronyme CCL signifie Centre Culturel Local.

- *CCL de catégorie 2 ou 1 : Créations d'œuvres de qualité professionnelle ou accueil groupes de création professionnel + amateurs. Création aboutissement d'une action et/ou en corrélation avec le contexte spécifique.*

*Créativité et expression :*

- *CCL de catégorie 4 : Ateliers de loisirs actifs dans une perspective de perfectionnement aux publics diversifiés.*
- *CCL de catégorie 3 : Idem mais en y intégrant des éléments de projet.*

*Communication & Promotion :*

- *CCL de catégorie 4 :*  
*Ecrite : Promotion des activités calendrier des activités des associations.*
- *CCL de catégorie 3 :*  
*Ecrite : Idem d'où paraissent plus régulièrement, de qualité professionnelle, large diffusion. Relations avec d'autres média.*
- *CCL de catégorie 2 ou 1 :*  
*Ecrite : Journal de qualité de promotion et d'articles de fond-participation des publics. Production de documentation.*  
*Audio-visuelle : Programmation de qualité en co-production.<sup>172</sup> »*

---

<sup>172</sup> Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique : <http://www.centres-culturels.be> Portail Bibliothèque, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels (modifié par l'arrêté du 08 novembre 2001). (Septembre 2009).

### **3.1 / LES CONTENUS CULTURELS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE**

#### **3.1.1 / DIFFUSION & MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

Classé en catégorie 3, le Foyer culturel de Doische poursuit une mission de diffusion à l'égard de deux publics cibles : le public le plus vaste possible - défini comme tel -, et le jeune public dans le cadre scolaire.

Outre les co-productions et collaborations avec les groupements locaux, le Centre culturel apprécie l'organisation d'expositions :

- expositions d'artisanat mettant en valeur les productions et savoir-faire des artisans locaux et régionaux ;
- expositions d'artistes locaux et régionaux ;
- expositions thématiques (Institut Supérieur de Pédagogie de la Province de Namur).

Ne disposant pas d'une infrastructure professionnelle de diffusion - salle de spectacle et régie spécifiques -, le Foyer culturel ne possède guère de politique de diffusion. Pour dépasser cela, il arrive fréquemment à l'équipe d'organiser des déplacements vers des lieux d'exception.

Ceci dit, le cachet du carmel de Matagne-la-Petite - muni d'un cloître - permet des possibilités extraordinaires au niveau des expositions. Celui-ci, racheté par la Commune de Doische, est régulièrement valorisé par le Centre culturel.

Sous l'impulsion de l'association de quartier "La Pireuse", le Foyer participe à l'organisation annuelle d'un marché d'art et artisanat. Le travail des matières telles le verre, le bois, le cuir, la terre, le métal et la peinture est présenté devant public. Des animations diverses - musicales ou autres - programmées par le Centre culturel, agrémentent la journée.

Quant au public jeune et scolaire, le Foyer propose principalement de la diffusion théâtrale, musicale et cinématographique à l'intention des différentes tranches d'âges, soit à Doische ou en décentralisation. A ce propos, les Centres culturels de l'arrondissement de Philippeville rassemblent leurs subsides communautaires en pot commun afin d'établir une programmation

concertée et unique pour tous. L'avantage de ce système réside dans la possibilité de négocier dix à quinze représentations d'un même spectacle, garantissant le haut de gamme en matière de spectacles jeune public. Ou comment faire d'une faiblesse - zone rurale reculée -, une force.

Aussi, le Foyer culturel promeut la mise en valeur du patrimoine architectural, historique et naturel de l'entité, ainsi que la coopération institutionnelle entre Office du tourisme, autorités communales et associations compétentes, notamment en :

- éditant des brochures et documents concernant des éléments du patrimoine local ;
- organisant des balades-découvertes, des visites guidées thématiques ;
- réalisant des parcours balisés et permanents d'itinéraires pédestres et cyclistes ;
- aménageant et rénovant des sites remarquables ;
- proposant des circuits permanents thématiques ;
- développant la signalétique ;
- accueillant des expositions thématiques.

Parmi ces pistes de travail, il en existe une - tangible et porteuse - consistant à réhabiliter le site d'un ancien cimetière datant du 16<sup>ème</sup> siècle, en place cinéraire et théâtre de verdure permettant l'expression publique - cf. conférences, discours, spectacles en plein air.

Intérêt de l'aménagement de l'ancien cimetière :

- *« site exceptionnel et beau sur une butte qui est le répondant sud de la ferme-château qui date de la deuxième moitié du 16<sup>ème</sup> siècle ;*
- *conservation du patrimoine de Doische et intérêt historique (par ex. pierres tombales du 16<sup>ème</sup> ou 17<sup>ème</sup> siècle) ;*
- *panorama exceptionnel sur la Basse-Fagne, sur une partie du village de Doische, sur la vallée vers Vaucelles, vers Agimont (vallée de La Meuse) ;*
- *utilisation, entres autres, comme lieu d'activités culturelles diverses en plein air (balades contées, théâtre, musique... dans le cadre des activités du Centre culturel ou de la fête de "La Pireuse", comme aire de repos, comme lieu de promenades... Cimetière cinéraire... ;*

- *passage d'un sentier GR<sup>173</sup> le long du mur d'enceinte. Au pied de la tour carrée, chemin de Saint-Jacques de Compostelle...<sup>174</sup> »*

### **3.1.2 / EDUCATION PERMANENTE, IDENTITES & FORMATION**

A l'intention du public le plus large possible, le Foyer culturel souhaite :

- *« sensibiliser, informer, susciter la réflexion et les échanges sur des faits et des préoccupations de société ainsi que sur différentes problématiques inhérentes aux réalités locales (sociales, culturelles et économiques) de l'entité et de la région proche (ex : l'environnement, la ruralité, le développement durable...) à l'aide de moyens tels que : conférences, expositions, débats, cinéma, spectacles, animations... »*
- *favoriser les échanges et la rencontre entre les générations : - partage de savoir, troc des connaissances - notamment en matière de Nouvelles Technologies d'Information et de Communication...*
- *sensibilisation au patrimoine naturel et bâti de l'entité dans une perspective de sauvegarde et de préservation de celui-ci (connaître pour sauvegarder)...*
- *mener des actions mettant en évidence le rôle "éducatif et culturel" du jeu et du jouet...<sup>175</sup> »*

Ici, le Centre culturel travaille les opportunités et thématiques du moment. La problématique liée à la production de lait et à sa juste rétribution a permis au Foyer d'afficher sa sympathie envers les agriculteurs et de s'ancrer dans des réalités locales.

De même, suite à des accidents d'enfants à vélo, le Centre culturel a mené une politique de sensibilisation à la sécurité routière en organisant des formations en dépassement de cyclistes, des ateliers, des rallyes sécurité répertoriant les points noirs de Doische.

---

<sup>173</sup> L'acronyme GR signifie Grande Randonnée.

<sup>174</sup> Texte transmis par GRAMME R., Secrétaire et Responsable artisans de l'association "La Pireuse", Doische, avril 2011.

<sup>175</sup> FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Contrat-programme 2009-2012*, Doische, Foyer culturel de Doische asbl.



Quant à la dynamique jeu et jouet, une ludothèque itinérante réalise de nombreuses animations dans les écoles ainsi que le soir dans divers endroits de l'entité. Le projet progressant rapidement, une animatrice y est affectée exclusivement.

Pour le public jeune, le Centre culturel développe des actions d'éducation à la citoyenneté responsable - développement durable-, sans oublier la sensibilisation aux arts, en ce compris du spectacle. Dans cet esprit, une initiation aux graffitis a été proposée aux adolescents, tandis qu'un tout autre projet fait le pari de former des accueillantes d'enfants de moins de trois ans aux techniques artistiques telles l'apprentissage des matières, favorisant en retour écoute, éveil et expression des bambins.

Un des projets phares du Foyer est le développement de la lecture sur le territoire communal. Visant tous les publics et s'adaptant au profil rural de Doische, le projet s'articule autour de deux grands axes :

- l'offre de service en matière de lecture publique : bibliothèque - prêt d'ouvrages - et centre de documentation locale ;
- la sensibilisation à la lecture via animations, club de lecture, formations, ateliers, opération "Je lis dans ma commune".

Une dynamique concertée apporte de la plus-value au projet, tout en s'insérant dans la vie associative locale. Des relais mis en place dans les différents villages suscitent participation citoyenne et volontariat. Ces actions s'inscrivent - autant que faire se peut - dans le cadre de la politique de lecture publique de la Communauté française.

### **3.1.3 / CREATION, CREATIVITE ET EXPRESSION**

Le Centre culturel possède une véritable politique en matière de stages et ateliers créatifs, qu'ils soient adressés aux enfants, adolescents ou adultes. Apprentissage de techniques de création et d'expression, les vacances scolaires constituent des moments forts pour s'essayer à l'une ou l'autre discipline : break dance, graffiti, sculpture... De l'aveu de Mr. Coulonvaux - animateur-directeur du Centre culturel de Doische -, il est plus difficile de trouver les idées de stages que de les mettre en place.

Aussi, le Foyer joue pleinement son rôle de mise en réseau par les rencontres et échanges qu'il favorise entre les divers groupements locaux à vocation artistique lors de spectacles transdisciplinaires, fêtes de la musique...

### **3.1.4 / COMMUNICATION ET PROMOTION**

Le Centre culturel de Doische réaffirme son soutien à l'associatif en réalisant maquettes, flyers, affiches pour les groupements de l'entité - cf. "La Pireuse". De même, le Foyer coordonne l'édition d'un calendrier reprenant l'entièreté des manifestations organisées en propre, ou par d'autres.

## **3.2 / LES CONTENUS CULTURELS DU CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE**

### **3.2.1 / DIFFUSION & MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

Actuellement reconnu en catégorie 3, le Centre culturel de Havelange a considérablement développé sa politique de diffusion, malgré une toute jeune existence - juillet 2005. De fait, l'option stratégique commune aux Conseils d'administration et culturel, consistant à fidéliser un public au départ d'une programmation de qualité, est assez bien sentie. Il s'agit presque d'un passage obligé pour tout nouveau Centre culturel souhaitant se faire connaître.

Evitant l'approximation, quelques objectifs généraux ont tenté de baliser l'action du Centre en la matière :

- *« établir une programmation régulière et de qualité touchant tous les publics et milieux sociaux présents sur la commune ;*
- *programmer des spectacles, concerts... dans chaque village de la commune et ce afin de faire se rencontrer la population des différents villages ; mais également de tenter de casser "l'esprit de clocher" qui subsiste parfois encore au sein de ceux-ci ;*
- *permettre aux associations et au public des villages de prendre conscience que le Centre culturel, même s'il est implanté à Havelange centre est également un outil de développement culturel à destination de tous les villages de l'entité et que ceux-ci ne se sentent pas exclus de cette dynamique ;*

- *permettre aux artistes locaux de se faire connaître ;*
- *permettre une ouverture vers ce qui se fait ailleurs en exposant des artistes étrangers ;*
- *permettre les échanges entre les différents publics - générations, cultures, milieux sociaux divers ;*
- *permettre au public d'élargir le champ de ses connaissances en art actuel ;*
- *favoriser les débats sur des thèmes ou problématiques spécifiques au départ de la diffusion de spectacles ou expositions ;*
- *favoriser les partenariats entre différentes asbl et le Centre culturel autour de projets de diffusion.<sup>176</sup> »*

Le Centre culturel de Havelange travaille le secteur scolaire par la diffusion de spectacles jeune public. Programmant deux spectacles par an - novembre pour les primaires et février pour les maternelles - les enseignants se montrent satisfaits de cette proximité de service. Avant la création et reconnaissance officielle du Centre culturel, ceux-ci se dirigeaient vers Dinant, Marche et Andenne.

Une commission "arts plastiques" issue du Conseil culturel propose également de nombreuses expositions d'artistes plasticiens et contemporains, notamment à la "Maison qui bouge" de Maffe. L'équipe du Centre varie les plaisirs en diversifiant les disciplines artistiques ainsi mises à l'honneur - peinture, dessin, sculpture, photographie, céramique, stylisme, gravure, collage... Les artistes locaux n'en demeurent pas en reste. Bénéficiant d'une visibilité accrue, la moitié des exposants proviennent de l'entité, voire de communes proches. Enfin, quelques collaborations sont entretenues avec la Province de Namur, dans le cadre d'expositions telles "Les petites approches de l'art contemporain", "Notes", "Signes partagés à la belge", "Autour de l'arbre".

En matière de cinéma, le Centre culturel organise traditionnellement sa soirée annuelle intitulée "Cinéma à la campagne". Jouant du caractère rural, l'équipe de Havelange a su composer avec les faiblesses - pas d'infrastructure équipée - et atouts du milieu, se démarquant ainsi des complexes classiques, pour créer au final un "produit" culturel qui distille une ambiance conviviale, détendue et festive, où le lieu de diffusion atypique - une grange - participe de la magie. « *Envie de vivre une soirée cinéma pas comme les autres dans un lieu où les sièges*

---

<sup>176</sup>176 CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Contrat-programme 2009-2013*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.

*sont faits de ballots de paille et où le grignotage des traditionnels pop-corn est remplacé par la dégustation de fraises d'Ossogne (à la vraie crème fraîche de ferme !) ? Alors, rendez-vous à la soirée cinéma à la campagne du Centre culturel... !<sup>177</sup> »*

Le manque, voire l'absence de salles dédiées aux spectacles professionnels oblige l'équipe du Centre culturel à innover et décentraliser fréquemment. « *Il est important d'adapter notre programmation en fonction également des lieux disponibles, si les villages ne disposent pas de salles, il faut imaginer des activités qui n'en réclament pas !<sup>178</sup> »*

Côté patrimoine, le Centre culturel favorise la découverte du bâti remarquable. A cet égard, il participe parfois aux journées du patrimoine : circuit découverte, expositions, visites de musées, jeux anciens, contes... Le travail de documentation est intéressant à plus d'un titre : il dynamise les contacts intergénérationnels, dévoile anecdotes et faits historiques, permet la transmission d'un savoir aux générations futures.

Il est à signaler que les bureaux du Centre culturel de Havelange ainsi que ceux d'autres opérateurs associatifs et publics, tels les Maison de jeunes, Bibliothèque, Fondation Rurale de Wallonie... prennent leurs quartiers à la Ferme des Tilleuls, bâtiment classé en partie et repris au patrimoine remarquable.

### **3.2.2 / EDUCATION PERMANENTE, IDENTITES & FORMATION**

De l'aveu du Centre culturel, cet axe de travail a été peu investi ces dernières années, du fait même de la concentration d'efforts sur l'axe diffusion. Conscient du rééquilibrage à opérer, l'équipe de Havelange propose de nouvelles pistes de réflexion, de nouveaux projets : "Vigilances-Réseau" et "Fête des associations de la commune de Havelange".

Hormis le soutien aux groupements - prêt de locaux, matériel, aide administrative - favorisant le bon déroulement de projets associatifs à finalité d'éducation permanente, le Centre culturel propose quelques conférences : "la bataille des Ardennes" et "Au-delà des nuages" contant le périple d'un havelangeois lors de l'ascension de l'Himalaya.

---

<sup>177</sup> CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Panique au village - Programme de janvier à août 2011*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.

<sup>178</sup> CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Contrat-programme 2009-2013*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.

L'équipe du Centre culturel porte une attention particulière aux enjeux et problématiques intergénérationnels, souvent exacerbés en zones rurales - mobilité malaisée des aînés, services raréfiés... A l'égard des anciens, le Centre culturel programme activités et spectacles tout en soignant les « à-côtés », tels l'organisation de transports communaux et l'attribution de lieux de plain-pied.

Un projet fête fédérant population, associations et groupements de Havelange a vu le jour précédemment. L'objectif : confronter fêtes d'hier et d'aujourd'hui. Le projet - mené presque de façon sociologique - a permis de recueillir anecdotes et témoignages des aînés quant à leurs fêtes passées, les us et coutumes en vigueur, le type d'ambiance régnant alors. Des montages vidéo ont fourni de bonnes bases de travail à l'organisation d'expositions, la mise en valeur des témoins, la programmation de festivités d'antan faisant écho à nos amusements présents. Car l'originalité du projet se situe bien au niveau de l'hybridation, du mélange des codes et genres entre fêtes d'hier et d'aujourd'hui, présentées simultanément dans un même lieu - cf. soirée rétrospective.

### **3.2.3 / CREATION, CREATIVITE ET EXPRESSION**

Le Centre culturel de Havelange dispose d'ateliers créatifs oeuvrant à la pratique du théâtre, ou encore la découverte du textile. La particularité de l'atelier théâtre réside dans son mode de fonctionnement interne, où chaque génération est représentée pour le plus grand plaisir des participants. Quant à l'atelier textile, celui-ci fut d'abord créé sur base d'un projet ponctuel, en l'occurrence une exposition de stylistes. Face à l'engouement et la demande pressante du public, l'atelier textile est devenu permanent.

Le logo du Centre culturel de Havelange - inexistant à l'époque - a été dessiné sur base d'un appel à concours, d'une sollicitation à la création locale et régionale. Une vingtaine d'œuvres réceptionnées ont ainsi alimenté une brève exposition lors du lancement de la saison culturelle.

Aussi, un concours d'art postal fut mené à bien par divers partenaires culturels et touristiques de la région de Havelange. Appelant la créativité de tous, le projet s'est attelé à réaliser quatre expositions selon la technique de l'art postal. Les populations régionales, rapidement mises à contribution, produisirent pas moins de 400 œuvres au départ de quatre communes : Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Les thèmes proposés étaient :

- « *les gens de chez nous (expo à Ciney - Collégiale) ;*
- *le savoir de chez nous (expo à Havelange - Maison qui Bouge à Maffe) ;*
- *les paysages de chez nous (expo à Somme-Leuze - Bérôdi à Chardeneux) ;*
- *les pierres de chez nous (expo à Hamois - Office du tourisme).<sup>179</sup> »*

Un second aspect positif fut de constater les déplacements de publics en les différents points d'expositions.

### **3.2.4 / COMMUNICATION ET PROMOTION**

Divers canaux de communication permettent au Centre culturel de diffuser leur promotion de manière locale et régionale. La presse écrite - gratuite et quotidienne - ainsi que l'affichage via commerces et lieux stratégiques alimentent déjà la communication du Centre culturel. La création d'un site Internet accessible à toutes les associations est à l'étude. Celui-ci devrait aboutir dans les prochains mois. Quant au livret programme bisannuel, intitulé ironiquement "Panique au village", celui-ci rend-t-il seulement hommage à Cow-Boy, Indien et Cheval<sup>180</sup> ?

Le fait que les bureaux du Centre culturel soient situés à l'ancien emplacement du Syndicat d'initiative, distille toujours une certaine confusion dans l'esprit de quelques habitants de la région, à l'instar de touristes occasionnels débarquant au Centre culturel pour solliciter des informations purement touristiques. L'identification du siège de l'ASBL est à améliorer, tout comme la signalétique communale et routière - cf. Ferme des Tilleuls, pôle socioculturel.

---

<sup>179</sup> CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Contrat-programme 2009-2013*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl.

<sup>180</sup> Panique au village, film d'animation belge réalisé par Stéphane Aubier et Vincent Patar, mettant en scène de drôles de figurines dénommées Cow-Boy, Indien et Cheval.

### 3.3 / LES CONTENUS CULTURELS DU CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES

#### 3.3.1 / DIFFUSION & MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Admis en catégorie 2, le Centre culturel de Momignies n'investit pas toute son énergie dans la diffusion comme c'est parfois le cas dans d'autres lieux. Bénéficiant d'une salle entièrement rénovée, il développe toutefois une programmation plus soutenue que par le passé. Des séances cinéma rythment la saison culturelle.

La diffusion jeune public et scolaire privilégie les spectacles "coups de cœur" aux exploitations pédagogiques bien construites, mais ne possédant ni magie, ni poésie. Le must étant bien sûr l'addition des deux critères que sont le fond et la forme. Ce travail de sensibilisation aux arts de la scène est exclusivement mené à l'attention du primaire, Momignies ne possédant pas le degré secondaire sur son territoire. Un échange de bons procédés avec le Centre culturel de Chimay permet à Momignies de démarcher les écoles chimaciennes.

Le Centre culturel de Momignies valorise également les artistes et groupements locaux. Qu'il s'agisse de collaborations associatives envers les fanfares musicales et jeunesses de l'entité, d'une participation occasionnelle à la journée "Kiosques en fête", l'organisation de concerts émaillent ci-et-là quelques activités festives toujours appréciées par la population.

Le Centre culturel collabore à toute initiative mettant en valeur les artistes et artisans locaux et régionaux. A cet égard, il participe au projet "Parcours d'artistes". *« Des œuvres d'art, toutes disciplines confondues, seront à découvrir tout au long des itinéraires proposés... Le principe est simple : un lieu d'accueil, un artiste, ou des artistes, exposant leurs réalisations. Une belle occasion de valoriser les arts et la culture dans notre charmante région.<sup>181</sup> »*

Lorsque l'équipe professionnelle programme une action culturelle, elle veille prioritairement à toucher le plus grand nombre possible de personnes, favorisant par là une accessibilité aisée aux activités et spectacles. De fait, le Centre culturel cultive beaucoup le divertissement, répondant ainsi aux souhaits de détente et plaisir de la population.

---

<sup>181</sup> Parcours d'artistes : <http://www.parcoursdartistes.com> Portail Bienvenue. (Août 2011).

### 3.3.2 / EDUCATION PERMANENTE, IDENTITES & FORMATION

Le Centre culturel de Momignies défend de nombreux projets à valeur d'éducation permanente. Il s'agit probablement de l'axe le plus développé, ici.

Une plate-forme dénommée « Inform'Elles » travaille, chaque année, une problématique en lien direct avec l'image, le rôle, le statut de la femme. Des thématiques sociétales et politiques telles la pauvreté, l'isolement, la violence, ou encore l'influence de l'Europe, ont déjà été abordées dans le cadre de cette journée annuelle des femmes. Le canevas organisationnel est relativement simple : le matin, davantage académique, est consacré à une thématique de réflexion sous forme d'exposés et débats, où divers intervenants extérieurs participent ; l'après-midi voit se dérouler des activités qualifiées de détente. La journée des femmes est typiquement un projet qui rayonne au sein et en dehors de Momignies. De plus, il est porté par plusieurs partenaires convaincus.

La promotion de la lecture constitue un deuxième défi pour le Centre culturel de Momignies. *« En collaboration avec les bibliothèques de Beauwelz et de Momignies, la Communauté française - secteur lecture publique - la Direction Générale des Affaires Culturelles et différents autres partenaires : organisation annuelle d'une quinzaine citoyenne composée d'une exposition à thème, d'ateliers s'y rapportant, pour le milieu scolaire de et hors entité (sur demande), dont l'objectif est non seulement d'inciter les jeunes et les adultes à fréquenter les bibliothèques, le bibliobus, mais également de leur insuffler des comportements citoyens.<sup>182</sup> »* Les bibliothèques demeurent des partenaires privilégiés pour développer la culture sur l'entité de Momignies. Le projet "Lire ce n'est pas sorcier" illustre à merveille cette entente entre Centre culturel, Bibliothèques, Commune de Momignies et partenaires supra-locaux.

Une coordination sociale fédérant pas moins d'une vingtaine de services réfléchit et entrevoit des pistes d'action pour améliorer le bien-être, le mieux-être de Momignies. Des réflexions entreprises, l'éducation à la santé et les préventions aux différentes assuétudes représentent les objectifs majeurs.

---

<sup>182</sup> CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache".



Enfin, un projet de salon énergétique a vu le jour sous l'impulsion d'un administrateur culturel. Rencontrant un vif succès populaire, l'opération se reconduit année après année. Le projet "Mettons-nous au vert" accueille des experts de la Région wallonne dans les matières environnementales et énergétiques. Un des objectifs de ce salon est « *initier le tout public et, en particulier, les enfants des écoles à de nouveaux comportements citoyens et responsables en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine naturel.*<sup>183</sup> »

### **3.3.3 / CREATION, CREATIVITE ET EXPRESSION**

Les ateliers et stages de vacances constituent bien souvent l'essentiel de la politique de création des Centres culturels. Momignies n'échappe pas à la règle. Des ateliers sont proposés quasi quotidiennement aux enfants et adultes. Parmi eux, citons les ateliers dessin, peinture, théâtre, art floral, acrylique... organisés conjointement avec le Service Provincial de la Jeunesse et la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.

L'innovation provient davantage d'une initiative de Momignies, concertée avec les quatre Centres culturels voisins - Chimay, Couvin, Sivry-Rance et « Action Sud », le Centre culturel régional de Viroinval -, afin de travailler une création commune. La thématique du projet, non arrêtée dans les détails, devrait dépendre quelques enjeux de société contemporains. Encore un bon moyen d'investiguer et dynamiser transversalement le champ de l'éducation permanente, au départ d'un ambitieux projet créatif.

### **3.3.4 / COMMUNICATION ET PROMOTION**

Comme tout Centre culturel, Momignies communique sur ses projets, mais relaye aussi ceux des associations. D'ailleurs, nombreuses sont celles s'adressant à l'animatrice-directrice pour lui demander la rédaction de leur communiqué de presse. Derrière l'absence de compétences, se cache peut-être de la facilité à déléguer les choses plutôt que de les exécuter soi-même : « *Parfois, je fais des rédacs pour les associations. On me dit : "Oh Micheline, fais-le. Moi, j'ose pas."*<sup>184</sup> »

---

<sup>183</sup> CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache".

<sup>184</sup> Entretien qualitatif avec MASAY M., Animatrice-Directrice du Centre culturel de Momignies, Momignies, février 2011.

### 3.4 / ESSAI DE TYPOLOGIE DES POLITIQUES CULTURELLES

Il est indéniable que les choix portant sur les politiques culturelles locales dépendent - comme l'adjectif local l'indique - de contextes socioculturels et territoriaux particuliers. Néanmoins, certaines pratiques demeurent tendanciellement communes aux divers Centres culturels. Est-ce dû à la spécificité rurale ? Rien n'est moins sûr.

La politique de diffusion a la réputation d'être une voie facile. Il est vrai que programmer des artistes et spectacles sur simples catalogues ou visionnages ne demandent aucun effort ; excepté si les acteurs professionnels se soucient des cadres de référence dans lesquels ils souscrivent leurs actions, témoignent d'un soin prodigué aux détails, dont la somme fait bien souvent la différence.

La mission d'éducation permanente laisse rarement indifférent qui en a la charge. Soit elle s'insinue dans la politique culturelle générale, telle une épine dans le fond d'une chaussure ; soit elle est encensée au point de ne jurer plus que par elle, consacrant ainsi les activités et projets au tout sociétal et politique, quand ce n'est pas au militantisme de la cause culturelle.

L'axe "création" souvent groupé à celui de la "créativité et expression", comme pour fusionner deux difficultés, semble être le parent pauvre des développements culturels dans les petites structures. Tout au plus, celui se résume à organiser quelques ateliers et stages de vacances, au demeurant nécessaires et intéressants. Evidemment, il est beaucoup plus rare de dénicher des créations d'envergure. Ceci dit, encore faut-il qu'elles se montrent originales, les termes création et créatif n'allant pas mathématiquement de paire.

Quant au domaine de la communication & promotion, les Centres culturels se sont relativement bien professionnalisés. Les carnets d'adresses débordent de contacts, les collègues du secteur culturel s'invitent quotidiennement à de multiples activités et projets - l'offre étant de plus en plus abondante -, les sites Internet fleurissent sur la toile, les médias audiovisuels et écrits sont littéralement alpagués. La boulimie promotionnelle guette la profession, même si celle-ci n'en détient pas l'apanage unique.

### 3.4.1 / QUELS CONTENUS DE POLITIQUE CULTURELLE POUR DOISCHE ?

Le Foyer culturel de Doische, classé en catégorie 3, poursuit une action culturelle diversifiée, en accord avec ses moyens humains et financiers :

- apprécie l'organisation d'expositions ;
- guère de politique de diffusion - cf. absence de salle adaptée ;
- programmation "jeune public" commune à l'arrondissement ;
- mise en valeur patrimoniale - cf. réhabilitation ancien cimetière ;
- travaille l'éducation permanente selon les opportunités et thématiques du moment ;
- effervescence de la ludothèque ;
- sensibilités artistique et artisanale ;
- développement de la lecture publique - cf. projet phare ;
- véritable politique de stages et d'ateliers créatifs ;
- coordination promotionnelle des manifestations associatives - cf. calendrier.

La politique culturelle de Doische, résolument tournée vers les associations et la population, s'appuie sur des piliers culturels incontournables, tels le patrimoine, l'artistique, l'artisanat, la lecture publique. Ces contenus désignent une politique culturelle dite « **fondamentale** ».

### 3.4.2 / QUELS CONTENUS DE POLITIQUE CULTURELLE POUR HAVELANGE ?

Le Centre culturel de Havelange, également classé en catégorie 3, se montre particulièrement dynamique et créatif dans son action culturelle :

- fidélisation d'un public au départ d'une programmation qualitative ;
- proximité de service par la diffusion "jeune public" ;
- commission "arts plastiques" proposant de nombreuses expositions ;
- attrait pour l'art contemporain ;
- lieux de diffusion atypiques - cf. "Cinéma à la campagne" ;
- innovations et décentralisations fréquentes ;
- dynamique patrimoniale favorisant la découverte du bâti remarquable ;
- volet éducation permanente peu investi ces dernières années ;

- attention particulière portée aux enjeux et problématiques intergénérationnels ;
- originalité de projets - cf. hybridation et mélange des codes et genres du "projet fête" ;
- atelier théâtre intergénérationnel ;
- appels à la création locale et régionale - cf. concours logo et art postal.

La politique culturelle de Havelange, relativement récente, ne s'encombre pas d'académisme mal venu, ni de difficultés paralysantes. Dépassant les problématiques liées à son jeune âge, elle en exprime également les atouts. A l'image d'une diffusion placée sous le signe du plaisir et de l'humour, les contenus novateurs et légers - au sens positif du terme - déterminent une politique culturelle « **décomplexée** ».

### 3.4.3 / QUELS CONTENUS DE POLITIQUE CULTURELLE POUR MOMIGNIES ?

Le Centre culturel de Momignies, classé en catégorie 2, conjugue clairement action culturelle et sensibilité politique :

- salle entièrement rénovée dynamisant la diffusion ;
- politique avérée en matière d'éducation permanente ;
- thématique annuelle de la femme ;
- promotion de la lecture ;
- coordination sociale cherchant à améliorer le bien-être de l'entité ;
- collaborations provinciales pour les ateliers et stages de vacances ;
- ambitieux projet créatif fédérant quatre Centres culturels voisins ;
- soutien promotionnel à l'associatif ;
- valorisation des artistes et groupements locaux ;
- souci constant de toucher le plus grand public possible ;
- favorise une accessibilité aisée aux activités et spectacles.

La politique culturelle de Momignies, en phase avec les décisions et volontés communales, valorise le potentiel local, tout en cherchant à le faire connaître hors de ses frontières. Avidement de reconnaissance, c'est toute une région qui se bat pour exister autrement que par ses verts pâturages et son fragile tissu socioéconomique. Les contenus indiquent une politique culturelle avant tout « **sociale** ».

## CONCLUSIONS

Arrivé au terme de cette recherche, chaque axe d'analyse a délivré son lot d'enseignements. Examinons-les un instant et sériions les faits marquants.

### LE RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT DIT RURAL

Vivre dans une commune rurale, c'est opérer un choix de vie responsable. Savoir profiter des atouts qu'elle nous offre - cadre environnemental préservé, qualité de vie rehaussée -, mais aussi accepter ses faiblesses - isolement géographique, parcs de services réduits...

Selon divers degrés, l'esprit de clocher persiste à Doische, Havelange et Momignies. Qu'il s'agisse du rôle fédérateur joué par le Foyer culturel de Doische, de la concentration problématique de services à Havelange Centre, de la fusion inévitable de sociétés "rivalentes" à Momignies ; les habitants expriment attentes et besoins par rapport à leur village premier.

Aussi, la fusion des communes s'est déroulée rétrospectivement de façon inégale, notamment en terme de répartition des ressources. La faiblesse démographique de Doische - 35 hab/km<sup>2</sup> - ou encore l'enclavement géographique de Momignies - frontalier au  $\frac{3}{4}$  - ne favorisent guère un développement dynamique, en regard de territoires ruraux mieux peuplés, mieux situés. A titre d'exemple, Havelange - au carrefour de trois provinces - connaît une augmentation sensible de son habitat. Ici aussi, il convient de maîtriser l'essor avec sagesse, au risque de dénaturer soi-même les charmes environnants - cf. phénomène de résidentialisation des campagnes.

A l'instar des trois communes étudiées, il n'est pas toujours aisé de s'intégrer dans un nouvel environnement, fût-il rural. Quelques tensions peuvent apparaître entre ruraux et néo-ruraux quant aux goûts et pratiques culturels. Tout comme à Doische, les premiers témoignent de l'attrait envers des projets culturels patrimoniaux et populaires ; les seconds, forts de leurs acquis antérieurs, se montrent plus curieux et ouverts à toute nouvelle démarche culturelle. D'ailleurs, ces derniers s'impliquent parfois dans les organes participatifs, tels les Conseils culturels.

## **LE TYPE DE DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE QUI PRÉSIDE AUX CHOIX**

Un Centre culturel se revendique souvent de l'identité de son animateur-directeur. En contrepartie, celui-ci doit s'investir énormément au quotidien pour tenir la barque, façonner l'enfant. De l'importance d'un seul homme, il est parfois stratégiquement délicat de personnifier ainsi une telle structure. Les réussites trouvent toujours preneurs dans le chef d'administrateurs, bénévoles, équipes professionnelles ; tandis que les difficultés sont supportées par de bien rares épaules, celles de l'animateur-directeur.

Il est souvent question de prise ou perte d'autonomie d'action culturelle. La parité légale public/privé - inscrite dans le décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels - protège les Centres culturels de toute dérive liée à l'exercice du pouvoir. Les contextes et pratiques nuancent quelque fois les règles théoriques, même si elles ont valeur de loi.

Aussi, est-ce un réel problème que d'avoir un représentant politique à la tête d'un Centre culturel, s'il n'use pas de son influence ? Momignies ne semble pas se plaindre de son échevin de la culture, cumulant également la présidence du Centre culturel. Quant au Foyer culturel de Doische, la question a été tranchée de longue date : la présidence est dévolue à l'associatif.

Bien sûr, les Centres culturels sont perçus comme des zones de pouvoir ou contre-pouvoir selon le contexte socio-politique local. Les enjeux et tensions se cristallisent généralement à l'approche des élections communales.

- Même s'il entretient de très bons contacts avec le pouvoir communal, le Centre culturel de Doische ne peut être perçu comme instrumentalisé ;
- Suite à un changement de majorité et quelques incompréhensions mutuelles, le Centre culturel de Havelange défend clairement son autonomie d'action et le respect des procédures internes ;
- Ouverte au politique, l'animatrice-directrice a construit une alliance solide entre le Centre culturel de Momignies et le pouvoir politique local.

Qui dit instrumentalisation d'un Centre culturel pense immédiatement au pouvoir politique. Hors, certains représentants du monde associatif, s'ils ne sont pas impliqués directement dans la politique communale, possèdent aussi leurs propres cadres de pensée, leurs propres convictions philosophiques et politiques. Se gardant de juger la pertinence du propos, rappelons que les responsables associatifs du Centre culturel de Havelange furent étiquetés politiquement par la majorité en place. Cela entraîna tensions et polémiques, aujourd'hui apaisées.

Enfin, peut-on encore parler d'instrumentalisation lorsqu'on participe de soi-même et de plein gré à celle-ci ? Les relations entretenues entre le Centre culturel et la majorité communale de Momignies sont tellement fusionnelles qu'il est difficile d'imaginer une profonde divergence de point de vue entre ces mêmes partenaires.

Aux yeux du politique, les Centres culturels se présentent tels des services para-communaux. Les modes de financement faisant, il est difficile pour une équipe culturelle et dirigeante de refuser l'une ou l'autre demande émanant d'un pouvoir politique local. Le Centre culturel de Havelange aime rappeler le respect des procédures lorsque cela s'avère nécessaire.

## **LES CONTENUS DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

La mutation du bénévolat faisant, la frontière s'amenuise fortement entre soutien et palliatif associatifs. Les Centres culturels doivent-ils maintenir sous perfusion - à grands renforts d'aides services - les associations déclinantes, ou bien les laisser mourir de leur belle mort ? L'investissement associatif "à l'ancienne" est révolu. Qu'on le veuille ou non, l'heure est à la professionnalisation des structures. Certaines y gagnent, d'autres y perdent. Aussi, est-on en droit de se demander : qui du Centre culturel ou du tissu associatif dynamise l'autre ?

Il est un fait certain, les Centres culturels de Doische et Momignies jouissent d'une excellente réputation auprès de leurs associations. Le Centre culturel de Havelange n'en est pas en reste. Il doit simplement investiguer plus avant cette mission de soutien à l'associatif, les ressources humaines étant actuellement limitées pour développer une dynamique structurelle et porteuse.

Les perceptions temporelles entre partenaires associatifs, culturels et politiques diffèrent profondément. Les Centres culturels programment leurs actions via un plan quadriennal appelé Contrat-programme ; les pouvoirs communaux s'élisent tous les six ans ; quant aux associations, certaines ont bien du mal à se projeter au-delà de la simple année en cours - cf. "Culture et loisirs de la Thiérache". De cet état de fait, découlent incompréhension et difficultés d'entrevoir des projets communs - cf. réhabilitation de l'ancien cimetière de Doische.

Comment préserver la crédibilité des Centres culturels lorsqu'il existe un vide juridique quant à leur appellation ? A titre d'exemple, le Centre culturel de Havelange - fraîchement reconnu - doit faire face à une situation pour le moins délicate : une autre association locale s'appelle également "Centre culturel". A la mort de son fondateur, l'association a "heureusement" rendu hommage à ce dernier en spécifiant sa dénomination "Centre culturel Fernand Pater". Ceci dit, une certaine incompréhension demeure dans l'esprit du grand public, se retrouvant confronté à deux Centres culturels sur son propre territoire. Un service public se doit d'être protégé quant à sa dénomination.

## **RECOMMANDATIONS**

A la lumière des conclusions ci-avant, listons modestement quelques recommandations utiles pour l'action :

- protéger juridiquement l'appellation "Centre culturel" ;
- renforcer le statut juridique des employés des Centres culturels - tout au moins de l'animateur-directeur, en prise directe avec les représentants politiques - afin de les prémunir de toute pression et instrumentalisation ;
- minimiser l'assistantat associatif - aides services, telles l'édition de photocopies... - afin de dégager des ressources à la construction de projets communs, résolument qualitatifs ;
- harmoniser les logiques de financement.



## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES

BECKER H., *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988, (Série art, histoire, société) ;

BELL D., *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, P.U.F., 1979 ;

BENHAMOU F., *L'économie de la culture*, Paris, La Découverte, 2008, (Repères) ;

CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, (Grands repères manuels) ;

DE MUNCK J., *Mutations culturelles dans la société contemporaine*, Couvin, Fopes, 2010 ;

GENARD JL., *Les pouvoirs de la culture*, Bruxelles, Labor, 2001 ;

HABERMAS J., *Sociologie & théorie du langage*, Paris, Armand Colin, 1995 ;

LIENARD G., *Sociologie des inégalités*, Couvin, Fopes, 2009 ;

QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006, (Psycho sup) ;

REY A. et CHANTREAU S., *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Le Robert, 1997, (Les usuels) ;

WARNIER JP., *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, 2008, (Repères).

## ARTICLES DE REVUES

GODART MF. et DECONINCK M., "Développement territorial en milieu rural : quelques exemples en Région wallonne", in *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5, décembre 2003, pp. 909-924.

## AUTRES DOCUMENTS

AGENCE WALLONNE DU PAYSAGE + ENVIRONNEMENT, *Schéma de structure communal - Commune de Havelange : rapport de la phase 1 - analyse de la situation existante*, Gosselies, AWP+E, 2004 ;

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, *La vie des Centres culturels*, Bruxelles, P. DUPONT/ACC, 2011 ;

CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne*, Gembloux, CAPRU, 2007 ;

CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Contrat-programme 2009-2013*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl ;

CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Dossier justificatif annuel 2008*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl ;

CENTRE CULTUREL DE HAVELANGE, *Panique au village - Programme de janvier à août 2011*, Havelange, Centre culturel de Havelange asbl ;

CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES, *Dossier de présentation de renouvellement du contrat-programme du Centre culturel local de 6590 - Momignies*, Momignies, Centre culturel local - asbl "En Thiérache" ;

FONDATION RURALE DE WALLONIE, *Programme communal de développement rural - Commune de Havelange : description des caractéristiques socio-économiques de la commune*, Havelange, FRW, 1998 ;

FONDATION RURALE DE WALLONIE, *La Wallonie et sa Fondation rurale*, Namur, FRW, 2004 ;

FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Contrat-programme 2009-2012*, Doische, Foyer culturel de Doische asbl ;

FOYER CULTUREL DE DOISCHE, *Description du territoire*, Doische, Foyer Culturel de Doische asbl ;

GOUVERNEMENT WALLON, *Note d'orientation sur la création d'un Fonds d'Impulsion du développement économique rural*, Namur, 2005 ;

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE & ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, *Répertoire des Centres culturels en Communauté française*, Bruxelles, Martine Lahaye/Ministère de la Communauté française, 2002 ;

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, *Critères de ruralité*, Namur, MRW, 1991 ;

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*, Paris, OCDE, 1994 ;

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN - FACULTE OUVERTE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE, *Vade-Mecum mémoire. Guide de l'étudiant pour la réalisation d'un mémoire à la FOPES*, Louvain-la-Neuve, FOPES, 2008.

#### **DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES**

Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique :  
<http://www.centres-culturels.be> Portail Bibliothèque, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions de reconnaissance et de subvention des Centres culturels (modifié par l'arrêté du 08 novembre 2001). (Septembre 2009) ;

Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique :  
<http://www.centres-culturels.be> Portail Bibliothèque, Décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels (modifié par le décret du 10 avril 1995). (Septembre 2009) ;

Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité : <http://www.fsagx.ac.be/eg/capru>  
Portail Communes wallonnes en chiffres. (Mai 2011) ;

Commune de Momignies : <http://www.momignies.be> Portail Vie communale, Momignies ?  
En bref. (Avril 2011) ;

Conseil de l'Europe - Assemblée Parlementaire : <http://www.assembly.coe.int> Portail  
Working documents, Charte européenne de l'espace rural. (Janvier 2011) ;

Ministère de la Région Wallonne - Conférence Permanente du Développement Territorial :  
<http://cpdt.wallonie.be> Portail Etat du territoire wallon, Cartes/fiches communales.  
(Mai 2011) ;

Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et  
de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche  
environnementale de Doische. (Avril 2011) ;

Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et  
de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche  
environnementale de Havelange. (Avril 2011) ;

Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et  
de l'Environnement : <http://environnement.wallonie.be> Portail Info-citoyens, Fiche  
environnementale de Momignies. (Avril 2011) ;

Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique :  
<http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Convention  
sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. (Mars 2011) ;

Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique :  
<http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. (Mars 2011) ;

Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique :  
<http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Déclaration universelle des droits de l'homme. (Mars 2011) ;

Observatoire des Politiques Culturelles en Communauté française de Belgique :  
<http://www.opc.cfwb.be> Portail Bibliothèque numérique - Textes fondateurs, Les droits culturels. Déclaration de Fribourg (Mars 2011) ;

Parcours d'artistes : <http://www.parcoursdartistes.com> Portail Bienvenue. (Août 2011) ;

Union des Villes et Communes de Wallonie: <http://www.uvcw.be> Portail Fiches communales, Havelange. (Avril 2011).